suva

Nous renforçons la place économique suisse

2025

Rapport annuel

Faits et chiffres 03
Notre regard sur l’exercice 04
Création de valeur 07

Champs d’activité

Nos champs d’activité en bref 11
Prévention 13
Assurance 16
Réadaptation et réinsertion 19

Développement durable

Stratégie de développement durable 24
Environnement 28
Aspects sociaux 38
Gestion d’entreprise 45

Gouvernance d’entreprise

Gouvernance d’entreprise 53
Conseil de la Suva et Commission du Conseil de la Suva 55
Organisation générale 56
Présidence du Conseil de la Suva 57
Commissions du Conseil de la Suva 59
Direction 60
Organisation opérationnelle 62

Comptes annuels

Compte d’exploitation général 2025 64
Bilan au 31 décembre 2025 66
Tableau de financement 2025 67
Tableau des fonds propres 2025 68
Annexe aux comptes annuels 2025 69
Rapport de l’organe de révision 89
Rapport de la Commission de contrôle des finances 91
Commentaires sur les comptes annuels 2025 92
Comparaison sur cinq ans 95
Chiffres relatifs au domaine de l’assurance 100

Annexe

Index GRI 102
Tableaux des résultats de durabilité 107
Régions 115
Sites et adresses 117
Impressum 118

Faits et chiffres

140 642

Entreprises assurées
2024: 136 406

2,24 mio.

Personnes assurées travaillant à plein temps
2024: 2,237 mio.

481 864

Accidents du travail, maladies professionnelles et accidents non professionnels reconnus
2024: 475 312

4,6 mrd CHF

Prestations d’assurance versées
2024: 4,5 mrd CHF

4806

Collaborateurs et collaboratrices Suva: 3489 (2024: 3507)
Cliniques Suva: 1317 (2024: 1247)
2024: 4754

726 mio. CHF

Reversement de produits excédentaires du capital aux assurés en 2025
2024: 747 mio. CHF

Notre regard sur l’exercice

Madame, Monsieur,
La Suva sort renforcée de l’année 2025. Les primes de nos assurés ont de nouveau été réduites, le capital destiné à satisfaire à nos obligations des prochaines décennies est disponible et la satisfaction des clients, déjà élevée, s’est encore accrue. La Suva boucle l’exercice sur un résultat de 308 millions de francs. Le travail fructueux et la solidité de la Suva bénéficient à ses assurés, qui sont en même temps ses propriétaires. Le mandat qui nous a été confié et l’absence de but lucratif de notre modèle d’affaires profitent en fin de compte avant tout à la place économique suisse.

Nos engagements liés aux rentes et aux indemnités journalières s’étendent souvent sur des décennies. Pour que les générations futures n’aient pas à assumer les engagements des générations précédentes, la stabilité et la fiabilité constituent une priorité à nos yeux. Il en va de même de notre stratégie de placement. En 2025, une année agitée pour les marchés boursiers, la Suva a réalisé un bon résultat de 4,3 % sur ses placements. Ce résultat est largement supérieur aux besoins de financement imposés par le législateur et à la performance moyenne des placements sur les dix dernières années (3,4 %). En tant qu’entreprise à but non lucratif, la Suva restitue ses excédents aux assurés sous la forme de primes plus basses. Depuis 2019, nous avons ainsi allégé la charge pesant sur la place économique suisse d’un montant total de 4 milliards de francs.

Le développement durable: une priorité stratégique
La Suva est tenue de réaliser un rendement approprié sur ses placements dans l’intérêt de ses assurés, et elle assume une responsabilité économique. Tout aussi importante est sa responsabilité sociale et écologique. Nous équilibrons avec le plus grand soin les exigences contraires des trois critères du développement durable.

Le Conseil de la Suva et la Direction prennent en compte, dans toutes leurs décisions, des aspects écologiques, sociaux et économiques. De plus, nous faisons partie des acteurs de l’initiative Exemplarité Énergie et Climat, portée par l’Office fédéral de l’énergie. En 2025, nous avons examiné et actualisé nos enjeux en matière de développement durable selon le principe de la double matérialité. L’intégration du développement durable dans nos processus principaux se

Le président du Conseil de la Suva Andreas Rickenbacher et le président de Direction Felix Weber (de g. à dr.) en juin 2025

«La situation financière de la Suva est excellente. En tant qu'entreprise à but non lucratif, la Suva restitue ses excédents aux assurés sous la forme de primes plus basses. Au cours des dernières années, la place économique suisse a vu ses charges allégées de 4 milliards de francs.»

— Felix Weber, président de Direction

traduit également par la combinaison, à partir du présent exercice, du rapport de durabilité et du rapport de gestion. Le chapitre Développement durable présente les thèmes et enjeux majeurs de la Suva liés au développement durable, et montre, faits et chiffres à l'appui, les progrès réalisés.

Notre principal levier opérationnel pour améliorer la durabilité en Suisse se situe dans le domaine social. Nos efforts visant à réduire les accidents et les maladies professionnelles apportent un grand bénéfice aux personnes, aux entreprises et à la société en Suisse. En 2025, le nombre d'accidents et maladies professionnels chez les personnes assurées à la Suva a diminué de 0,9 %, tandis que celui des accidents durant les loisirs s'est accru de 2,8 %. Le risque d'accident (nombre d'accidents pour 1000 travailleurs) a baissé de 75 à 74 (–1,1 %) dans l'assurance contre les accidents professionnels, alors qu'il a augmenté de 129 à 132 (+2,5 %) dans l'assurance contre les accidents non professionnels.

Une prévention innovante protège la vie

Pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles, la Suva mise sur des mesures technologiques, organisationnelles et axées sur le comportement. Le conseil et le soutien dans l'établissement d'une culture de prévention, les visites d'entreprises et les formations, mais aussi les contrôles réguliers en entreprises ont joué un rôle de première importance l'an dernier. À titre d'accompagnement, nous avons mis en œuvre des mesures de communication notamment sur la sécurité à vélo, chez soi ainsi que dans le cadre de l'utilisation d'outils et de machines. Elles vont également de pair avec des innovations telles que l'appli Cycle Track, la plateforme de connaissances «les-bons-gestes.ch» créée en collaboration avec le Bureau de prévention des accidents BPA et le recours à des lunettes de réalité virtuelle dans les formations. Dans les visites d'entreprises, le contrôle axé sur l'amiante continuera à jouer un rôle important à l'avenir. L'accent est également mis sur le développement continu de la mesure de l'impact d'une prévention ciblée. Nous encourageons par ailleurs l'utilisation des outils de prévention sur mySuva.

Davantage de temps pour les clients et clientes dans la gestion des cas et la réinsertion grâce à l'analyse des données et à la numérisation

En procédant ces dernières années à l'automatisation du traitement des cas, la Suva a établi de nouvelles normes dans la branche. Nous voulons continuer à jouer ce rôle de pionnier et nous concentrer sur une gestion des cas basée sur les données. Les données nous aident à poursuivre l'optimisation des processus et à axer notre travail encore plus systématiquement sur les clients et clientes. Notre expertise en matière de numérisation profite aussi à l'assurance militaire, que nous gérons sur mandat de la Confédération: le nouveau portail clients MVedrà y a en effet été introduit en 2025. L'année 2026 revêtira une importance particulière pour l'assurance militaire puisque cette dernière célébrera ses 125 ans d'existence.

Des projets couronnés de succès

La numérisation nous permet de consacrer moins de temps aux procédures administratives et davantage à soutenir les victimes d'accidents et les personnes malades dans leur processus de guérison et leur retour rapide à la vie professionnelle, ce qui leur profite directement, mais bénéficie également aux entreprises et à la place économique suisse. En 2025, environ 78 % des personnes accidentées au total ont pu reprendre leur activité professionnelle dans les trois mois, soutenues par des prestations d'indemnités journalières de la Suva. Parmi celles présentant une incapacité de travail plus longue, 88 % ont pu se réinsérer dans la vie active. À fin 2025, plus de 2400 personnes grièvement blessées ont fait l'objet d'un accompagnement par le Case Management. En outre, la Suva a soutenu, à hauteur de 960 000 francs au total, les entreprises favorisant activement la réinsertion. Ces mesures de réinsertion ont permis d'économiser 16 millions de francs.

La réussite de la réinsertion professionnelle des personnes accidentées dépend non seulement du soutien de leur employeur, mais aussi de l'accompagnement inlassable de leur entourage personnel. En 2025, nous avons mené une campagne destinée à sensibiliser à ce facteur de guérison capital. Nos cliniques de réadaptation à Bellikon et à Sion sont des éléments importants du processus de guérison après un accident. Le secteur de la santé se trouve globalement dans une situation financière tendue. Nous considérons la viabilité à long terme des cliniques comme une priorité et prenons les mesures nécessaires pour la garantir.

L'incendie tragique de Crans-Montana a eu lieu après la fin du présent exercice. Les cliniques Suva sont spécialisées dans la réadaptation des patients et patientes brûlés. La collaboration tissée entre les deux cliniques au fil des ans leur permet d'agir de concert dans un esprit de solidarité et de mobiliser les ressources hautement spécialisées qui sont

nécessaires pour organiser de manière optimale la réadaptation des victimes.

Des clients et clientes satisfaits grâce à des collaborateurs et collaboratrices satisfaits

Le succès de la guérison et de la réinsertion peut se mesurer en chiffres. Mais il nous importe tout autant de savoir comment les gens avec lesquels nous traitons vivent leurs interactions avec nous. Nos enquêtes auprès de la clientèle montrent une nouvelle augmentation de la satisfaction l'an dernier, de 81 à 82 points sur 100, ce qui nous réjouit au plus haut point. Et c'est parce que cette satisfaction dépend entre autres des prestations de nos collaborateurs et collaboratrices que nous œuvrons à un environnement de travail inspirant et investissons dans leurs compétences. En 2025, l'une de nos priorités a été de les préparer à faire face aux défis du monde technologique en les encourageant à pratiquer la «pleine conscience numérique». Nous avons également organisé une exposition sur les helvétismes, qui s'est déplacée de site en site, pour inviter à réfléchir et à échanger sur l'importance de la langue pour une plus grande proximité entre nous et avec notre clientèle.

En 2025, nous avons accueilli notre nouveau membre de la Direction Sévérine Müller, qui a pris la succession de Edith Müller Loretz à la tête du département protection de la santé et personnel. Hubert Niggli, un autre membre de la Direction, a annoncé pour 2026 son départ à la retraite anticipée pour raisons de santé, ce que nous regrettons vivement.

Au sein du Conseil de la Suva, nous avons pris congé de Kurt Gfeller, qui en a été le vice-président de 2015 à 2024. Pendant un quart de siècle, il a contribué, en tant que membre du Conseil de la Suva, à façonner le travail du principal organe de l'entreprise, qui garantit que la Suva élabore des solutions consensuelles et pragmatiques et qu'elle remplit efficacement son important mandat d'assurance sociale essentielle pour la Suisse.

La Suva: un atout de la Suisse

Le rôle de la Suva implique également une réflexion sur les projets de réglementation. L'an dernier, le Parlement a décidé que la Suva pouvait apporter un soutien financier à la Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (EFA). La Suva examine chaque année les besoins effectifs.

L'adoption de la motion Darbellay a créé de nouveaux droits à des prestations en cas de rechute d'un accident de jeunesse. Enfin, le postulat qui exige une soumission de la Suva à la surveillance du Contrôle fédéral des finances et remet en question le montant du capital de la Suva nous occupe. Le Conseil fédéral a proposé son rejet, puisqu'il existe une base juridique claire pour les provisions et les fonds propres et qu'une soumission est inutile.

La Suva sort renforcée de l'exercice 2025 et s'avère être à la fois un moteur de la sécurité en Suisse et un atout de la place économique suisse. Nous remercions nos clients et clientes pour leur confiance et nos collaborateurs et collaboratrices pour avoir permis cette évolution. Cela nous motive chaque jour à faire preuve d'engagement et de fiabilité dans l'accomplissement du mandat de la Suva.

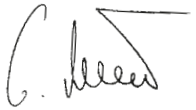

Andreas Rickenbacher,
président
du Conseil de la Suva

Felix Weber,
président
de Direction

«Les engagements de la Suva liés aux rentes et indemnités journalières s'étendent souvent sur des décennies. Pour que les générations futures n'aient pas à assumer les engagements de leurs ancêtres, la solidité financière de la Suva est d'une importance fondamentale pour la Suisse.»

— Andreas Rickenbacher, président du Conseil de la Suva

Création de valeur

Le résultat réjouissant de l'exercice, soit 308 millions de francs, est essentiellement dû à un bon résultat technique. Le compte des produits financiers était équilibré dans l'ensemble. Cependant, étant donné le bon résultat des placements, des produits excédentaires du capital à hauteur de 2,7 milliards de francs ont été prélevés pour être reversés aux assurés dans les années à venir.

La stabilité financière de l'entreprise est mesurée à l'aune du quotient de solvabilité. À fin 2025, le quotient de solvabilité atteint 190 %, ce qui correspond au plafond fixé par le Conseil de la Suva. Aussi la Suva est-elle très solidement financée.

En 2025, le taux de prime net dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP) était en moyenne de 0,75 % de la masse salariale assurée, soit inférieur à celui de l'année précédente (0,79 %). De plus, nous avons reversé en 2025 dans l'AAP des fonds de compensation excédentaires à hauteur de 40,5 millions de francs et des produits excédentaires du capital d'un montant de 273,5 millions de francs aux assurés sous la forme de primes plus basses.

En 2025, le taux de prime net dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP) était en moyenne de 1,25 % de la masse salariale assurée, et par conséquent inférieur à celui de l'année précédente (1,31 %). Dans l'AANP, les reversements de fonds de compensation excédentaires se sont montés à 4,1 millions de francs et les reversements de produits excédentaires du capital à 448,6 millions de francs.

Le modèle Suva prévoit l'adaptation des primes à l'évolution du risque et le reversement des excédents éventuels aux assurés. Ainsi, les taux de prime nets ont été abaissés de 41 % en moyenne depuis 2006 dans l'AAP et de 24 % en moyenne dans l'AANP. Depuis 2019, nous avons reversé aux assurés des produits excédentaires du capital d'un montant total de 4 milliards de francs. Les charges salariales moyennes pour l'assurance-accidents obligatoire (AAP et AANP), primes pour l'année 2025 comprises, ont diminué depuis 2011 de 3,0 % à 1,9 % de la masse salariale en moyenne, ce qui est principalement dû au fait que les excédents réalisés ont été systématiquement reversés aux assurés.

Les placements de capitaux affichent un rendement réjouissant de 4,3 % (5,5 % en 2024). Ce sont les placements en actions qui y ont le plus largement contribué grâce à la forte reprise des marchés des actions qui a suivi les turbulences du premier trimestre. Les investissements immobiliers ont également contribué au bon résultat, de même que les placements alternatifs. Quant aux obligations en francs suisses et en euros, elles ont enregistré une stagnation. Les valeurs immobilisées se chiffraient à 59,0 milliards de francs au 31 décembre 2025 (57,9 milliards de francs en 2024). Les perspectives sont positives. La performance élevée des placements et le bon résultat d'exploitation permettent de confirmer la solidité financière. Les assurés de la Suva bénéficieront également de primes basses et de reversements supplémentaires en 2026.

La création de valeur totale de la Suva en un coup d'œil
Pour la Suva, la création de valeur est plus que simplement un financement solide, une faible charge totale des primes et un rendement élevé des placements de capitaux. Notre modèle de création de valeur à la page suivante montre tout ce que nous mettons dans notre travail, à savoir des moyens financiers mais aussi un capital humain et intellectuel, où nous sommes actifs et quel avantage en tirent les travailleurs, les employeurs et la place économique suisse.

«Le modèle Suva démontre sa force: les bonnes années boursières et la baisse du nombre des accidents se traduisent par des primes plus basses pour nos assurés. Le reversement direct des excédents de recettes crée une valeur ajoutée substantielle pour l'économie suisse.»

— Hubert Niggli, membre de la Direction et chef du département finances et informatique

Création de valeur
Fig. 1

Notre engagement

Capital humain et intellectuel

Aptitudes, connaissances et temps de notre personnel

Processus, données et technologie

Culture d'entreprise, satisfaction et identification à l'égard de la Suva

Capital financier

Recettes de primes

Produits des placements immobiliers et de capitaux

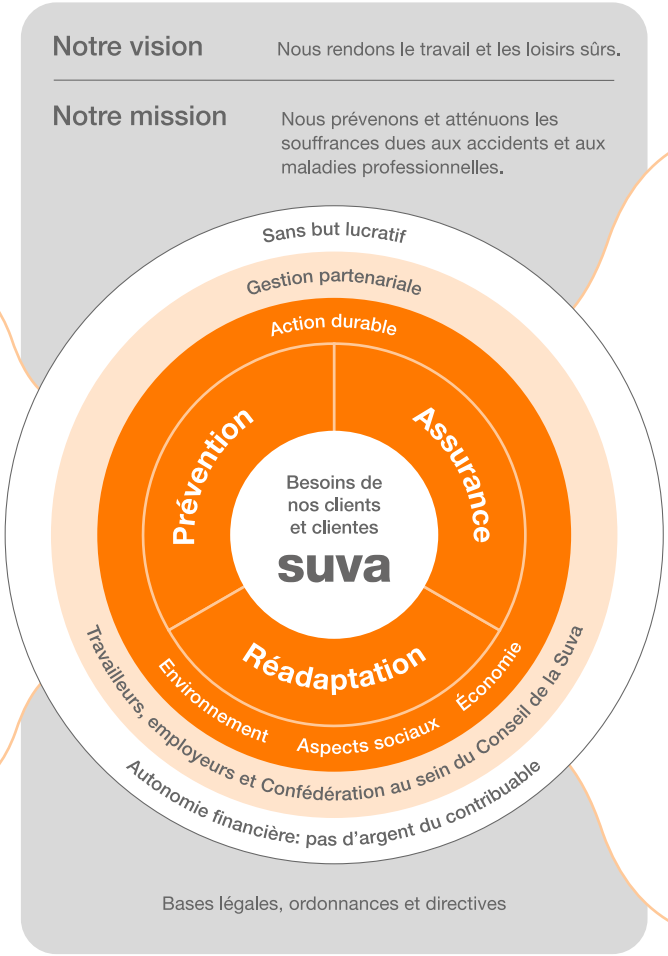

Notre utilité pour

Travailleurs

Réduction du risque d'accident au travail et durant les loisirs

Réinsertion rapide après un accident ou une maladie professionnelle

Sécurité financière (argent, produits thérapeutiques et moyens auxiliaires)

Reversement d'excédents sous la forme de réductions de primes

Employeurs

Réduction des absences et des coûts indirects

Primes conformes au risque

Retour rapide du personnel au travail

Reversement d'excédents sous la forme de réductions de primes

Place économique suisse

Renforcement de la compétitivité et allègement pour l'économie par le biais de primes nettes basses

Renforcement de la sécurité et de la santé de la population suisse

Nos clients et clientes en point de mire
Les entreprises assurées sont globalement très satisfaites de la Suva. En 2025, elles nous ont attribué 82 points sur 100, soit un peu plus qu'en 2024 (81 points). Ce score est notamment dû à notre proximité avec la clientèle. Nous sommes facilement joignables via de nombreux canaux qui nous permettent d'être en contact direct.

Le niveau élevé de satisfaction s'explique également par l'engagement de nos collaborateurs et collaboratrices: chaque jour, ils s'engagent personnellement pour satisfaire aux demandes de la clientèle.

En 2025, nous avons traité 928 146 demandes de clients par téléphone. Le taux de résolution au premier contact est resté stable à 81,5 %. La satisfaction de la clientèle s'est également améliorée de un point, passant à 86 points.

Les entreprises qui ont un accès au portail clients mySuva sont au nombre de 81 493, soit 60 % des entreprises assurées (+18,5 % en comparaison de 2024).

Durant l'exercice sous revue, le chatbot a répondu à 20 830 demandes en dehors des heures d'ouverture, ce qui représente 30,3 % des demandes (hausse de 2,3 % par rapport à 2024).

La satisfaction des clients et clientes est également due au fait qu'ils peuvent compter sur notre équité. Au cours de l'exercice sous revue, la Suva a effectué 13 400 révisions, garantissant ce faisant la saisie correcte des salaires soumis aux primes par les entreprises assurées. Les clients et clientes apprécient beaucoup ce service, car ils reçoivent de précieux conseils des réviseurs et réviseuses.

Pour accroître encore l'avantage client, il faut des esprits novateurs. En 2025, 440 collaborateurs et collaboratrices de la Suva ont soumis 1010 idées (1176 en 2024) dans le portail créé à cet effet afin de développer les services de la Suva. Près d'un tiers de ces idées sont le fruit des feed-back de la clientèle.

La Suva renforce la place économique suisse
Nous assurons la moitié de la Suisse. Notre personnel offre un soutien à quelque 140 000 entreprises totalisant plus de 2,2 millions de travailleurs et travailleuses à plein temps. Près de la moitié des personnes salariées en Suisse sont ainsi assurées auprès de la Suva contre les conséquences des accidents professionnels et non professionnels.

Ce qui nous rend uniques, c'est le modèle Suva: gérée par les partenaires sociaux, la Suva est financièrement autonome et ne perçoit pas d'argent du contribuable. Elle reverse les excédents de recettes aux assurés sous la forme de primes plus basses. Depuis plus de 100 ans, nous contribuons ainsi à renforcer la place économique suisse.

Modèle Suva: les quatre piliers
Fig. 2

La Suva est bien plus qu'une assurance. Nous réunissons sous un même toit la prévention, l'assurance et la réadaptation.

La Suva est gérée sur une base partenariale. Chez nous, les associations patronales et syndicales prennent leurs décisions en commun, y compris sur le montant des primes.

La Suva est une entreprise à but non lucratif. Nous reversons les excédents de recettes à nos assurés sous la forme de primes plus basses.

La Suva ne perçoit pas d'argent du contribuable. Notre financement repose sur les primes et les produits du capital.

Champs d’activité

Vivre la prévention de près sur le parcours d’expérimentation pour les apprentis

Investir dans des machines grâce aux réductions de primes de la Suva

Renouer avec les entraînements grâce à une bonne réinsertion

Nos champs d’activité en bref 11
Prévention 13
Assurance 16
Réadaptation et réinsertion 19

Nos champs d’activité en bref

La vision de la Suva est claire: nous rendons le travail et les loisirs sûrs. Notre objectif est de prévenir les accidents et les maladies professionnelles et d’en limiter l’impact. Faisant partie intégrante du système suisse d’assurances sociales, nous sommes conscients de nos responsabilités et de notre valeur d’exemplarité.

Entreprise indépendante de droit public, nous assurons les hommes et les femmes au travail et durant les loisirs, soit environ la moitié des personnes salariées en Suisse.

Notre modèle d’affaires, qui intègre la prévention, la couverture d’assurance, la réadaptation et la réinsertion, crée une véritable valeur ajoutée. Il nous permet d’accomplir notre mission avec efficacité et d’apporter une contribution essentielle à la sécurité sociale en Suisse. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet au chapitre Création de valeur.

Ce chapitre contient toutes les informations importantes sur la prévention, l’assurance, ainsi que la réadaptation et la réinsertion.

Prévention

Nous pratiquons une prévention ciblée des accidents professionnels, des accidents durant les loisirs et des maladies professionnelles. Cela nous aide à contenir les coûts des accidents et donc des primes d’assurance des entreprises. Un avantage de notre modèle d’affaires: les enseignements tirés des accidents sont directement intégrés dans le travail de prévention. Les accidents professionnels graves font l’objet d’une enquête et de mesures d’amélioration élaborées en commun avec les entreprises concernées et les différentes parties prenantes. Les règles contraignantes établies pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles dans les branches concernées sont ensuite publiées à la page consacrée aux règles vitales sur suva.ch. Nos activités de prévention reposent sur trois piliers: la communication, la formation, ainsi que le contrôle et le conseil.

Afin d’asseoir une véritable culture de prévention au sein des entreprises assurées, nous proposons des offres globales sous la forme de modules de prévention et de services en ligne, disponibles sur suva.ch. Ces offres visent à aiguiser la conscience des dangers et à favoriser la responsabilisation individuelle. suva.ch/regles

Évolution du risque d’accident

Fig. 3

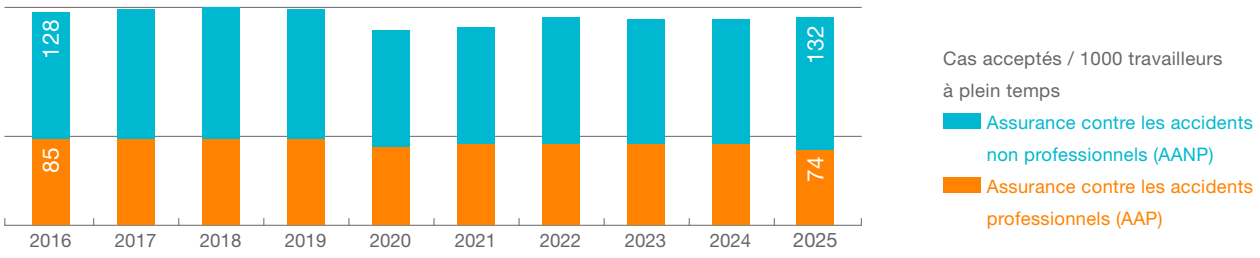

Pour accroître notre impact et concentrer nos efforts, nous avons défini le Programme de prévention 2020+ et des objectifs jusqu'en 2030 dans le cadre de notre stratégie «avance»-plus. Les priorités sont fixées en fonction des besoins de prévention du groupe cible ou de la branche, sans oublier l'efficacité et les aspects pratiques.

Vous trouverez de plus amples informations sur nos prestations de prévention au chapitre Champs d'activité Prévention, ainsi que dans le rapport annuel de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) sur admin.ch.

Le risque d'accident décrit le nombre d'accidents pour 1000 travailleurs à plein temps. Dans l'assurance contre les accidents professionnels, il a reculé de près de 13 % durant la décennie écoulée. Le nombre de cas enregistrés dans l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP) est quant à lui demeuré pratiquement stable. → Fig. 3

Assurance

Selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA), toute personne occupée en Suisse est assurée à titre obligatoire par son employeur contre les accidents et les maladies professionnelles, voir assurance-accidents. Nos primes sont objectivement compréhensibles et conformes au risque, car les entreprises sont classées dans des communautés de risque en fonction de leur activité. Nous garantissons ainsi l'équilibre financier, la conformité au risque et l'acceptation des primes – et renforçons la place économique suisse.

En vertu de la LAA, nous devons veiller à pouvoir remplir en tout temps notre obligation d'allouer des prestations financières à nos assurés. Nous satisfaisons à cette obligation légale en constituant des provisions et fonds propres, préservant ainsi les générations futures de la charge financière des accidents des générations passées. Les produits générés par les capitaux mis en réserve contribuent de manière significative, avec les primes, au financement des prestations et à la stabilité financière à long terme de la Suva. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet au chapitre Champs d'activité Assurance.

Réadaptation et réinsertion

La réinsertion après un accident ou une maladie professionnelle fait partie des prestations de la Suva. Au-delà de la couverture des frais de traitement, la gestion des cas prévoit un soutien complet, de la déclaration d'accident ou de maladie à la réinsertion ou à l'octroi d'une rente éventuelle, qui accroît les chances de reprise rapide des activités quotidiennes et professionnelles. Avec nos médecins, nos case managers et nos deux cliniques de réadaptation à Sion et Bellikon, nous offrons un suivi optimal en cas d'accident ou de maladie professionnelle.

Nous soutenons également les personnes accidentées et leurs employeurs à travers des mesures de réinsertion professionnelle ciblées reposant sur un système d'incitation et un soutien financier pour la mise en place de postes aménagés. En 2025, les entreprises assurées à la Suva ont déclaré environ 506 000 accidents et maladies professionnelles (496 000 en 2024), parmi lesquels 481 864 ont été reconnus par la Suva. Environ 78 % des personnes accidentées ont pu reprendre leur activité professionnelle dans les trois mois. Quelque 2400 personnes ont bénéficié d'un case management en raison d'un accident ayant entraîné de graves blessures, d'une absence de longue durée ou d'une remise en question professionnelle. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet au chapitre Champs d'activité Réadaptation. → Fig. 4

Réinsertion

Fig. 4

Indicateur	2025	Variation par rapport à 2024
Accidents et maladies professionnelles déclarés	506 000	2,0 %
Cas avec reprise professionnelle	78 %	–1,0 %
Cas avec case management	2 400	–7,7 %

Prévention

166 229

Maladies et accidents professionnels reconnus

Ce chiffre inclut 2312 cas de maladies professionnelles; leur part est relativement faible, mais les conséquences pour les personnes concernées sont souvent importantes.
2024: 167 701

22 500

Visites d'entreprises

Nos experts et expertes chargés de l'exécution ont effectué en 2025 quelque 22 500 visites d'entreprises, lors desquelles ils ont procédé à des contrôles et offert un soutien.
2024: 23 600

41 800

Examens médicaux

En 2025, 41 800 examens de médecine du travail ont été réalisés dans le cadre de notre mandat de prévention et détection précoce des maladies professionnelles.
2024: 43 000

5300

Formations dans les entreprises

Les formations et nos modules de prévention rendent la prévention tangible dans les entreprises. En 2025, la Suva a organisé 5300 formations à la prévention dans les entreprises.
2024: 5000

2900

Personnes formées

La Suva propose une vaste offre de formation dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Durant l'exercice sous revue, 2900 personnes ont participé aux formations de la Suva.
2024: 2800

296 141

Accidents non professionnels reconnus

La Suva soutient aussi les entreprises avec des offres de prévention des accidents non professionnels axées en priorité sur le vélo, les sports de neige, le football et les accidents domestiques.
2024: 288 111

Prévention — Rétrospective

- **Culture de prévention:** Pour ancrer la culture de prévention dans sa globalité, nous avons lancé deux nouvelles campagnes au cours de l'exercice sous revue. Avec «Un accident de vélo et plus rien ne roule» et la nouvelle appli Cycle Track, nous encourageons les cyclistes à faire preuve d'anticipation et à ne pas se laisser distraire. Avec «les-bons-gestes.ch», nous proposons des conseils pratiques aux adeptes du bricolage et du jardinage pour le choix d'équipements de protection et une utilisation des outils et des machines en toute sécurité. Cette campagne est menée en collaboration avec le Bureau de prévention des accidents (BPA).

- **Contrôles en entreprises:** Nos spécialistes sont présents dans les entreprises et réalisent des contrôles de sécurité au travail et de protection de la santé. Le nombre de contrôles du système MSST a encore pu être augmenté. Les contrôles d'assurance qualité auprès des entreprises de désamiantage restent importants.

- **Conseil en prévention:** Les modules de prévention «Parcours d'embûches» et «Parcours d'expérimentation pour un apprentissage en toute sécurité», ainsi que deux modules de conduite sur la sécurité au travail, suscitent une forte demande. La gestion des absences reste elle aussi un thème important pour les entreprises, car elle aide à mettre en place les structures et les processus nécessaires à une prévention durable. L'atelier «Prévention personnelle des accidents» aide les participants et participantes à prendre conscience de leurs propres comportements et leur montre comment réduire les risques.

Prévention — Perspective

- **Portefeuille de produits:** Avec la nouvelle stratégie de portefeuille de produits, nous optimisons et consolidons nos modules de prévention et nos produits.

- **Numérisation:** Nous développons en permanence nos canaux numériques et nos applications pour le travail de prévention sur le portail clients mySuva. Ces évolutions soutiennent les personnes préposées à la sécurité dans leur engagement en faveur de la sécurité et de la santé au poste de travail. Sur la plateforme de prévention «Swiss Safety VR», nous mettons à disposition, avec nos partenaires, des scénarios virtuels à des fins de formation.

- **Mesure de l'efficacité pour une prévention ciblée:** Les mesures de l'efficacité dans le cadre du programme de prévention 2020+ montrent que la conscience de la sécurité s'est accrue dans les entreprises. Toutefois, des lacunes subsistent, même en cas d'application systématique des règles de sécurité. L'instruction régulière des règles vitales et leur mise en œuvre conséquente continueront de revêtir une importance centrale au cours des années à venir pour le développement de la culture de prévention dans les entreprises.

Pour un apprentissage en toute sécurité

Le parcours d’expérimentation de la Suva permet aux jeunes d’accumuler des expériences en lien avec la sécurité au travail. Marisa Sae-Wang a découvert ce parcours en septembre 2025. Elle a été surprise, a beaucoup appris et s’est bien amusée.

«Lorsque les boules de billard sont tombées sur mon casque, j’ai sursauté. Heureusement, je n’ai pas été blessée à la tête.»

— Marisa Sae-Wang,
mécanicienne de production en 1re année d’apprentissage

Lire l’article

Marisa Sae-Wang vit la prévention de près et de manière durable sur le parcours d’expérimentation pour les apprentis.

Assurance

–4,9 %

AAP: variation du taux de prime net moyen

En 2025, le taux de prime net, qui s'élevait en moyenne à 0,75 % de la masse salariale assurée, était inférieur à celui de l'année précédente. Depuis la valeur maximale relevée en 2006, les taux de prime nets ont été réduits de 41 %.
2024: –7,1 %

–4,8 %

AANP: variation du taux de prime net moyen

En 2025, le taux de prime net, qui s'élevait en moyenne à 1,25 % de la masse salariale assurée, était également inférieur à celui de l'année précédente. Depuis la valeur maximale relevée en 2007, les taux de prime nets ont été réduits de 24 %.
2024: –0,9 %

1,77 mrd CHF

Indemnités journalières versées

En 2025, les coûts des indemnités journalières sont passés à 1,77 milliard de francs (+4,1 %), également à cause de la hausse du nombre de cas avec indemnités journalières (+0,9 %). La durée de perception des indemnités journalières a augmenté à 43,7 jours.
2024: 1,7 mrd CHF

1,34 mrd CHF

Prestations pour soins versées

En 2025, le montant total des frais de traitement versés s'est élevé à 1,34 milliard de francs (+6 %). Les frais de traitement moyens versés par cas ont augmenté à 2112 francs (+2,5 %). En outre, le nombre de cas avec frais de traitement a augmenté (+5,6 %).
2024: 1,26 mrd CHF

123 mio. CHF

Économies grâce au contrôle des factures

En 2025, 123 millions de francs (–1 million de francs) ont pu être économisés grâce au contrôle systématique des factures. Quelque 297 000 (10,4 %) des 2,87 millions de factures de médecins et d'hôpitaux reçues présentaient des erreurs ou des imprécisions.
2024: 124 mio. CHF

43,7 mio. CHF

Économies grâce à la lutte contre la fraude

La Suva a économisé 43,7 millions de francs (+12,5 millions de francs) en s'engageant dans la lutte contre la fraude à l'assurance. Sur 2067 cas examinés, 671 (–28,2 %) ont révélé un soupçon de fraude confirmé et ont été clôturés.
2024: 31,2 mio. CHF

Assurance — Rétrospective

- **Reversement d'excédents:** Le modèle Suva prévoit le reversement des excédents éventuels aux assurés sous la forme de primes plus basses. En 2025, la Suva a ainsi reversé 45 millions de francs supplémentaires provenant de fonds de compensation excédentaires et 726 millions de francs de produits excédentaires du capital. Depuis 2019, l'industrie et l'artisanat suisses ont vu leurs charges allégées d'un montant total d'environ 4 milliards de francs.

- **Abaissement des charges salariales:** Le reversement des excédents et l'abaissement des taux de prime nets ont permis de réduire les charges salariales moyennes pour l'assurance-accidents des entreprises assurées à la Suva de 3,0 pour cent des salaires en 2011 à 1,9 pour cent des salaires en 2025.

- **Nouvelle tarification pour la mise à disposition de personnel:** Pour tenir compte des spécificités liées à la mise à disposition de personnel, la Suva a développé, en collaboration avec les représentants et représentantes de la branche, de nouveaux systèmes et méthodes pour la tarification, opérationnels à partir de 2026.

- **Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante:** En adaptant les bases légales, les Chambres fédérales ont créé la condition nécessaire permettant à la Suva de participer au besoin au financement de la Fondation Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.

- **Processus numériques sur mySuva:** Nous utilisons la numérisation de manière ciblée, afin d'offrir à nos assurés une plus-value significative. Les processus automatisés augmentent la qualité, la rapidité d'exécution et la fiabilité dans la conduite des cas. Durant l'exercice sous revue, plus de 576 000 rapports médicaux ont été traités. Dans l'intervalle, l'amélioration de l'input management a permis de traiter plus de 65 % de ces rapports de manière automatisée et sans discontinuité, ce qui accroît la qualité des données dans le dossier électronique et accélère le traitement. Nous avons aussi progressé dans la conduite des cas basée sur l'IA. En 2025, la reconnaissance des cas entièrement automatisée a augmenté à près de 80 % (2024: 76,3 %) pour un volume de 506 231 nouveaux cas enregistrés par an. En outre, nous avons poursuivi le développement de l'automatisation de la commande de documents et des paiements d'indemnités journalières. Les prestations parviennent ainsi aux assurés plus rapidement et simplement.

Assurance — Perspective

- **Charge des primes basse:** La performance élevée des placements et le bon résultat d'exploitation permettent de confirmer la solidité financière. Les assurés de la Suva bénéficieront également en 2026 de primes basses et de reversements supplémentaires d'excédents.

- **Gestion des cas axée sur l'être humain:** Nous axons nos produits et services de manière plus systématique encore sur les besoins de nos clients et clientes. Nous remodelons nos processus et suivons une approche data first claire, selon laquelle les données constituent une base précieuse. Elles nous aident à maintenir notre cap, à garantir la stabilité et à prendre des décisions fondées afin d'améliorer nos processus en permanence et d'utiliser nos ressources de manière ciblée et efficace. Nous sommes là pour nos clients et clientes en cas de besoin.

Profiter des excédents

Entre poussière de bois et machines ultramodernes, chaque franc compte pour la menuiserie Hunziker AG Thalwil. L’entreprise familiale investit en permanence dans la sécurité et l’innovation, notamment grâce aux abaissements de primes.

«La baisse des primes nous a aidés à rester innovants.»

— Nicole Giezendanner-Hunziker, administratrice des finances et des ressources humaines de la menuiserie Hunziker

Lire l’article

Nicole Giezendanner-Hunziker, administratrice des finances et des ressources humaines, Hunziker AG Thalwil

Réadaptation et réinsertion

78 %

Taux de retour au travail; taux de réinsertion: 88 %

En 2025, environ 78 % des personnes accidentées ont pu reprendre leur activité professionnelle dans les trois mois, soutenues par des prestations d'indemnités journalières. Parmi les personnes présentant une incapacité de travail plus longue, 88 % ont pu se réinsérer dans la vie active. Le Case Management a accompagné 2400 personnes grièvement blessées.
2024: taux de retour au travail de 79 %

960 000 CHF

Pour la réinsertion en entreprise

En 2025, la Suva a récompensé 30 entreprises à hauteur de 20 000 francs chacune pour le maintien au poste de travail de personnes accidentées. Dans dix cas, elle a pris en charge les coûts des adaptations des postes de travail et des formations en cas de droit insuffisant à des prestations de l'AI et a soutenu 18 employeurs avec un montant de 20 000 francs chacun pour des postes aménagés.
2024: 770 000 CHF

16 mio. CHF

Économies grâce à la réinsertion

Les incitations financières à la réinsertion mentionnées ci-contre à gauche, dans la propre entreprise ou éventuellement dans une autre, s'avèrent payantes à long terme. En 2025, nous avons ainsi économisé plus de 16 millions de francs de prestations d'assurance présumées (indemnités journalières, rentes).
2024: 15 mio. CHF

1576

Examens pratiqués

La Suva est la seule assurance-accidents de Suisse qui dispose d'une propre division dédiée à la médecine d'assurance. En 2025, les médecins de la médecine d'assurance ont pratiqué 1576 examens médicaux indépendants.
2024: 2029

135 909

Durée de séjour dans les cliniques de réadaptation

En 2025, les cliniques de la Suva à Sion et Bellikon ont comptabilisé 135 909 jours de soins pour le traitement des patients et patientes (+7,3 %). Le taux d'occupation des lits s'est établi à 94,2 % pour 389 lits exploités (2024: 383 lits).
2024: 126 665

2,7 mio. CHF

Prestations de réadaptation

L'assurance militaire a investi 2,7 millions de francs dans des mesures de réadaptation telles que l'orientation professionnelle, l'aide en capital et le reclassement, afin de prévenir les incapacités de gain permanentes. Elle est gérée par la Suva sur mandat de la Confédération.
2024: 3,3 mio. CHF

Réadaptation et réinsertion
— Rétrospective

- **Réinsertion:** Une réinsertion professionnelle réussie des personnes accidentées nécessite impérativement le soutien de l'employeur et de l'entourage. Nous investissons les ressources libérées par la numérisation dans le dialogue avec toutes les parties prenantes et facilitons ainsi le retour à la vie professionnelle.

- **Stabilité financière à long terme des cliniques de réadaptation:** Dans son rôle de propriétaire, la Suva a vérifié la stabilité financière à long terme de ses cliniques. L'accent a été mis sur l'analyse du financement des immeubles et les conditions-cadres usuelles dans la branche.

  Pour améliorer la situation financière tendue, les cliniques de la Suva ont mis en œuvre des mesures avec succès. Après deux ans, elles clôturent à nouveau l'exercice sur un résultat positif. Le très bon résultat, notamment l'efficacité des mesures initiées, a contribué à la stabilisation.

- **Assurance militaire:** Le portail clients MVedrà a pu être implémenté. Les personnes assurées ont pu profiter des améliorations numériques. L'assurance militaire crée ainsi des ressources que nous pouvons mobiliser pour le suivi de nos clients et clientes.

Réadaptation et réinsertion
— Perspective

- **Incendie de Crans-Montana:** Les cliniques de la Suva sont spécialisées dans la réadaptation des grands brûlés. Grâce à une collaboration intersites développée au fil des ans, les deux cliniques peuvent œuvrer de façon solidaire et mobiliser les ressources hautement spécialisées nécessaires.

- **Cas de longue durée:** L'an dernier, nous nous sommes consacrés avec une intensité particulière aux cas qui présentaient une incapacité de travail de longue durée. Malgré une hausse du nombre d'accidents, le nombre de cas de longue durée est resté stable. Ces conclusions nous permettront d'améliorer le pilotage de nos processus. Nous pouvons ainsi faire une différence significative pour nos assurés et ne passons à côté d'aucune opportunité précieuse de réinsertion.

- **Assurance militaire:** En 2026, l'assurance militaire fête son 125e anniversaire. En marge des festivités, la stratégie «Protego» sera implémentée cette année aussi. Celle-ci se focalise sur les clients et clientes, les collaborateurs et collaboratrices, l'intelligence artificielle et les données, ainsi que la prévention.

Le retour du battant

Sandro Michel a failli perdre sa jambe après un accident survenu lors d’un entraînement. Aujourd’hui, le bobeur s’entraîne à nouveau régulièrement. Comment a-t-il vécu sa réinsertion? Et pourquoi non seulement son entourage proche, mais également des organisations professionnelles telles que la Suva, ont joué un rôle déterminant?

«Sans mon entourage, je n’aurais pas obtenu de tels résultats.»

— Sandro Michel, bobeur

Lire l’article

Renouer avec les entraînements: Dominik Hufschmid et Sandro Michel (de g. à dr.) au centre sportif de Kerenzerberg

Développement durable

1. Stratégie de développement durable 24
2. Environnement 28
3. Aspects sociaux 38
4. Gestion d’entreprise 45
Commentaires 51

Faits et chiffres sur le développement durable

145 506 h

Formation et perfectionnement
Nous favorisons de manière ciblée le développement individuel et l'employabilité de notre personnel. En 2025, nous avons investi 145 506 heures dans la formation et le perfectionnement internes et externes de nos collaborateurs et collaboratrices.
2024: 136 985 h

16 mio. CHF

Économies grâce à la réinsertion
Les incitations financières à la réinsertion dans la propre entreprise ou éventuellement dans une autre entreprise portent leurs fruits à long terme. En 2025, nous avons ainsi économisé plus de 16 millions de francs de prestations d'assurance présumées (indemnités journalières, rentes).
2024: 15 mio. CHF

1,26 mio. t CO_2eq

Diminution des émissions GES totales de la Suva
En 2025, les émissions de gaz à effet de serre de la Suva ont atteint 1 260 000 t CO_2eq (–370 000 t par rapport à 2024), ce qui nous situe sur la trajectoire de réduction que nous avons définie. Nous avons réduit les émissions de gaz à effet de serre financées de 47 % par rapport à 2019, dépassant ainsi nettement notre objectif intermédiaire de –16 % d'ici à 2025.
2024: 1,63 mio. t CO_2eq

1,2 mrd CHF

Investissements à impact avec obligations vertes
Durant l'exercice 2025, nous avons augmenté nos investissements en obligations vertes à 1185 millions de francs, ce qui représente 246 millions de plus que l'année précédente. En 2025, ces investissements ont permis d'éviter 308 000 t d'émissions de gaz à effet de serre.
2024: 939 mio. CHF

43,8 GWh

Chaleur issue de sources d'énergie renouvelable
D'ici à 2040, le besoin en chaleur de nos placements immobiliers directs doit être couvert exclusivement par des sources d'énergie renouvelable. En 2025, nous avons remplacé le chauffage à énergie fossile dans neuf immeubles. La part couvre ainsi déjà 40,3 % du besoin en chaleur total.
2024: 37,8 GWh

2,7 GWh

Électricité photovoltaïque
La production d'électricité, en hausse de 43 % par rapport à l'année précédente, s'établit à 2,73 GWh. Nous dépassons ainsi déjà en 2025 l'objectif fixé de 2,6 GWh d'ici à 2026. Notre portefeuille photovoltaïque présente une puissance installée de 3513 kWp au total.
2024: 1,9 GWh

1. Stratégie de développement durable

Le développement durable fait partie intégrante du modèle d'affaires de l'assurance sociale que nous sommes et constitue un fondement essentiel de notre action entrepreneuriale. Il repose sur l'interaction équilibrée entre les trois critères que sont l'environnement, les aspects sociaux et la gestion d'entreprise.

1.1 Développement durable dans la stratégie d'entreprise
Le développement durable est solidement ancré dans notre stratégie d'entreprise et se reflète dans les objectifs stratégiques de la Suva. Il nous sert de boussole pour nous guider ces prochaines années dans la mise en œuvre de notre stratégie «avance»-plus.

Les objectifs stratégiques, pour être mis en œuvre efficacement, sont plus amplement précisés dans les différentes stratégies partielles. Nous disposons en outre, pour l'entreprise et les domaines d'activité finances et immobilier, d'une stratégie climat assortie de ses propres objectifs, que les domaines d'activité respectifs sont tenus de réaliser.

L'analyse de matérialité est le fondement de notre action durable. Elle nous aide à identifier les principaux enjeux de durabilité pour notre entreprise et à fixer des priorités de manière ciblée. → Fig. 5

Matrice de matérialité de nos enjeux de durabilité
Fig. 5

Les enjeux pertinents sont ancrés dans la gestion d'entreprise et dans l'orientation stratégique à long terme. De cette manière, nous garantissons que le développement durable est défini stratégiquement, mais aussi qu'il est géré systématiquement et mis en œuvre efficacement. Le Conseil de la Suva est responsable des objectifs stratégiques découlant de ces enjeux, tandis que la Direction est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures adéquates. La réalisation des objectifs fait l'objet d'un examen systématique dans le cadre de l'évaluation annuelle des performances et des résultats par la Direction.

La division développement de l'entreprise est tenue de coordonner et de piloter les activités de développement durable. Les secteurs respectifs portent la responsabilité opérationnelle de la réalisation des mesures de développement durable concrètes.

1.2 Principe de matérialité

La Suva aligne sa gestion du développement durable sur le principe de matérialité des normes de reporting sur le développement durable de la GRI. Pour renforcer cet alignement, nous avons effectué de juin à septembre 2025 une analyse de double matérialité, qui couvrait, comme la précédente analyse, les domaines de l'assurance, de l'immobilier et des placements financiers. Pour les cliniques Suva, la disponibilité des données étant limitée, nous nous cantonnons dans un premier temps aux aspects de l'énergie et des émissions.

Du point de vue méthodologique, nous nous sommes appuyés sur les conclusions de 2020 et avons étendu l'analyse aux European Sustainability Reporting Standards (ESRS) et aux comparaisons sectorielles en apportant deux éclairages sur les interactions entre la Suva et son environnement: l'impact de nos activités sur l'environnement et sur la société

(perspective inside-out) ainsi que les risques et opportunités pour la Suva (perspective outside-in). Après une évaluation par des spécialistes internes, nous avons validé les résultats en concertation avec des parties prenantes externes sélectionnées afin de garantir que les enjeux prioritaires soient définis de manière équilibrée et fondée.

Les entretiens avec les parties prenantes ont donné lieu à un résultat consensuel, qui a confirmé les enjeux centraux de la précédente analyse de matérialité. Dans le même temps, l'analyse a permis de mieux regrouper les thèmes. La protection des données, la sécurité de l'information, la continuité des activités et la transformation numérique comptent désormais parmi les enjeux prioritaires. À présent, nous considérons le climat comme un enjeu pertinent à part entière, et la biodiversité, le sol et l'eau comme des thèmes non pertinents. → Fig. 5 et → Fig. 6

Nous intégrerons systématiquement les nouvelles conclusions de l'analyse de matérialité dans la gestion stratégique de l'entreprise. À cette fin, nous avons rattaché les thèmes pertinents en matière de développement durable aux objectifs du tableau de bord prospectif, ce qui a permis de voir dans quels domaines les thèmes sont déjà pris en compte dans la gestion et où des mesures supplémentaires sont nécessaires. Nous analyserons les éventuelles lacunes et identifierons les précisions nécessaires dans le cadre du contrôle stratégique en 2026.

Structure thématique des enjeux de durabilité pertinents
Fig. 6

Environnement

- Climat
- Approvisionnement responsable
  - Approvisionnement écologiquement responsable
  - Approvisionnement socialement responsable
  - Économie circulaire

Non pertinent
- Biodiversité
- Environnement: sol et eau

Aspects sociaux

- Activités de base
  - Prévention
  - Réadaptation
  - Couverture d'assurance
- Employeur
  - Formation et perfectionnement du personnel
  - Santé et sécurité au travail
  - Égalité des chances et lutte contre la discrimination
- Engagement social et politique

Gestion d'entreprise

- Pratiques responsables
  - Rapports avec la clientèle et les fournisseurs
- Stabilité financière
- Protection des données, sécurité de l'information et continuité des activités
- Transformation numérique
- Dialogue avec les parties prenantes

Quand 5 °C, c’est chaud

À quelques minutes à pied du bord du lac des Quatre-Cantons se trouve le site Rösslimatt du siège de la Suva. Cette proximité est idéale pour chauffer l’immeuble d’exploitation à l’énergie lacustre et non plus au gaz, comme auparavant. Martin Rey dévoile la méthode de la Suva et quel en est l’impact.

«L’énergie lacustre nous permet de réduire notre empreinte écologique et de créer de la valeur ajoutée dans la région.»

— Martin Rey, facility management technique, Suva

Lire l’article

Martin Rey face à la source énergétique du bâtiment Rösslimatt de la Suva: le lac des Quatre-Cantons à Lucerne

2. Environnement

Nous mesurons et évaluons systématiquement notre impact environnemental afin de l’atténuer et d’apporter une contribution positive. Nos principaux champs d’action écologiques sont le climat et l’approvisionnement. Grâce à des objectifs et mesures clairement définis, nous améliorons l’efficacité énergétique et réduisons les émissions de gaz à effet de serre, tant dans notre propre entreprise que dans les placements immobiliers directs et les placements financiers.

2.1 Climat

À travers les émissions de gaz à effet de serre issues de ses activités ainsi que de ses placements immobiliers directs et placements financiers, la Suva a un impact direct sur le climat, tout en étant exposée à des risques climatiques réglementaires, physiques et de réputation.

Pour atteindre l’objectif zéro émission nette, nous misons sur le développement des énergies renouvelables et l’augmentation de l’efficacité énergétique pour l’entreprise et les placements immobiliers directs, donc pour les immeubles appartenant à la Suva. En ce qui concerne les placements financiers, nous réduisons nos émissions de scope 3, notamment grâce à notre engagement et à nos investissements en obligations vertes.

2.1.1 Approche managériale

Chaque année, nous dressons un inventaire des gaz à effet de serre pour tous nos sites – le siège ainsi que les agences et les cliniques de réadaptation – conformément au Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol). Sur cette base, nous mettons en œuvre des mesures et des projets destinés à accroître notre efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables dans les domaines du chauffage, de l'électricité et des déplacements.

Les mesures découlent de notre objectif climatique (zéro émission nette d'ici à 2050), des conventions d'objectifs liées à l'initiative Exemplarité Énergie et Climat (EEC) et de la convention universelle d'objectifs conclue avec la Confédération. Nous impliquons activement le personnel, afin de promouvoir la sensibilisation aux enjeux environnementaux et les changements de comportement qui en découlent.

Dans les placements de capitaux (placements immobiliers directs et placements financiers), nous prenons en compte des aspects financiers mais aussi des critères environnementaux, sociaux et de gestion d'entreprise responsable (Environmental, Social et Governance, ESG). Ces critères sont fixés de manière contraignante dans le règlement des placements et font partie intégrante de nos processus ad hoc. En outre, nous enregistrons systématiquement nos émissions de gaz à effet de serre selon le GHG Protocol et dressons un bilan correspondant.

Notre stratégie climat formule des objectifs pour l'ensemble de la Suva et couvre tant l'entreprise que les placements financiers et les placements immobiliers directs. Elle est adoptée avec les objectifs qui s'y rattachent par le Conseil de la Suva, tandis que sa mise en œuvre incombe à la Direction.

Pour les trois domaines, nous avons défini des objectifs intermédiaires ainsi que le délai pour atteindre l'objectif zéro émission nette. → Fig. 7

- Entreprise: engagement à concrétiser la neutralité carbone dans toutes nos activités d'ici à 2050
- Placements financiers: extension de l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050 aux émissions indirectes de gaz à effet de serre issues des placements financiers
- Placements immobiliers directs: objectif zéro émission nette d'ici à 2040 pour les placements immobiliers directs

2.1.2 Risques climatiques

Nous intégrons les risques climatiques dans notre processus de gestion des risques en tant que partie intégrante de notre stratégie climat. L'évaluation des risques climatiques pour notre modèle d'affaires est annuelle et s'aligne sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), dont les exigences ont été transposées dans la norme IFRS S2 de l'International Sustainability Standards Board (ISSB). L'évaluation des risques climatiques est documentée dans le processus de gestion des risques (Enterprise Risk Management ou ERM) et prise en compte dans la gestion des risques de la Suva. Nous présentons l'évaluation des risques climatiques à la Direction et aux organes de surveillance de la Suva dans le cadre du reporting annuel.

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les trois domaines
Fig. 7

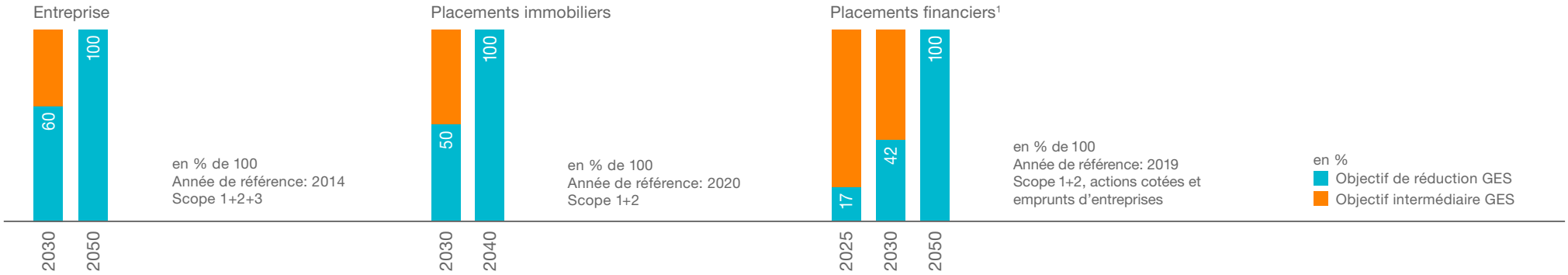

Activité d'assurance

Nos activités de base d'assurance-accidents active en Suisse ne sont exposées que de manière limitée aux risques climatiques. Nous jugeons que les risques transitoires et physiques sont négligeables tant pour nos activités d'assurance-accidents que pour nos activités directes. À moyen et long terme, nous ne pouvons exclure, par exemple:

- une hausse des maladies professionnelles liée à celle des températures et du rayonnement UV pendant l'été, ou
- une augmentation des accidents due à une multiplication des intempéries.

Nous tenons compte de ces évolutions, qui interviennent toutefois progressivement, dans le calcul annuel des primes, pour autant qu'elles se matérialisent in fine. Pour le reste, nous ne voyons pas de risques et opportunités climat concrets pour nos activités d'assurance-accidents.

Immobilier

Dans l'immobilier direct, nos assurances immobilières couvrent les dommages naturels. Les immeubles de placement direct ne se situent généralement pas dans des zones particulièrement exposées à des dangers. Le contrôle des risques connus est assuré par des mesures structurelles et une surveillance. Dans les nouvelles constructions et les assainissements, nous tenons compte des conditions climatiques attendues à travers des mesures comme la disposition des bâtiments, la conception du plan et des espaces extérieurs, l'optimisation des besoins en froid et chaleur ou encore des concepts de végétalisation. L'évolution des besoins des locataires est, elle aussi, prise en considération dans la planification. Les investissements nous permettent de préserver la valeur de nos placements immobiliers en dépit des risques du changement climatique.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux gérés pour couvrir les prestations d'assurance sont potentiellement concernés par les risques et opportunités climat. Les entreprises et les émetteurs publics dans lesquels nous investissons sont exposés à des risques et opportunités transitoires et physiques. Avec de potentiels «gagnants ou perdants du changement climatique», l'évaluation des risques des entreprises et émetteurs peut s'avérer fluctuante et impacter la validité de notre portefeuille de placements.

Sur la base des nouvelles analyses du Réseau pour le verdissement du système financier (Network for Greening the Financial System, NGFS) réunissant des banques centrales et des superviseurs[2], nous avons actualisé les risques et opportunités climat présentés dans la fig. 8 et avons introduit le risque d'une hausse aiguë des risques climatiques physiques selon le NGFS. Nous avons établi la distinction entre les risques et opportunités climat à court et moyen terme à partir de la stratégie de placement, qui prévoit un cycle de planification de cinq ans.

Modèles et scénarios utilisés

Afin de calculer l'impact financier potentiel des risques climatiques identifiés sur nos placements financiers, nous utilisons les scénarios climatiques du NGFS. Ces modèles macroéconomiques illustrent les risques climatiques sous un angle économique global et les traduisent en risques de marché (risque d'intérêt, risque de marché boursier). Les résultats peuvent être directement intégrés dans nos modèles de risque pour le calcul du capital nécessaire. Les risques climatiques et les réponses politiques au changement climatique étant difficiles à prévoir, nous avons utilisé cinq différents scénarios climatiques à long terme du NGFS ainsi que les nouveaux scénarios à court terme du NGFS[3] pour évaluer l'impact potentiel sur les placements financiers.

Risques et opportunités climat potentiels pertinents pour les placements de capitaux*

Fig. 8

Court terme 1–5 ans	Moyen terme 5–10 ans	Long terme >10 ans
− Risques réglementaires (p. ex. hausse des prix du CO_2)	− Hausse des dommages dus à des risques climatiques physiques	− Forte hausse potentielle des dommages dus à des risques climatiques chroniques
− Risques de réputation	± Gagnants et perdants du changement climatique	+ Hauts capitaux nécessaires au financement de la transition
− Hausse aiguë des dommages climatiques physiques	+ Hauts capitaux nécessaires au financement de la transition	
± Gagnants et perdants du changement climatique		
+ Capitaux nécessaires au financement de la transition		

*Les opportunités sont symbolisées par le signe +, les risques par le signe −, les risques et opportunités concomitants par le signe ±.

Évaluation des risques climatiques des placements financiers: résultats

L'évaluation des risques montre que, dans tous les scénarios considérés, les risques climatiques des placements financiers se situent dans les limites des risques de marché attendus pour les placements financiers. Nous pensons par ailleurs que les évaluations actuelles des valeurs patrimoniales prennent déjà largement en compte les risques climatiques attendus à court terme. Pour l'heure, nous considérons comme non significatifs les risques climatiques potentiels que ne reflètent pas encore les prix du marché des placements financiers. Vu la volatilité économique et les divergences politiques que suscitent les stratégies climat, nous ne nous attendons ni à une hausse substantielle et coordonnée au niveau international du prix des gaz à effet de serre ni à d'autres durcissements réglementaires radicaux.

Nous appliquons systématiquement et rigoureusement les mesures prévues dans notre stratégie climat pour atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050. Pour en savoir plus sur les mesures, voir 2.1.6 Placements financiers.

2.1.3 Émissions de gaz à effet de serre

Afin d'atteindre notre objectif zéro émission nette d'ici à 2050, nous visons une réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre, avec des objectifs intermédiaires pour l'entreprise, les placements immobiliers directs et les placements financiers. → Fig. 7

Par notre propre façon d'agir, nous pouvons exercer un impact direct sur les émissions de gaz à effet de serre de scope 1 et 2 issues de l'entreprise. Dans l'immobilier direct aussi, nous pilotons directement les émissions de gaz à effet de serre à travers la stratégie immobilière et la planification pluriannuelle des travaux de construction.

La plus grande partie de nos émissions de gaz à effet de serre provient toutefois d'entreprises dans lesquelles nous réalisons des placements financiers (scope 3 catégorie 15, émissions de gaz à effet de serre liées aux investissements). Nous exerçons un impact indirect sur ces émissions de gaz à effet de serre dites financées, dans la mesure où, dans le cadre de notre stratégie de placement et de notre engagement, nous œuvrons à l'orientation climatique des entreprises.

En 2025, nos émissions de gaz à effet de serre ont atteint 1 260 000 t CO_2eq, ce qui représente une réduction de 370 000 t CO_2eq par rapport à l'année précédente. → Fig. 9

2.1.4 Entreprise

Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'entreprise comprennent les émissions directes (scope 1) et les émissions indirectes (scope 2) liées à nos activités. En font notamment partie les émissions générées par les bureaux du siège, des agences et des deux cliniques de réadaptation[4]. Le calcul des émissions s'appuie sur la norme VfU (version 1.4 2024) du Verein für Umweltmanagement und Nachhaltigkeit in Finanzinstituten.

Nous établissons le bilan de nos émissions de gaz à effet de serre selon le GHG Protocol. Outre les scopes 1 et 2, nous présentons aussi les émissions du scope 3 des catégories pertinentes pour la Suva:

Vue d'ensemble des émissions de gaz à effet de serre pour les trois domaines

Fig. 9

Domaine	Émissions directes (scope 1)		Émissions indirectes de la consommation d'énergie (scope 2)		Autres émissions indirectes (scope 3)		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Entreprise	1,5	1,3	0,5	0,3	2,5	2,7	4,5	4,3
Placements immobiliers directs[5]	7,5	6,7	2,5	3,3	–	–	10,0	10,0
Placements financiers (actions cotées et emprunts d'entreprises)[6]	–	–	–	–	1 613,9	1 242,9	1 613,9	1 242,9
Total	9,0	8,0	3,0	3,6	1 616,4	1 245,6	1 628,4	1 257,2

en milliers t CO_2eq (équivalent)[7]

3.1. Achats de produits et services (en partie)
3.2. Biens d'investissement (en partie)
3.3. Activités liées aux carburants et à l'énergie (en entier)
3.5. Déchets générés par l'entreprise (en entier)
3.6. Déplacements professionnels (en entier)
3.8. Actifs loués ou en leasing (en partie)

Nous présentons séparément la catégorie 3.15 (émissions de gaz à effet de serre liées aux investissements) dans le sous-chapitre Placements financiers. De plus, nous examinons progressivement si d'autres catégories du scope 3 sont pertinentes pour notre bilan des gaz à effet de serre et doivent être prises en compte à l'avenir.

Les principales sources directes des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise sont la consommation de chaleur par nos sites et les déplacements professionnels. Notre inventaire des gaz à effet de serre 2025 affiche, par rapport à 2024, une nette diminution des émissions de gaz à effet de serre de 6,2 % au total. Par rapport à l'année de référence 2014, nos émissions de gaz à effet de serre ont baissé de 51,9 %.

Les résultats ne peuvent être comparés à ceux de 2024 que dans une mesure limitée. D'une part, nous avons utilisé l'outil VfU 2024 avec des facteurs d'émission actualisés et une méthodologie partiellement adaptée. D'autre part, nous avons collecté avec plus de précision les données sur la qualité des produits thermiques, en particulier pour le chauffage à distance et le biogaz.

Le recul des émissions de gaz à effet de serre est dû avant tout à des changements dans la consommation d'électricité et de chaleur. Grâce au nouveau mix électrique, les émissions issues de la consommation d'électricité ont reculé de 9,7 % par rapport à 2024. De plus, les émissions liées à la production de chaleur ont diminué de 6,6 % par rapport à 2024, et ce en raison d'une plus grande part d'énergies renouvelables. En 2025, nos émissions de gaz à effet de serre suivent la trajectoire de réduction définie, et nous progressons vers l'objectif intermédiaire 2030. → Fig. 10

Consommation d'énergie

La consommation de chaleur (énergies thermiques) compte parmi les principales sources des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise. Nous misons donc sur l'optimisation énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables.

En 2025, nous avons poursuivi les mesures d'optimisation de l'efficacité énergétique sur nos sites: nous avons par exemple remplacé les thermostats de l'agence à Lucerne, rénové les ascenseurs à Lausanne et amélioré les réglages de la ventilation dans les deux cliniques. À l'automne 2025, nous avons fini la rénovation de la centrale énergétique du siège de la Rösslimatt à Lucerne. La chaleur et le froid étant désormais produits avec l'énergie renouvelable de l'eau du lac au moyen de pompes à chaleur, la consommation d'électricité s'est accrue.

Pour 2025, la consommation d'énergie finale (énergies thermiques, électricité, carburants) du siège, des agences et des cliniques de réadaptation s'établit à 30,3 GWh. Par rapport à 2024, la consommation d'énergie finale a légèrement augmenté de 1,7 % à cause d'une hausse de 2,5 % de la consommation d'électricité, notamment dans le centre de calcul de Littau ainsi que pour la production de chaleur et de froid à la Reha-klinik Bellikon et au siège de la Rösslimatt à Lucerne. → Fig. 11

Efficacité énergétique

Outre la consommation d'énergie finale absolue, nous considérons l'évolution de l'efficacité énergétique[8] comme un levier important pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise et atteindre nos objectifs climatiques. Nous calculons notre efficience sur la base des équivalents plein-temps pour le siège et les agences ainsi que du nombre de jours de soins pour nos deux cliniques.

L'efficacité énergétique, inchangée par rapport à 2024, se situe à 18,6 %. La consommation d'énergie finale et nos valeurs de référence sont restées constantes par rapport

Émissions GES, entreprise (selon le GHG Protocol)
Fig. 10

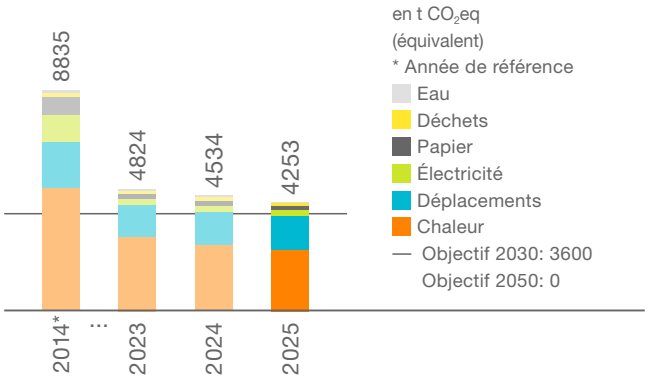

Consommation d'énergie finale
Fig. 11

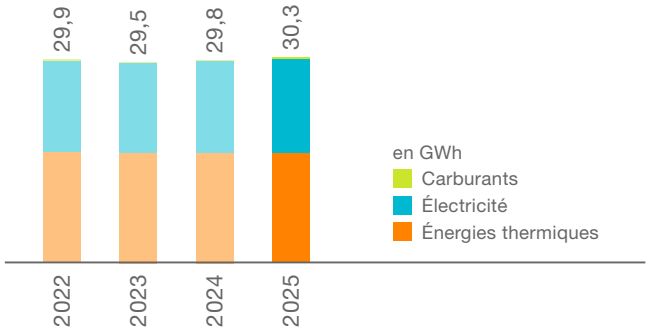

à 2024. Nous dépassons déjà depuis 2023 notre objectif de croissance fixé à 15 % d'ici à 2030 (année de référence 2018/2019). → Fig. 12

Énergies renouvelables

En hausse, la part de consommation d'électricité issue des énergies renouvelables était de 96,3 % à fin 2025. Nous sommes ainsi en bonne voie pour atteindre un approvisionnement en électricité entièrement renouvelable à partir de 2026 et donc réduire encore nos émissions de gaz à effet de serre. → Fig. 13

La Suva produit de l'électricité photovoltaïque sur les sites de trois agences (Bâle, Zurich, Wetzikon), au siège de la Rösslimatt à Lucerne et dans les cliniques de réadaptation à Sion et Bellikon. En 2025, ces installations ont fourni 315,6 MWh en consommation propre, couvrant ainsi 2,3 % de la consommation d'électricité totale de la Suva. Grâce à l'électricité produite par la Rehaklinik Bellikon, considérée pour la première fois durant l'exercice sous revue, la production propre d'électricité solaire s'est accrue de 48 %.

Pour les énergies thermiques et les carburants, la part des énergies renouvelables, en hausse de 6,6 points de pourcentage au cours de l'exercice sous revue, s'établit à 48,9 %. Cette augmentation s'explique, d'une part, par un changement de mode de production de chaleur: diminution de 8,7 % avec des combustibles et augmentation simultanée de 10,2 % avec une pompe à chaleur; d'autre part, par l'amélioration de la collecte des données et la prise en compte de la production de chauffage à distance et de la part de biogaz dans le produit gaz.

Nous avons par conséquent déjà atteint l'objectif intermédiaire de 40 % d'énergies thermiques et carburants issus des énergies renouvelables. → Fig. 14

Trajets pendulaires et déplacements professionnels

Au cours de l'exercice sous revue, la prestation kilométrique des déplacements professionnels a globalement augmenté de 3,3 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse est principalement due à celle des transports publics (10,2 %), qui s'explique essentiellement par l'augmentation de 26 % de la prestation kilométrique moyenne chez les titulaires d'un abonnement général. Les déplacements en avion ont diminué de 17,3 % et ceux en voiture de 2,7 %. Les déplacements professionnels ont globalement diminué de 11,7 % par rapport à l'année de référence. → Fig. 15

À l'horizon 2030, nous ambitionnons de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues des déplacements professionnels de 10 % (–884 t CO_2eq) par rapport à 2014 (8835 t CO_2eq), et ce grâce à l'électrification de la mobilité et à la numérisation en général.

En 2025, les émissions de gaz à effet de serre issues des déplacements professionnels ont atteint 1361 t CO_2eq au total. L'objectif est ainsi réalisé à 62,9 % (–556 t CO_2eq). Les résultats ne peuvent être comparés à ceux de 2024 que dans une mesure limitée en raison de l'actualisation des facteurs d'émission et des adaptations méthodologiques dans l'outil VfU 2024 ainsi que de la première collecte de données de vol opérant une distinction entre Economy et Business, qui, en dépit de la diminution de la prestation kilométrique dans

Efficacité énergétique
Fig. 12

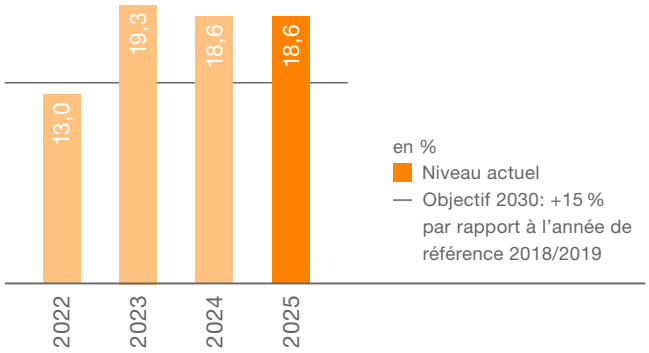

Part d'électricité renouvelable
Fig. 13

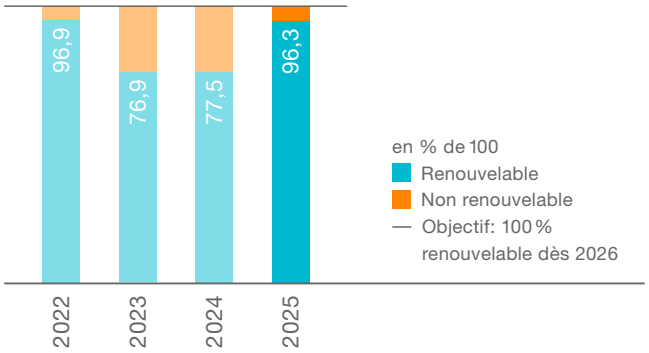

Part d'énergies thermiques et carburants renouvelables
Fig. 14

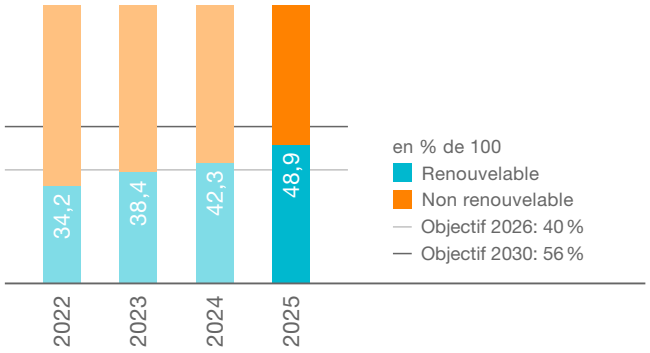

le trafic aérien et le trafic motorisé individuel, a donné lieu à une hausse des émissions calculées. Pour en savoir plus sur nos émissions de gaz à effet de serre, voir 2.1.4 Entreprise, Émissions de gaz à effet de serre.

À la fin de l'exercice sous revue, cinq voitures électriques ainsi qu'un camion et une voiture au biogaz étaient en service, ce qui correspond à 21 % du parc de véhicules de la Suva. D'ici à 2030, la Suva a pour objectif de parvenir à 100 % de véhicules électriques.

Pour l'heure, la division des immeubles et les cliniques ont fait installer des câbles plats pour recharger les véhicules électriques sur 17 sites, dont deux durant l'exercice sous revue, et d'autres suivront en fonction de l'évolution des besoins.

Dans le domaine de la mobilité, outre les déplacements professionnels, nous mesurons aussi les trajets pendulaires. En décembre 2025, nous avons mené une enquête à ce sujet auprès du personnel du siège et des agences (hors cliniques). Le taux de réponse élevé (75 %) nous a permis d'extrapoler les résultats sur l'ensemble des effectifs.

Nos collaborateurs et collaboratrices parcourent au total environ 20,7 millions de kilomètres pour se rendre au travail en voiture (31 %), en transports publics (63 %) ou en mobilité douce (à vélo ou à pied, 6 %). La distance totale se basant sur une extrapolation des résultats du sondage, elle ne peut être comparée que dans une mesure limitée à celle de l'année précédente. La part de télétravail est incluse dans ce calcul.

La part des différents moyens de transports utilisés est restée inchangée par rapport à 2024, les transports publics étant une nouvelle fois en tête. Les trajets pendulaires tendent globalement vers la durabilité. À l'avenir, nous intégrerons les émissions issues des trajets pendulaires du personnel dans le scope 3 de notre bilan des gaz à effet de serre. → Fig. 16

Déplacements professionnels
Fig. 15

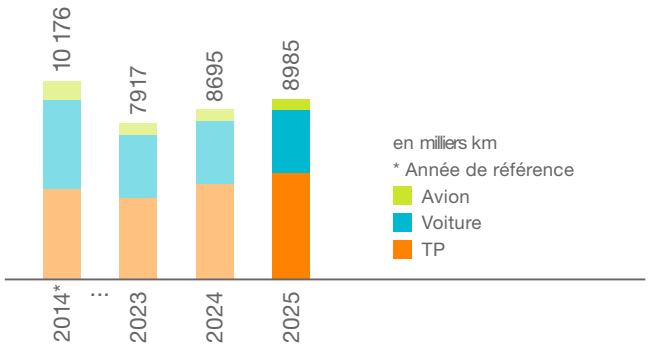

Trajets pendulaires
Fig. 16

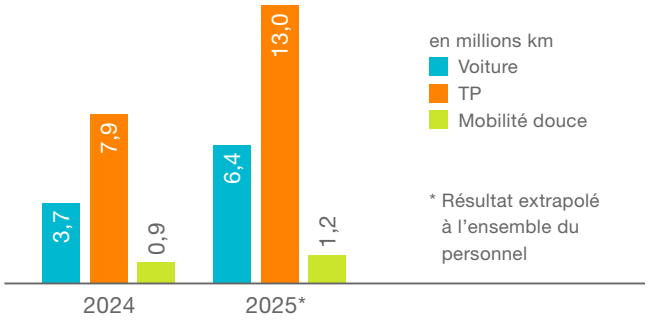

2.1.5 Placements immobiliers directs

La stratégie de placement 2024–2028 pour les placements immobiliers directs tient compte des trois critères environnement, société et économie. Nous poursuivons l'ambitieux objectif zéro émission nette de gaz à effet de serre à l'horizon 2040.

Depuis 2024, la Suva est membre de la REIDA (Real Estate Investment Data Association), dont elle utilise la méthodologie pour rendre compte de ses émissions. Étant compatible avec le GHG Protocol international et ayant valeur de norme en Suisse, cette méthodologie permet d'effectuer de précieuses comparaisons avec d'autres portefeuilles immobiliers suisses d'investisseurs institutionnels.

Émissions de gaz à effet de serre

Dans l'immobilier direct, l'émission de gaz à effet de serre provient de la consommation directe de sources d'énergie primaires, comme le mazout et le gaz naturel (scope 1), et de la consommation indirecte de sources d'énergie secondaires, comme l'alimentation électrique des bâtiments et le chauffage à distance (scope 2).

Bien que notre portefeuille immobilier se soit étoffé et que la surface de référence énergétique ait augmenté de 6,0 % au cours de l'exercice sous revue, les émissions absolues de gaz à effet de serre ont diminué pour atteindre 10 806 t/a (–0,8 %). Les émissions de gaz à effet de serre par surface de référence énergétique ont donc également baissé pour s'établir à 8,5 kg/m² (–6,4 %). Pour atteindre l'objectif intermédiaire fixé pour 2030, il faudra que les mesures prévues (remplacement des systèmes de chauffage et assainissements énergétiques de l'enveloppe des bâtiments) soient rigoureusement appliquées. En comparaison du benchmark 2024 de la REIDA (11,7 kg/m²), nous nous situons déjà 27 % en dessous (le benchmark 2025 ne sera publié qu'en décembre 2026). → Fig. 17/18

Les surfaces utilisées en propre figurent dans l'évaluation, mais sont attribuées à l'entreprise dans le bilan global des gaz à effet de serre (→ fig. 9). Nos analyses ne tiennent pas compte de l'énergie directement consommée par les locataires tiers (scope 3).

Efficacité énergétique

Nous évaluons l'efficacité énergétique du parc immobilier au moyen du CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) en respectant les exigences de notre stratégie de placements immobiliers directs. Dans le portefeuille, les bâtiments récents correspondent aux classes CECB A et B, ceux déjà assainis atteignent la classe C. La majorité des bâtiments se situent dans une classe CECB comprise entre A et C. En 2025, nous avons établi 47 CECB dans seize unités économiques. Outre les échelles en vigueur jusqu'ici pour l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment et le bilan énergétique global, le CECB indique depuis 2023 les émissions directes de gaz à effet de serre que le bâtiment produit sur place (combustibles fossiles pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire). Environ 50 % de nos immeubles n'émettent d'ores et déjà plus d'émissions directes de gaz à effet de serre, atteignant ainsi la classe A.

Production d'électricité photovoltaïque

Nous développons progressivement la production d'électricité photovoltaïque dans nos placements immobiliers directs. Avant chaque assainissement de toiture, nous examinons la possibilité d'aménager une installation photovoltaïque. En 2025, des installations photovoltaïques d'une puissance globale de 570 kWp ont été mises en place sur quatre sites. Au cours de l'exercice sous revue, nous avons produit 2733 MWh grâce au photovoltaïque (y c. sur nos sites). Avec l'électricité photovoltaïque que nous produisons, nous pourrions approvisionner quelque 880 foyers pendant un an. Par rapport à 2024 (1916 MWh), la production a augmenté de 817 MWh.

Cette hausse majeure de 43 % s'explique par la mise en place de trois nouvelles installations en 2025, mais également par le fait que, sur un autre site, l'installation a été étendue à plusieurs toits de l'immeuble.

Le développement du photovoltaïque nous permet de contribuer à la couverture de nos besoins et à la sécurité d'approvisionnement des régions. → Fig. 19

2.1.6 Placements financiers

Émissions de gaz à effet de serre

En 2025, les émissions de gaz à effet de serre financées issues des placements financiers se situent à 1 240 000 t CO_2eq, soit une baisse de 371 000 t ou de 23 % par rapport à 2024 et de 47 % par rapport à l'année de référence 2019. Nous avons ainsi déjà dépassé notre objectif intermédiaire pour 2025 (–17 % par rapport à 2019) et l'objectif pour 2030 (–42 % par rapport à 2019). → Fig. 20

Malgré la hausse du volume des placements, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué sous l'effet de glissements de valeur dans le portefeuille et d'une nette réduction de 20 % de l'empreinte carbone, qui s'établit à 50 t CO_2eq par million de francs investi.[9] La part des placements finan-

Émissions GES absolues, placements immobiliers directs (selon la REIDA)
Fig. 17

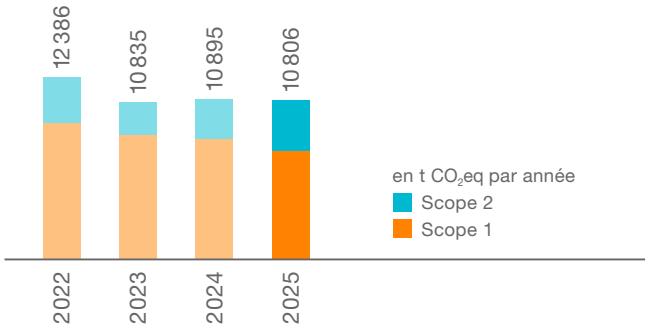

Intensité GES, placements immobiliers directs (selon la REIDA)
Fig. 18

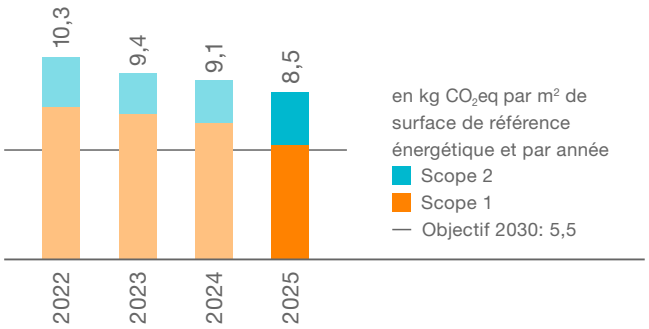

Production annuelle d'électricité photovoltaïque
Fig. 19

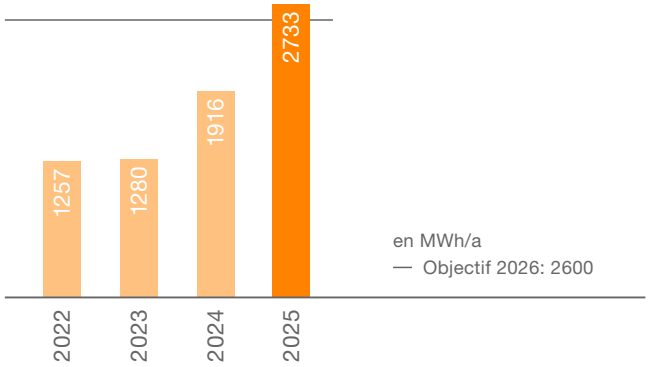

ciers inclus dans le reporting des gaz à effet de serre est restée constante à 51 %.

Afin de prendre en considération le besoin croissant de transparence, nous avons complété les indicateurs climatiques de nos placements financiers. Les données détaillées à ce sujet figurent pour la première fois à l'annexe.

Le développement durable est intégré dans nos processus de placement depuis 2013. La base est constituée par les lois suisses, les accords internationaux ratifiés par la Suisse et les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Pour concrétiser les objectifs climatiques d'investissement responsable, le Conseil de la Suva a défini une stratégie globale comprenant les mesures concrètes décrites dans les paragraphes qui suivent.

Engagement
L'engagement ciblé (entretiens, évaluations, questionnaires, etc.) vise à influencer positivement le comportement des entreprises dans lesquelles nous investissons en direction d'un objectif zéro émission nette, dans le respect des normes internationales reconnues par la Suisse et de la législation helvétique.

Pour accroître l'impact, nous menons nos activités d'engagement avec d'autres investisseurs. C'est pourquoi nous avons adhéré à l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) et à Climate Action 100+.

En 2025, dans le cadre de ces partenariats, nous avons mené un dialogue actif auprès de 579 entreprises de notre portefeuille de placements. Pour 365 d'entre elles, la priorité spécifique était d'aligner leurs émissions de gaz à effet de serre sur l'accord de Paris sur le climat. Notre engagement pro-climat couvre ainsi les entreprises responsables d'environ 53 % des émissions de gaz à effet de serre financées de notre portefeuille.

La part des entreprises de notre portefeuille qui visent l'objectif zéro émission nette et présentent des objectifs climatiques intermédiaires ayant fait l'objet d'une vérification par la Science Based Targets initiative (SBTi) a augmenté de 10 points de pourcentage pour s'établir à 24 %. Cette hausse significative est due à l'extension de la couverture des données de nos prestataires de recherche et à la tendance globale qui voit toujours plus d'entreprises se fixer un objectif zéro émission nette et soumettre leurs objectifs intermédiaires à une vérification externe, notamment grâce à l'engagement des investisseurs.

Exercice du droit de vote
Nous assumons notre responsabilité en tant qu'investisseur institutionnel et actionnaire, et exerçons nos droits de vote dans les sociétés anonymes de manière cohérente, systématique et compréhensible selon les principes d'une bonne gouvernance d'entreprise.

En 2025, nous avons participé à 224 votes et rejeté 20 % des objets à l'ordre du jour, dont la plupart portaient sur la rémunération, la nomination du conseil d'administration, l'organe de révision ainsi que les modifications des statuts et la structure du capital. Des informations détaillées figurent sous Politique de vote de la Suva.

En 2025, nous avons relevé pour la première fois les votes exprimés par nos gérants de fortune externes. Avec un taux de votes de 56 %, ils ont participé à 6500 assemblées générales. Dans un cas sur quatre, au moins un objet inscrit à l'ordre du jour a été rejeté. Le taux de rejet global était de 7 %.

Gestion des risques et opportunités climat
Nous accentuons la prise en compte des critères ESG dans la sélection des titres et des gestionnaires externes mandatés. Par précaution et fidèles à notre stratégie climat, nous n'investissons pas, par exemple, dans des entreprises qui affichent plus de 30 % de chiffre d'affaires issu de centrales à charbon.

Investissements à impact
Nos investissements à impact visent à produire un effet positif et mesurable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'économie réelle. Nous avons investi 1,185 milliard de francs dans des obligations vertes[11], soit 26 % de plus qu'en 2024. Les émissions de gaz à effet de serre financées sont environ 80 % inférieures à celles des obligations d'entreprises ordinaires. Les projets financés par les obligations vertes ont en outre permis d'éviter quelque 308 000 t CO_2eq. Cela démontre que les obligations vertes sont un instrument efficace tant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du portefeuille que pour produire un impact positif pour en éviter.

Émissions GES, placements financiers[10]
Fig. 20

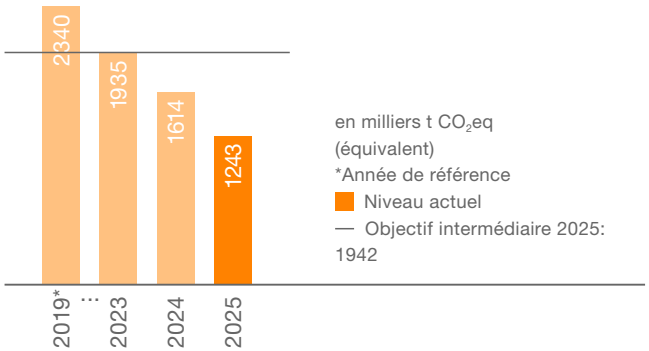

En 2024, nous avons en outre commencé à constituer un portefeuille d'investissements dans les infrastructures. À fin 2025, nous avons déjà investi ou promis d'investir environ 470 millions de francs, notamment dans des énergies renouvelables et des infrastructures énergétiques durables, apportant ainsi une contribution à la transition économique vers l'objectif zéro émission nette.

2.2 Approvisionnement responsable

À travers notre approvisionnement, nos placements immobiliers directs et nos placements financiers, nous influençons les normes sociales et environnementales, tout en étant exposés à des risques de réputation, de compliance et de coûts. C'est pourquoi, dans le cadre de l'approvisionnement à l'échelle de l'entreprise, nous tenons compte de critères de durabilité, comme l'efficacité énergétique, la longévité et la brièveté des trajets, et favorisons une utilisation des ressources sur une durée aussi longue que possible. Dans l'immobilier direct aussi, nous poursuivons des efforts en matière d'efficience des ressources et d'économie circulaire.

2.2.1 Approche managériale

L'approvisionnement responsable est un élément central de notre stratégie d'entreprise. Nous nous efforçons de réduire à un minimum l'impact environnemental tout au long de la chaîne d'approvisionnement, tout en respectant des normes sociales et éthiques. La directive Principes d'approvisionnement, remaniée en 2024, constitue le fondement de notre action.

2.2.2 Approvisionnement écologiquement responsable

Au cours de l'exercice sous revue, les principes définis dans la directive ont été intégrés dans les processus des instances d'acquisition centrale et décentralisées, l'objectif étant de garantir des normes d'acquisition uniformes et transparentes qui accordent une priorité encore plus grande aux critères de durabilité écologiques et sociaux.

Au centre de notre stratégie d'approvisionnement écologique figure la prise en compte de critères de durabilité, tels que l'efficacité énergétique, la longévité des produits, la sélection de matériaux écologiques et la brièveté des trajets. Dans les prochaines années, nous établirons progressivement les bases de données nécessaires à cet effet.

Outre nos objectifs écologiques, nous accordons une grande importance à des aspects sociaux dans notre chaîne d'approvisionnement. Les aspects sociaux, comme le respect des droits humains et des conditions de travail équitables, qui font partie intégrante d'un approvisionnement socialement responsable, sont décrits plus en détail dans le chapitre qui leur est consacré.

L'instance d'acquisition centrale est chargée de vérifier le respect de la directive par contrôles aléatoires.

2.2.3 Économie circulaire

Entreprise

L'économie circulaire joue un rôle central pour la Suva. Réutiliser et boucler la boucle du cycle des matériaux permet de préserver les ressources, de réduire les déchets, et de limiter à un minimum les atteintes environnementales. Ce principe est conforme à nos objectifs d'approvisionnement visant à allier responsabilité écologique et économique.

Au cours de l'exercice sous revue, nous avons continué à promouvoir l'économie circulaire: au lieu d'éliminer des biens mobiliers usagés (p. ex. meubles de bureaux et salles de réunion) d'une valeur totale de 20 000 francs, nous les avons réintroduits dans le cycle économique en les revendant (15 000 francs en 2024 et 65 000 francs en 2023), contribuant ainsi à prolonger la durée d'utilisation des ressources et à améliorer le cycle de vie des produits.

Dans les années à venir, nous continuerons à développer notre stratégie de promotion du principe «réduire, réutiliser, recycler», afin de créer des alternatives durables pour les processus d'approvisionnement, d'utilisation et d'élimination.

Placements immobiliers directs

Notre stratégie 2024–2028 en matière de placements immobiliers directs prévoit d'optimiser l'utilisation des ressources en adoptant une approche globale dans le développement des projets et de nous engager à intégrer les bâtiments appropriés dans l'économie circulaire. Nous collaborons avec des partenaires stratégiques de la conception et de la réalisation qui disposent d'une expérience dans la construction circulaire et contribuent à développer de nouvelles pratiques dans la branche.

En 2026, le développement et la planification axés sur l'économie circulaire seront examinés dans le cadre d'un projet pilote. Un projet antérieur dans lequel nous nous sommes donné la circularité pour mission a été la rénovation intérieure «Refresh» du centre commercial St. Jakob-Park. Les éléments de construction existants et nouvellement installés sont réutilisés ou du moins recyclés.

3. Aspects sociaux

La Suva place l'être humain au centre de ses préoccupations. Nous assumons cette haute responsabilité sociale en offrant à nos collaborateurs un soutien ciblé, en nous engageant au sein de la société et en veillant à des conditions de travail équitables tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

3.1 Personnel

En tant qu'employeur, la Suva a une influence directe sur la santé, la satisfaction, la qualification et l'égalité des chances de ses collaborateurs et collaboratrices. Elle fidélise et renforce son attractivité par des conditions de travail équitables, des modèles de travail modernes, des formations continues et la diversité.

C'est ainsi que 4806 hommes et femmes[12] s'engagent jour après jour en faveur de la prévention, de l'assurance et de la réadaptation en Suisse. Ils fournissent une contribution essentielle à notre mission sociale. Notre politique du personnel est axée sur l'équité et l'égalité des chances. Le faible taux de rotation (moins de 5 %) témoigne de la fidélité de nos équipes et reflète leur attachement à la Suva en tant qu'employeur loyal et fiable.

3.1.1 Approche managériale

La Suva offre des conditions d'emploi attractives. Elles permettent de performer avec efficacité et de se développer de

manière ciblée. Nous avons adapté les conditions d'engagement introduites en janvier 2025 aux besoins des différentes générations représentées. Nous renforçons ainsi la flexibilité, l'égalité des chances et notre attractivité d'employeur.

Des ateliers d'approfondissement ont été organisés pour ancrer notre compréhension de la culture de conduite, qui a pour objectif plus général d'orienter les compétences sur le monde du travail de demain. L'utilisation responsable des technologies numériques en est un élément central.

En complément des lignes directrices organisationnelles, nous avons élargi nos offres de développement pour promouvoir la pleine conscience numérique, soutenir la mise à jour des savoirs et renforcer l'autoréflexion ainsi que la gestion de soi au quotidien.

Nous mettons l'accent sur la santé de nos collaborateurs et collaboratrices. Nous promouvons l'équilibre entre travail et loisirs et ménageons de l'espace pour le repos, sans compromettre l'ambition et la capacité de travail. Nous renforçons la santé d'équipes garantes de la qualité client et qui s'engagent pour la sécurité de la place économique suisse.

Façonner le monde du travail numérique
Au printemps, la Direction a adopté de nouvelles lignes directrices organisationnelles sous la forme d'un codex numérique. Il définit des conditions-cadres contraignantes pour une utilisation responsable des technologies numériques, dont le droit à la déconnexion et l'importance de la force mentale pour prioriser les tâches. C'est sur cette base que nous avons organisé 21 manifestations internes sur le monde du travail de la Suva, auxquelles ont participé quelque 1200 collaborateurs et collaboratrices de toutes les régions de Suisse.

Nous avons également introduit pour la première fois le SelfScan développé pour la Suva, un outil de réflexion individuelle sur le stress numérique au travail avec des contenus d'apprentissage dédiés et personnalisés. La nouvelle boîte à outils complétant cette offre fournit des méthodes et des conseils pratiques ainsi que des recommandations concrètes.

Zoom sur la diversité linguistique
En tant qu'organisation qui collabore quotidiennement avec des personnes issues des différentes régions linguistiques de Suisse, nous considérons l'inclusion comme une condition sine qua non. La langue, vecteur de compréhension, de confiance et d'appartenance, joue un rôle de premier plan à cet égard. L'exposition «Helvétismes», inaugurée en novembre 2025 au siège de Lucerne, met en évidence la diversité linguistique et encourage un usage raisonné du langage. Cette exposition itinérante sera visible sur d'autres sites de la Suva dès l'année prochaine.

3.1.2 Formation et perfectionnement
Nous investissons de manière ciblée dans la formation et le perfectionnement de nos collaborateurs et collaboratrices. Avec la gestion des performances «Dialogue@Suva» mise en place en 2024, nous encourageons l'échange continu entre les échelons hiérarchiques. Notre objectif est de développer les compétences individuelles dans une perspective d'avenir à long terme. Nous voulons aider efficacement les collaborateurs et collaboratrices à mieux répondre aux exigences actuelles et futures, afin de garantir leur capacité de travail et leur employabilité dans le temps.

En 2025, la mise en œuvre du nouveau catalogue de compétences pour le développement du personnel a constitué une étape essentielle. Faisant partie intégrante de l'outil de gestion des performances, il sert de base aux objectifs de développement individuels.

Nous proposons des offres de formation et des possibilités de développement adaptées aux compétences clés. C'est également dans cette optique que la Suva Academy a été lancée au cours de l'exercice sous revue. Elle offre une entrée en matière dans notre univers d'apprentissage. Toutes les offres internes sont regroupées dans le Learning Management System. Associées à la gestion des performances, elles constituent la base d'une évaluation systématique de nos activités de formation.

Développement de la relève
Notre offre de places d'apprentissage propose deux nouvelles filières: «Développeur ou développeuse de business numérique CFC» et «Technologue en médias CFC». La possibilité d'une année d'expérience au terme de l'apprentissage nous permet de soutenir nos jeunes et de leur faciliter la transition vers leur avenir professionnel. Nous proposons en outre des programmes de tutorat attractifs et employons des stagiaires diplômés d'écoles de commerce. C'est ainsi que nous contribuons à promouvoir la relève en Suisse et à façonner activement le monde du travail de demain.

3.1.3 Sécurité et santé au travail
La santé et la capacité de travail individuelles constituent les fondements d'un succès entrepreneurial durable.

Notre gestion de la santé en entreprise (GSE) aide de manière ciblée le personnel à préserver et renforcer sa santé, sa motivation et sa capacité de travail à longue échéance.

Au terme d'une réévaluation réalisée en 2025, la Suva a de nouveau obtenu le label «Friendly Work Space» remis par Promotion Santé Suisse (friendlyworkspace). Ce label de qualité confirme que nous appliquons systématiquement notre gestion de la santé en entreprise et que nous créons des conditions-cadres favorables à la santé pour nos collaborateurs et collaboratrices. Nous considérons cette nou-

velle distinction comme une reconnaissance, mais aussi un encouragement à continuer à nous investir pour des postes de travail sains, des conditions de travail attractives et un bon climat de travail.

Pour piloter et développer notre GSE, nous utilisons des indicateurs comme le taux d'absence, les résultats de nos sondages auprès du personnel ainsi que des informations sur la gestion des ressources et des contraintes. Ces données nous permettent de cibler des mesures en fonction des besoins et d'en vérifier l'efficacité. Une nouvelle stratégie GSE sera élaborée l'an prochain.

Les campagnes de prévention de la Suva, axées sur le travail et les loisirs, profitent tout autant à nos assurés qu'à nos collaborateurs et collaboratrices. En font partie des offres sur la sécurité à vélo, les sports d'hiver et de neige ainsi que la protection contre la chaleur et le soleil. Au nom de la prévention et de la protection de la santé du personnel, la Suva assume en outre les frais de vaccination contre la grippe saisonnière.

Écart salarial inexpliqué
Fig. 21

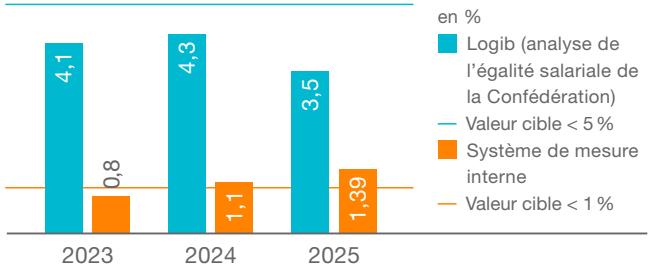

La gestion de la santé en entreprise est mise en œuvre sur les différents sites. Les groupes GSE chargés de la coordination des mesures au niveau local échangent régulièrement avec l'instance centrale. Ils bénéficient du soutien des responsables nommés pour fournir des conseils et répondre aux questions concernant l'ergonomie des postes de travail. Dans une prochaine étape, nous regrouperons plus fortement les axes thématiques, afin de mieux cibler la transmission aux teams GSE. L'élaboration concrète s'inscrira dans le cadre de la nouvelle stratégie GSE.

3.1.4 Égalité des chances, lutte contre la discrimination

Égalité des chances salariales
La Suva aspire à une égalité salariale vérifiable. Nous la considérons comme un élément clé de l'égalité des chances et de l'attractivité d'un employeur loyal et fiable.

Conformément aux prescriptions légales, nous avons régulièrement analysé l'égalité salariale avec Logib, comme l'exige la Confédération. Affichant un taux de 3,5 % (4,3 % en 2024), le résultat s'est nettement amélioré par rapport à l'exercice précédent et reste nettement inférieur à la valeur limite légale de 5 %.

Pour contrôler et développer l'égalité des salaires, nous utilisons en outre notre système de mesure interne [13], lequel comprend tous les échelons de fonction et présente un degré élevé de signification statistique, tout en étant résolument axé sur une rémunération équitable et conforme au marché. Un écart salarial inexpliqué de 1,39 % a été constaté sur la base des données salariales d'avril 2025 (1,1 % en 2024). Cette légère augmentation par rapport à l'exercice précédent est due à l'effet unique lié au changement de système salarial, qui a passé de 23 à seize échelons de fonction. Notre objectif est de ramener les inégalités salariales en dessous de 1 % d'ici à 2030. → Fig. 21

À partir de 2026, nous lancerons progressivement de nouvelles formations et des mesures de sensibilisation pour nos talent acquisition managers et les HR Business Partners chargés de conseiller nos cadres. Ces mesures visent à ancrer durablement l'égalité salariale dans nos processus de fixation et d'évolution des salaires.

Femmes occupant des postes à responsabilités
La Suva promeut la part des femmes occupant des postes à responsabilité, qui a augmenté de 0,5 point de pourcentage en 2025. Pour soutenir cette évolution, nous misons sur des mesures de promotion de l'égalité des chances et facilitant l'accès aux tâches de direction, comme des conditions-cadres permettant de mieux concilier travail et famille, qui se reflètent dans les avantages que propose notre entreprise.

Emplois de réinsertion
La Suva offre à des personnes en situation de handicap la possibilité de se réinsérer dans le monde du travail. En 2025, nous avons organisé 42 stages de réinsertion (y c. dans nos cliniques), soit un résultat supérieur à l'objectif de 40 places visé à l'origine. Cette valeur qui sert d'orientation jusqu'en 2027 est observée en continu et adaptée par la Direction en fonction des besoins.

Nous attribuons l'acceptation élevée de notre offre au niveau interne à notre nouveau processus unifié qui garantit une compréhension commune, définit clairement les responsabilités et désigne des interlocuteurs clés. Il renforce la visibilité des emplois de réinsertion dans l'entreprise et facilite leur mise en œuvre systématique.

Lutte contre la discrimination
La Suva applique une politique de tolérance zéro en matière de discrimination. Ce principe est ancré de manière contraignante dans nos instructions, nos directives et notre code

de conduite. Le personnel est appelé à signaler toute violation observée auprès du service spécialisé compliance, qui est compétent en la matière.

Afin de protéger les droits de la personnalité, nous recueillons et examinons tout signalement de harcèlement moral ou sexuel et de discrimination en tout genre sous une forme anonymisée, en nous fondant sur notre directive relative à la protection de la personnalité.

En 2025, onze cas présumés ont été examinés sur la base des saisies anonymisées effectuées par la division Human Resources. Nous avons engagé cinq procédures formelles et six informelles au cours de la période sous revue. Les procédures formelles ont été clôturées au cours de l'exercice sous revue. Parmi les procédures informelles, cinq ont été clôturées en 2025, et une sixième était encore en cours de vérification par les conseillers HR à la fin de l'exercice.

Pour toute question personnelle, nos collaborateurs et collaboratrices sont invités à s'adresser en premier lieu à leurs supérieurs hiérarchiques et aux Business Partners de la division Human Resources. En cas de problématique d'ordre professionnel ou privé, ils ont en outre la possibilité de demander à bénéficier du programme d'aide aux employés «Lyra Wellbeing». Ce service garantit professionnalisme, confidentialité, discrétion et anonymat.

3.2 Engagement social et politique

En tant que principal assureur-accidents du pays, nous sommes un pilier du système suisse d'assurances sociales. Nous assumons d'importantes responsabilités vis-à-vis de la société, qui se reflètent dans nos services et différents engagements. Notre engagement social et politique nous permet de renforcer la prévention et notre légitimité en tant qu'acteur investi d'une mission publique. Cet engagement nous offre aussi la possibilité de contribuer à définir des conditions-cadres efficaces.

3.2.1 Approche managériale

Grâce à son expertise technique et sa longue expérience dans le domaine de l'assurance-accidents, la Suva s'implique activement dans les débats politiques et sociaux avec l'objectif de promouvoir des solutions équilibrées et fondées sur des preuves pour l'économie, la société et les assurés. Parallèlement, elle s'engage dans des programmes de prévention, des campagnes de sensibilisation et la formation complémentaire ou postgraduée des spécialistes, afin de renforcer la culture de prévention et de la sécurité dans les entreprises et au sein de la société.

3.2.2 Engagement politique

En tant que principal assureur-accidents du pays et entreprise de droit public dotée d'un mandat légal, nous sommes à la croisée des chemins entre politique, société et économie. Forts de notre expertise technique et d'une longue expérience de l'assurance-accidents, exploitant deux cliniques de réadaptation et en notre qualité d'organe d'exécution de la sécurité au travail, nous voulons contribuer, dans notre domaine d'activité, à la formation de l'opinion et à la prise de décisions sur le parquet politique, pour trouver des solutions équilibrées pour la place économique et la sécurité sociale suisses, tout en faisant valoir les intérêts de nos clients et clientes. Nous le faisons en participant aux procédures de consultation institutionnalisées et à des auditions sur invitation des commissions d'expertise. Notre entreprise ne verse aucune cotisation à des partis ni à des hommes ou femmes politiques en particulier.

La Suva soutient le système de milice helvétique. Nous permettons à nos collaborateurs et collaboratrices d'exercer une fonction publique au niveau national, cantonal ou communal. En accord avec les responsables hiérarchiques, ils peuvent y consacrer jusqu'à quinze jours de travail par an.

3.2.3 Lutte contre la fraude à l'assurance

La Suva lutte contre la fraude à l'assurance avec rigueur pour garantir des prestations et des primes équitables. Le versement de prestations indues et la soustraction à l'obligation de payer des primes portent préjudice aux assurés honnêtes. En 2025, la Suva a examiné 2067 annonces de cas suspects (2562 cas en 2024), dont 671 ont été confirmés et clos. Le recouvrement des fraudes a permis de récupérer 43,7 millions de francs. Depuis 2007 et le début de ses activités de lutte, la Suva a économisé 347 millions de francs. → Fig. 22 suva.ch/fraude

Fraude à l'assurance
Fig. 22

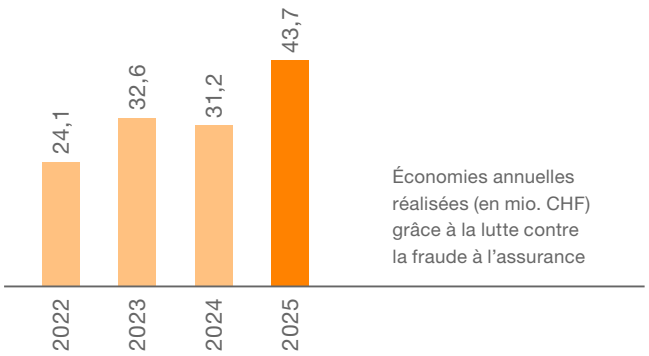

3.2.4 Économies grâce au contrôle des factures

Outre la lutte contre la fraude à l'assurance, la Suva mise aussi sur le contrôle rigoureux des factures. En 2025, elle a contrôlé 2,87 millions de factures de médecins et d'hôpitaux, dont 10,4 % (297 000) ont été refusées, car elles présentaient des erreurs ou manquaient de précision. Le contrôle des factures a permis de réaliser des économies de 123 millions de francs (–1 million par rapport à l'année précédente). Ce montant est versé au profit des assurés de la Suva sous la forme de primes plus basses.
suva.ch/frais-de-traitement

3.2.5 Campagnes de prévention

Pour consolider une véritable culture de prévention dans les entreprises, nous misons sur une approche globale. Nous fournissons aux entreprises des conseils de prévention ciblés dans les domaines de la sécurité/santé au travail et de la sécurité durant les loisirs. Nous formons et perfectionnons aussi les chargés de sécurité, médecins du travail et spécialistes de la sécurité au travail (spécialistes MSST) des entreprises. Outre le football et les sports de neige, nos campagnes de sensibilisation menées sur plusieurs années se sont plus étroitement concentrées sur les risques d'accident de vélo et à domicile. Notre objectif: encourager un comportement respectueux de la sécurité dans ces activités de loisirs.

3.2.6 Échange d'expériences

Nous partageons également notre savoir-faire en prévention et protection de la santé au niveau international, notamment au sein de l'Association internationale de la sécurité sociale AISS, apportant ainsi notre expertise dans les comités secteur santé, sécurité des machines et systèmes ainsi que chimie, dont la Suva exerce la vice-présidence. Le groupe de travail biologie a été réactivé. Des réunions organisées à intervalles réguliers et la collaboration à des groupes de travail sur la sécurité/santé au travail et le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement favorisent cet échange international de connaissances. Un important échange d'expériences a lieu chaque année dans le cadre de l'«Alpines Kolloquium für Sicherheit und Gesundheitsschutz auf Baustellen» (colloque alpin pour la sécurité et la santé sur les chantiers). Depuis 25 ans, des organismes d'assurance-accidents, des syndicats, des associations patronales et des inspections du travail de l'espace germanophone se réunissent. En 2025, de nombreux thèmes du secteur de la construction ont été abordés. La rencontre institutionnelle des instituts germanophones, qui s'est déroulée à Leuna (Allemagne), a également permis un dialogue enrichissant sur la question des valeurs limites.

3.2.7 Réseaux numériques

En qualité de membre fondateur de Swissdec, la Suva contribue à l'efficacité et à la sécurité de l'écosystème numérique. L'Association Swissdec standardise la communication de machine à machine (M2M) pour permettre que les données salariales, de prestations et financières soient transmises entre les entreprises, les autorités et les assurances de façon structurée, sans rupture médiatique et en conformité avec les exigences de protection des données. Environ 125 000 entreprises suisses, 112 concepteurs de logiciels et les destinataires de données affiliés, comme par exemple des caisses de compensation, des assureurs privés et des administrations fiscales, profitent actuellement des normes Swissdec.

Swissdec a lancé la mise en œuvre de la stratégie 2025–2028 au cours de l'exercice sous revue. La norme bilan électronique, développée par Swissdec sur mandat de la Conférence suisse des impôts, est prête pour l'exploitation pilote. Grâce à elle, les entreprises pourront transmettre leurs bilans aux autorités fiscales en un seul clic. Sur mandat des caisses de compensation, Swissdec développe en outre une norme de numérisation des décomptes de prestations selon le régime des allocations pour perte de gain (APG). L'exploitation pilote est prévue en 2026. Swissdec apporte ainsi une contribution importante à la numérisation et à la simplification des tâches administratives en Suisse.

3.3 Approvisionnement socialement responsable

Le respect des droits humains et du travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement est la base de notre crédibilité. L'efficacité des processus de diligence et le développement des fournisseurs sont deux leviers qui nous permettent d'améliorer les normes et de renforcer la confiance.

Nous considérons qu'il est de notre responsabilité entrepreneuriale de garantir et promouvoir des normes sociales tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La protection des droits humains est un élément central de notre stratégie d'approvisionnement responsable, car nous avons la conviction que la réussite économique doit aller de pair avec la justice sociale.

3.3.1 Approche managériale

Nous accordons une attention particulière à la prévention pour éviter le travail des enfants et au respect des droits humains et des normes internationales du travail. Afin d'assumer nos responsabilités, nous travaillons exclusivement avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter ces règles et à les ancrer fermement dans leurs activités.

La loi suisse sur les devoirs de diligence et de transparence (ODiTr) et les normes de l'Organisation internationale du Travail OIT (conventions n° 138 et 182 de l'OIT et Outil d'orientation du BIT et de l'OIE[14] du 15 décembre 2015 sur le travail des enfants à l'intention des entreprises) font partie intégrante de nos Conditions Générales relatives à l'acquisition centrale depuis 2025. En les acceptant, nos

fournisseurs confirment automatiquement le respect de ces règles. À titre alternatif, la Suva peut également délivrer une confirmation séparée. Avant chaque commande, nous vérifions si nos partenaires ont accepté de manière juridiquement contraignante la confirmation requise du respect de l'ODiTr en apposant leur signature.

Nos conditions générales ou la confirmation du respect de l'ODiTr sont de nature contraignante pour chaque commande. Toutes nos instances d'acquisition sont tenues de veiller au respect de l'ODiTr. Nous certifions respecter, conformément au Guide OCDE du 30 mai 2018, le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

3.3.2 Critères sociaux

Outre les réglementations internationales mentionnées ci-dessus, nous évaluons nos fournisseurs sur des critères sociaux, en attachant une importance particulière à la sécurité/santé au travail. Nous attendons également de nos partenaires qu'ils démontrent le respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises. Au cours de l'exercice 2025, nous avons systématiquement vérifié le respect des devoirs de diligence de 269 nouveaux fournisseurs.

Nous assumons en outre directement nos responsabilités sociales en privilégiant la collaboration avec des organisations à but non lucratif et des entreprises sociales offrant un rapport qualité-prix comparable. Nous encourageons ainsi le respect des normes sociales chez nos fournisseurs, tout en contribuant activement au soutien des organisations qui apportent une contribution sociale positive.

3.3.3 Contrôles externes

En présence de produits issus de partenaires d'approvisionnement de pays où, selon l'indice du Fonds des Nations Unies pour l'enfance UNICEF, le risque de travail des enfants est accru, nous effectuons un contrôle particulièrement soigneux. Notre instance d'acquisition centrale exige des certificats BSCI en cours de validité attestant que les fournisseurs respectent nos normes et règles sociales dans ces pays. En cas de soupçon, nous faisons appel à des entreprises partenaires externes spécialisées pour effectuer des audits approfondis sur place, afin d'évaluer des aspects importants comme le travail des enfants, les droits humains, les conditions de travail et la corruption. Les fournisseurs qui ne respectent pas nos normes ou ne prennent pas de mesures d'amélioration sont exclus de notre chaîne d'approvisionnement.

Cette approche nous permet de garantir que nos processus d'approvisionnement répondent pleinement aux exigences tant éthiques que sociales. Au cours de l'exercice 2025, 22 certificats BSCI valables ont été exigés. Nous n'avons effectué aucun autre contrôle aléatoire.

Notre avenir est celui de nos jeunes

Fidèle au concept de formation durable, Urs Grubenmann fournit à nos apprentis et apprenties un accompagnement individuel d’égal à égal. La devise de la Suva pour encourager la relève et la préparer au monde du travail de demain: «Un coaching plutôt qu’un contrôle».

«Le plus beau, pour moi, c’est de voir les jeunes s’épanouir.»

— Urs Grubenmann, responsable de la formation TIC à la Suva

Lire l’article

Urs Grubenmann discute d’un concept TIC avec trois jeunes en apprentissage IT.

4. Gestion d’entreprise

La Suva utilise des stratégies, des mesures et des processus ciblés pour reconnaître des thèmes importants à un stade précoce et mieux saisir les opportunités à la fois pour elle-même et ses partenaires.

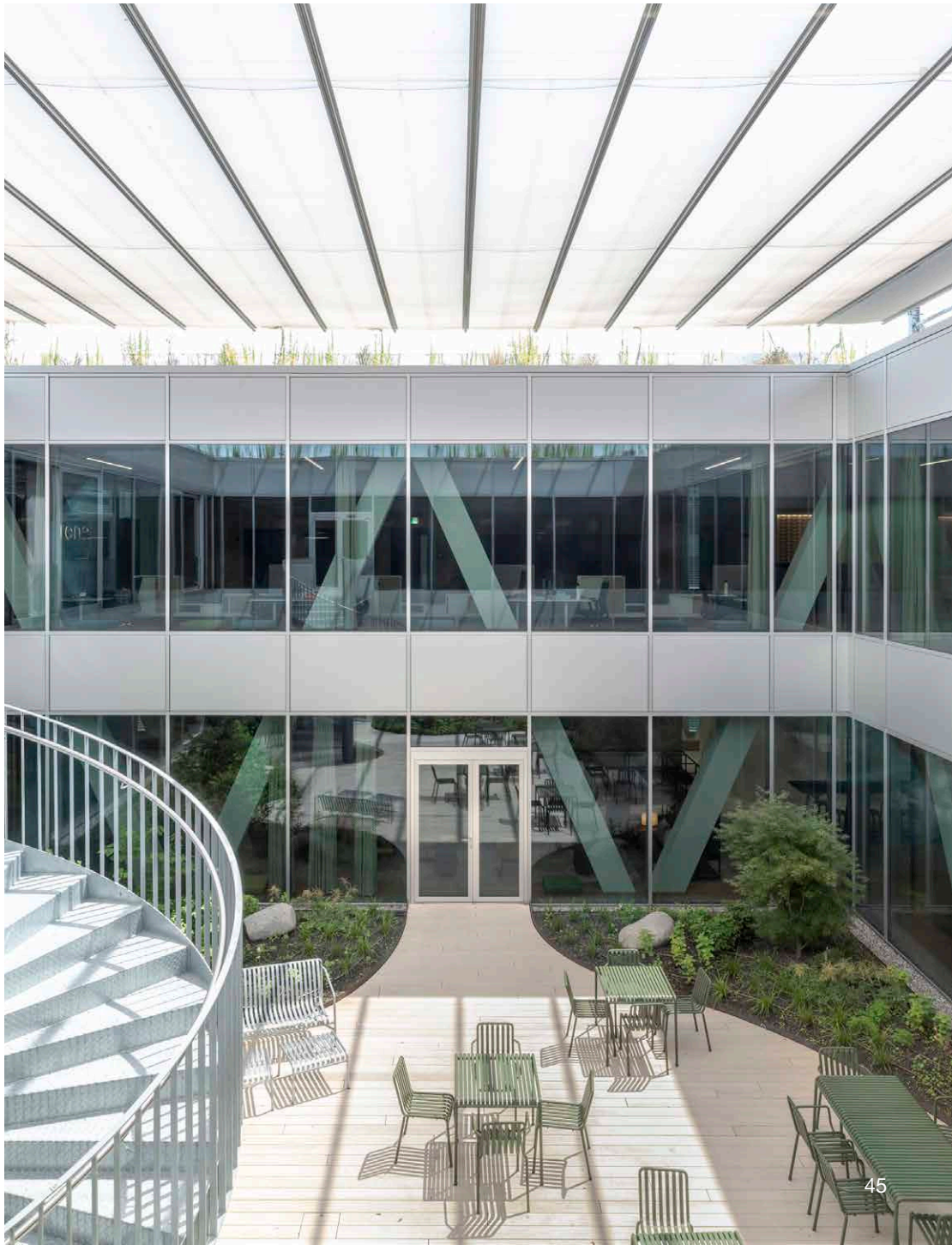

4.1 Pratiques responsables

L’intégrité, la compliance et l’équité influencent la confiance de nos assurés, de nos partenaires et de nos collaborateurs. Des règles, des contrôles, de la transparence: tels sont les outils qui renforcent notre crédibilité, la satisfaction client et nos relations partenariales sur le long terme. Nous créons par ailleurs des structures durables pour limiter les risques, répondre aux exigences légales et assurer des comportements éthiques à travers des pratiques responsables.

4.1.1 Approche managériale

Notre code de conduite nous sert de guide pour agir de manière éthique, assumer une responsabilité sociale et gérer les ressources environnementales sans les gaspiller. Tous les membres du personnel connaissent les principes du code et participent régulièrement à des formations sur les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Notre système de gestion de la compliance permet d’assurer le respect des textes pertinents sur les plans légal, réglementaire et interne. En 2025, il n’y a eu ni violations significatives des lois et ordonnances, ni actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust. La gestion des risques à l’échelle de l’entreprise favorise

une approche transparente et identifie les risques, que des contrôles effectifs dans les processus permettent d'atténuer. L'efficience économique et la stabilité financière sont définies comme des objectifs stratégiques dans le tableau de bord prospectif et assorties d'indicateurs.

4.1.2 Gestion des réclamations

Nos clients et clientes, partenaires et autres groupes de dialogue, tels que les fournisseurs de prestations, peuvent toujours s'adresser directement à nous lorsqu'ils ne sont pas satisfaits de nos produits et services. Nous prenons leurs réclamations très au sérieux, car elles constituent un moteur d'amélioration. Nous considérons chaque retour comme une opportunité d'améliorer nos offres et processus et de renforcer la satisfaction de la clientèle. Nous saisissons chaque critique dans notre outil de gestion des réclamations et garantissons que chaque demande soit traitée de manière confidentielle et fasse l'objet d'un examen et d'un traitement attentifs. De plus, nous analysons régulièrement des catégories de réclamations générales, afin d'identifier des schémas et d'exploiter d'autres potentiels d'amélioration ciblée.

En 2025, nous avons enregistré 5887 réclamations, soit 17 % en moins par rapport à 2024. → Fig. 23

La plupart des réclamations concernent toujours le département prestations et réadaptation, soit 73 % (4290 réclamations), suivi par les processus RCP et Assurer, soit 22 % (1279 réclamations).

Les dénonciations à l'autorité de surveillance et réclamations présentées à la Direction, au Conseil de la Suva et au secrétariat général sont traitées par ce dernier. En 2025, nous avons traité 102 réclamations adressées à la Direction, au président du Conseil de la Suva et au secrétariat général, soit 7 % de plus qu'en 2024 (95 réclamations), ainsi que trois dénonciations à l'autorité de surveillance.

4.1.3 Corruption

Thème important de notre compliance, la lutte contre la corruption fait l'objet de principes et directives clairement définis et figurant tant au chapitre «Pots-de-vin, corruption, cadeaux: Nous ne nous laissons pas corrompre ni ne pratiquons la corruption» du code de conduite, que nous avons publié sur suva.ch, que dans nos règlements internes régissant les rapports de travail, la loyauté dans la gestion de fortune ou le commerce privé de titres.

Le règlement interne révisé Conflits d'intérêts, qui traite en particulier de la corruption, y compris la gestion des cadeaux et des honoraires, est entré en vigueur au cours de l'exercice sous revue. Ce règlement stipule que nos collaborateurs et collaboratrices sont tenus d'annoncer tout conflit d'intérêts potentiel. Un portail d'annonce électronique a été mis en place pour le traitement automatisé des procédures d'annonce et d'autorisation correspondantes.

Nous disposons de processus bien établis pour gérer les conflits d'intérêts. Ils garantissent une vérification en continu et sont régulièrement communiqués à l'ensemble du personnel. Les faits que nous avons enregistrés en 2025 n'ont pas nécessité de déclarations spécifiques auprès de parties prenantes telles que, par exemple, des partenaires commerciaux.

La sensibilisation à la corruption s'effectue au moyen de la formation en ligne «Compliance», obligatoire sur tous nos sites. D'autres formations ciblées sur cette thématique ont également eu lieu au cours de l'exercice sous revue. En cas de soupçon de corruption, nos collaborateurs et collaboratrices sont priés d'informer le service d'alerte. Ils peuvent le faire par voie électronique et en tout anonymat.

Avec nos partenaires commerciaux, cette question est abordée dans le contrat. Les risques de corruption sont identifiés et évalués dans le cadre du système de contrôle interne, lequel implique toutes les unités organisationnelles pertinentes dans l'évaluation des risques de compliance. Dans le cadre de l'évaluation actuelle des risques, les principaux risques potentiels de corruption dans les domaines de l'approvisionnement ainsi que de la corruption active et passive ont été identifiés comme pertinents. Aucun cas confirmé de corruption n'a été relevé en 2025 ni durant les deux années précédentes.

Nombre de réclamations
Fig. 23

	2024	2025	Variation (en %)
Nombre total de réclamations	**7 134**	**5 887**	**–17**
Prestations et réadaptation	5 175	4 290	**–17**
RCP/Assurer	1 504	1 279	**–15**
Prévention	223	139	**–38**
Assurance militaire	232	179	**–23**

4.1.4 Actes frauduleux

Dans le domaine de la lutte contre la fraude, nous faisons régulièrement réaliser des évaluations du risque de fraude par des prestataires externes. En 2025, l'évaluation centrée sur le département finances et informatique avait pour but d'améliorer la sensibilisation aux risques de fraude potentiels et d'implémenter des mesures de prévention efficaces pour réduire ces risques.

Dans le cadre de la stratégie de recrutement du personnel, nous avons évalué et adapté la gestion des contrôles de sécurité des personnes de façon à réduire encore le risque de fraude. Le système de contrôle interne en place nous permet de gérer en continu l'ensemble des risques de fraude, y compris en tenant compte des mesures d'amélioration découlant de l'évaluation du risque de fraude.

4.1.5 Service d'alerte

Le service spécialisé compliance gère un service d'alerte, auquel le personnel peut s'adresser en cas de soupçon d'irrégularité. Au cours de l'exercice sous revue, un nouveau système d'annonce électronique a été introduit, ce qui a entraîné une augmentation sensible des notifications reçues.

Nous attirons régulièrement l'attention des collaborateurs et collaboratrices sur ce service d'alerte de différentes manières (formation en ligne «Compliance», informations dans le système d'annonce interne et news sur Intranet). En 2025, le service d'alerte a principalement reçu des signalements d'actes potentiellement frauduleux. Dans le cadre d'une analyse factuelle complète, le service spécialisé compliance les a vérifiés, puis documentés, avant de recommander des mesures au cas par cas, que les rôles internes compétents en la matière ont mises en œuvre.

4.2 Protection des données, sécurité de l'information et continuité des activités

Dans un monde numérisé, la protection des données, la sécurité de l'information et la continuité des activités revêtent une importance croissante. Nous devons pouvoir garantir la confidentialité des informations et la protection des systèmes contre pannes et attaques ainsi que la sauvegarde des processus d'affaires critiques. La protection des données garantit la protection des données personnelles, la sécurité de l'information préserve la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité, tandis que la continuité des activités a un impact sur la résilience face aux événements. Ces éléments sont à la base de la confiance et d'une action durable dans une société interconnectée.

4.2.1 Protection des données

Nous attachons une importance majeure à la gestion responsable et légalement correcte des données personnelles. Le service spécialisé protection des données fournit au personnel de la Suva des conseils en matière de protection des données. En 2025, le conseil interne a principalement répondu à des questions concernant l'utilisation de divers produits cloud ainsi qu'à un nombre croissant de questions portant sur les systèmes d'intelligence artificielle (IA). Plusieurs projets ont eux aussi bénéficié d'un accompagnement dédié et diverses questions ayant trait à la conception des processus et à l'établissement de contrats conformes au droit de la protection des données ont été examinées.

Durant l'exercice sous revue, le service spécialisé protection des données a dispensé diverses formations pour sensibiliser le personnel. À cela s'ajoute l'examen des violations potentielles de la sécurité des données (brèches de données). En 2025, comme les deux années précédentes, il n'y a pas eu de violation substantielle de la sécurité des données, et aucune annonce au préposé fédéral à la protection des données et à la transparence PFPDT n'a été nécessaire. La loi oblige en effet à annoncer les cas de violation entraînant un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée (art. 24 al. 1 LPD).

4.2.2 Sécurité de l'information

La cybersécurité revêt une importance capitale pour la Suva. Une perte de confidentialité, d'intégrité ou de disponibilité d'informations pourrait affecter gravement la confiance des assurés et l'exploitation opérationnelle.

Le service spécialisé sécurité de l'information forme le personnel, notamment dans le cadre d'une formation en ligne obligatoire couvrant également l'utilisation des informations et des équipements informatiques. Le service spécialisé aide par ailleurs les unités organisationnelles à réaliser des projets, fournit des conseils en matière de sécurité de l'information et développe le système de gestion dédié, et ce en étroite collaboration avec le service spécialisé protection des données et la sécurité informatique. Nous pilotons et contrôlons en continu la sécurité de l'information à l'aide d'un système de gestion, lequel est certifié depuis 2024 selon les exigences de la norme ISO/IEC 27001:2022 concernant la sécurité de l'information.

L'Office fédéral de la protection de la population OFPP comptant la Suva parmi les infrastructures critiques, celle-ci est soumise à l'obligation de signaler les cyberattaques, en vigueur depuis avril 2025.

4.2.3 Continuité des activités

Nous pilotons et contrôlons constamment la gestion de la continuité des activités en appliquant les standards minimaux pour les compagnies d'assurances en Suisse conformément à l'Association Suisse d'Assurances ASA. Ce système de gestion comprend les éléments suivants: analyses des réper-

cussions sur l'activité, stratégie de gestion de la continuité des activités de l'entreprise, plans de mesures pour les processus critiques, exercices et tests réguliers, opérationnalisation et conduite.

La stratégie de gestion de la continuité des activités de l'entreprise, qui fait l'objet d'un examen par la Direction au moins une fois par an, inclut des options stratégiques de risque pour les processus critiques, définit les durées maximales admissibles des défaillances et la perte de données maximale acceptable calculées sur la base du rapport coût-bénéfice ainsi que les exigences opérationnelles et légales, et détermine les différentes approches possibles en cas de crise.

4.3 Transformation numérique

La transformation numérique joue un rôle essentiel pour la Suva, car les solutions digitales améliorent nos processus, la qualité des services et l'accessibilité, et influencent ainsi l'impact et l'efficience de notre entreprise. Les analyses basées sur les données peuvent en outre permettre de mieux adapter les offres de prévention et de service aux besoins des assurés.

4.3.1 Approche managériale

En activant la numérisation de nos processus, nous répondons aux attentes croissantes de nos clients et clientes, mais augmentons également notre efficacité opérationnelle, réduisons l'impact environnemental grâce à l'élimination des transactions sur papier et préparons la collaboration numérique du futur avec l'ensemble des partenaires des assurances sociales.

La transformation numérique nous offre sans aucun doute des potentiels d'utilité et d'efficience, mais elle implique également une prise de conscience des risques qu'elle comporte à l'échelle de l'entreprise. Nos transactions quotidiennes avec des données sensibles nous exposent au risque de vol ou de compromission des données sensibles de nos clients et de l'entreprise. De même, à trop se focaliser sur les canaux numériques, la perte de proximité personnelle représente un risque, notamment si l'on néglige des groupes de clients moins familiers des outils numériques.

Notre nouvelle stratégie multicanal 2030, qui garantit une planification stratégique bien pensée, un développement ciblé des canaux numériques, des mesures de sécurité étendues et la formation continue de nos collaborateurs et collaboratrices, nous permet de poser des bases solides pour saisir les opportunités et relever les défis qui se présentent à nous quotidiennement dans le cadre de cette transformation. Cette stratégie ayant pour objectif de concilier l'innovation technologique et la proximité client constitue un élément important pour le succès à long terme et la croissance durable de la Suva.

4.3.2 Services numériques dans la gestion des cas

Nous utilisons la numérisation de manière ciblée, afin d'offrir à nos assurés une valeur ajoutée concrète. Les processus automatisés augmentent la qualité, la rapidité et la fiabilité dans la conduite des cas.

Durant l'exercice sous revue, plus de 576 000 rapports médicaux ont été traités. Dans l'intervalle, l'amélioration de l'input management a permis d'en traiter plus de 65 % de manière automatisée et sans rupture de média, ce qui accroît la qualité des données dans le dossier électronique et accélère les opérations.

Nous avons aussi progressé dans la conduite des cas basée sur l'IA: en 2025, la reconnaissance des cas entièrement automatisée a augmenté à près de 80 % (76,3 % en 2024) pour un volume annuel de 506 000 cas. En outre, nous avons poursuivi le développement de la commande automatisée de documents et le paiement automatisé des indemnités journalières. Les prestations parviennent ainsi aux assurés plus rapidement et simplement.

De manière générale, la numérisation réduit considérablement les tâches manuelles, soit l'équivalent d'environ 250 000 tâches système par an, et libère des ressources pour un accompagnement personnalisé particulièrement important en cas de séquelles d'accidents graves ou de maladies professionnelles complexes.

Le processus numérisé de gestion des cas allie efficacité et responsabilité sociale: il crée une valeur ajoutée durable pour les personnes assurées et le personnel de la Suva.

4.3.3 Transformation numérique dans la collaboration avec les entreprises clientes

L'offre numérique destinée aux entreprises clientes sur mySuva est en évolution constante. Ces mesures portent leurs fruits: à fin décembre 2025, plus de 81 000 entreprises enregistrées utilisaient déjà ce service pour communiquer avec nous, soit un volume nettement supérieur à la valeur cible de 68 000 entreprises pour 2027.

L'optimisation de la transmission des documents a constitué une étape importante. Depuis 2025, les entreprises peuvent obtenir des documents numérisés, mais aussi en télécharger directement sur le portail via un service de messagerie. Il s'agissait d'un souhait récurrent de leur part. Depuis cette année, nous signalons également les nouveaux documents disponibles sur mySuva avec plus de clarté. Les notifications sont mieux formulées et garantissent la protection des données. De cette manière, nos clients et clientes peuvent voir plus rapidement s'il est nécessaire qu'ils prennent des mesures.

Nous avons fondamentalement amélioré l'aperçu des tâches pour les groupes dont la structure est complexe, et qui manquaient jusqu'ici d'une vue d'ensemble complète des mandats et des entreprises. Transparente à tous les niveaux, la nouvelle solution facilite la collaboration et apporte un gain d'efficience dans le travail quotidien.

4.4 Dialogue avec les parties prenantes

Étant la plus grande assurance-accidents du pays, donc un élément important du système suisse d'assurances sociales, nous assumons une grande responsabilité sociale. Dans nos échanges avec les parties prenantes, nous partageons nos connaissances et notre expérience de l'assurance-accidents, de la prévention et de la réadaptation.

Ce dialogue régulier crée la transparence et renforce la confiance, l'acceptation et la qualité des décisions. → Fig. 24

4.4.1 Approche managériale

La gestion de la Suva est fondée sur le partenariat social. Organe suprême de direction, le Conseil de la Suva est constitué de représentants et représentantes des employeurs, des travailleurs et de la Confédération. Cette gestion reposant sur le partenariat social garantit la prise en compte équilibrée des différents intérêts et un vaste dialogue institutionnel avec les principales parties prenantes. La Suva identifie en outre continuellement d'autres groupes d'intérêts pertinents, afin d'en connaître les attentes et de mener un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes importantes.

Mesures de communication avec les parties prenantes
Fig. 24

Principales parties prenantes	Choix de mesures de communication
Clients et clientes	• Contacts personnels à travers les agences Suva et le key account management • Événements clients et ateliers • Sondages, enquêtes de satisfaction, feed-back des clients • Portail clients et site Internet • Newsletter et magazine des clients
Personnel	• PulsChecks (sondages à intervalles réguliers) • Enquêtes auprès des collaborateurs et collaboratrices • Gestion des idées institutionnalisée • Association du personnel • Magazine des collaborateurs et collaboratrices
Grand public	• Communiqués de presse • Publications et rapport annuel • Campagnes • Demandes via le service de presse
Haute surveillance de l'OFSP et autres instances de l'administration fédérale	• Dialogue institutionnalisé avec l'Office fédéral de la santé publique OFSP chargé de la haute surveillance • Échanges institutionnalisés avec le conseiller fédéral ou la conseillère fédérale du Département fédéral de l'intérieur DFI • Entretiens personnels et rencontres au cas par cas
Représentants et représentantes des associations d'employeurs et de travailleurs	• Séances du Conseil de la Suva (deux fois par an) • Séances de la Commission du Conseil de la Suva (au moins six fois par an) • Entretiens annuels avec les associations • Projets et engagement communs • Entretiens personnels et rencontres au cas par cas
Milieux politiques	• Dialogue institutionnalisé (consultations et auditions) • Entretiens personnels et rencontres au cas par cas
Assureurs sociaux et privés	• Collaboration institutionnalisée avec les assureurs sociaux • Échanges réguliers avec l'Association Suisse d'Assurances ASA et les assureurs privés • Projets et engagement communs • Entretiens personnels et rencontres au cas par cas

4.4.2 Dialogue

Nous entretenons des contacts réguliers avec nos partenaires et collaborons avec de nombreux acteurs économiques, politiques et sociaux. En font partie tous ceux qui ont une influence sur nos activités et notre mission ou sont concernés par nos décisions ou nos interventions. Parmi les principaux figurent notre clientèle, notre personnel, le public, l'Office fédéral de la santé publique OFSP chargé de la haute surveillance et les autres instances de l'administration fédérale, les représentants et représentantes des associations d'employeurs et de travailleurs, les milieux politiques ainsi que les assureurs sociaux et privés.

Notre dialogue a pour but de connaître les besoins et les exigences des partenaires en présence, d'identifier des potentiels d'amélioration, d'anticiper les changements de conditions-cadres et de mettre nos connaissances et notre vaste expérience de l'assurance-accidents, de la prévention et de la réadaptation au profit des parties prenantes. La sensibilisation à notre modèle d'affaires est toujours au cœur du dialogue. Nous échangeons avec nos parties prenantes par le biais d'entretiens personnels ou d'autres canaux de communication, tant sur un plan national que régional, cantonal et communal. Nos relations avec nos partenaires sont placées sous le signe de l'engagement, de la loyauté, de la fiabilité et de la sympathie.

Commentaires

1 L'objectif zéro émission nette dans les placements financiers à l'horizon 2050 inclut les scopes 1 à 3 pour tous les placements. Selon la Stratégie pour le développement durable 2030, la Suisse ambitionne une réduction de 50 % de ses émissions pour la période comprise entre 1990 et 2030. La réduction déjà atteinte en 2019 était de 13 %. En se basant sur l'année de référence 2019, une nouvelle réduction de 42 % sera par conséquent nécessaire d'ici à 2030.

2 NGFS long-term scenarios for central banks and supervisors, novembre 2024

3 NGFS long-term scenarios for central banks and supervisors, novembre 2024, et NGFS Short-Term Scenarios for central banks and supervisors, mai 2025

4 Nous utilisons les données actuellement disponibles, de sorte que les périodes peuvent varier.

5 Sans surfaces de bâtiment utilisées en propre. Chiffres calculés selon la méthodologie REIDA

6 Conformément au GHG Protocol, les émissions de gaz à effet de serre financées issues des placements financiers sont incluses dans les émissions indirectes.

7 CO_2eq signifie équivalent en dioxyde de carbone; cette unité de mesure sert à indiquer les effets de différents gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère, comme le gaz carbonique (CO_2), le méthane, le protoxyde d'azote et autres, sous la forme d'un équivalent de CO_2.

8 L'efficacité énergétique décrit l'évolution de l'intensité énergétique annuelle, c'est-à-dire du rapport entre la consommation d'énergie et une grandeur de référence sélectionnée, et la compare à l'intensité énergétique de référence. La référence est déterminée à partir de la consommation d'énergie finale moyenne de la période 2018/2019 et du paramètre de référence moyen de la même période.

9 L'empreinte carbone des placements financiers de la Suva est calculée en divisant les émissions de gaz à effet de serre financées de scopes 1 et 2 issues des placements financiers de la Suva par la somme des valeurs immobilisées de l'ensemble des entreprises figurant dans le portefeuille de placements rapporté.

10 Le calcul se fait sur la base des émissions de gaz à effet de serre indiquées dans les rapports des entreprises ou estimées par notre fournisseur de données ISS ESG. Les calculs sont effectués en utilisant les données d'émission les plus récentes, puis en les extrapolant à l'ensemble du portefeuille des actions cotées et des emprunts d'entreprises. Pour la plupart des entreprises, il s'agit de données de l'exercice 2024. Les instruments financiers dérivés sur actions et obligations d'entreprises sont également pris en compte dans le calcul. Pour l'estimation des émissions de gaz à effet de serre issues des obligations vertes, on utilise les émissions directes rapportées ou estimées des projets financés selon les informations fournies par S&P. Celles-ci sont environ 80 % inférieures aux émissions de gaz à effet de serre issues des obligations ordinaires des entreprises émettant des obligations vertes. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est sujet à incertitudes en raison du manque d'exhaustivité des données rapportées et estimées.

11 Les obligations vertes sont basées sur la classification de nos fournisseurs de données S&P et Bloomberg, qui s'alignent sur le Green Bonds Standard de la Climate Bonds Initiative.

12 Ces chiffres se rapportent au personnel, y compris celui des cliniques de réadaptation de Sion et Bellikon. Les données ci-après concernent uniquement le personnel du siège et des agences.

13 L'analyse de l'égalité salariale réalisée en interne par la Suva est basée sur l'analyse de régression Logib, mais elle intègre des niveaux de compétence pour chacun des seize échelons de fonction disponibles à la Suva. Ce complément accroît la signification statistique de notre analyse, plus élevée que l'analyse salariale Logib reposant sur cinq échelons de fonction.

14 Selon l'art. 10 al. 2 ODiTr

Gouvernance d'entreprise

Gouvernance d'entreprise	53
Conseil de la Suva et Commission du Conseil de la Suva	55
Organisation générale (organigramme)	56
Présidence du Conseil de la Suva	57
Commissions du Conseil de la Suva	59
Direction	60
Organisation opérationnelle (organigramme)	62

Gouvernance d'entreprise

Dotée d'une gouvernance d'entreprise tournée vers l'avenir, la Suva jette les bases de la réussite et de la création de valeur ajoutée durable pour l'entreprise en s'appuyant sur l'un des principes de son code de conduite: «Par nos actes, nous générons de la confiance, de la sécurité et de la transparence.»

Stabilité financière
En vertu de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), nous devons veiller à pouvoir remplir en tout temps notre obligation d'allouer des prestations financières à nos assurés. Nous satisfaisons à cette obligation légale en constituant des provisions et fonds propres, préservant ainsi les générations futures de la charge financière des accidents des générations passées. Les produits générés par les capitaux mis en réserve contribuent de manière significative, avec les primes, au financement des prestations et à la stabilité financière à long terme de la Suva. Nous mesurons la stabilité financière à l'aune du quotient de solvabilité.

Compliance
Notre système de gestion de la compliance (CMS) sert à contrôler et soutient le respect des actes législatifs, réglementaires et internes applicables à travers une planification et des rapports réguliers ainsi que des contrôles et audits ad hoc.

L'observation des prescriptions de compliance, notamment celles concernant la protection des données, fait l'objet d'une surveillance permanente, et nous appliquons les mesures nécessaires en cas de non-respect. En 2025, nous avons élaboré à cet effet un concept de système de contrôle de la compliance, dont la mise en œuvre adaptée est prévue en 2026. Deux fois par an, nous remettons à la Direction un rapport établi à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva sur la situation de l'entreprise en matière de compliance.

Nous nous attachons à faire progresser notre culture de la compliance. Au cours de l'exercice sous revue, nous avons ainsi développé notre concept de formation et de sensibilisation dans l'univers de la compliance, implémenté une gouvernance des données à l'échelle de l'entreprise et mis en œuvre le projet de changement ILM@Suva (Information Lifecycle Management). Notre objectif principal: améliorer constamment notre CMS.

Code de conduite
Agir de manière responsable, honnête et fiable est un élément central de notre culture d'entreprise. Le code de conduite nous sert de guide dans nos rapports de travail quotidiens entre collègues et avec la clientèle, nos partenaires et d'autres groupes d'intérêts. Il constitue le fondement de notre principe: «Par nos actes, nous générons de la confiance, de la sécurité et de la transparence.»

Dans le code de conduite, nous nous réclamons du principe de durabilité dans nos activités et décisions. Afin de pouvoir réaliser nos objectifs économiques, sociaux et environnementaux de manière complète et durable, nous tenons compte des intérêts des diverses parties prenantes au sein de l'entreprise.

Le code de conduite, approuvé par la Commission du Conseil de la Suva, fait partie intégrante de la formation en ligne obligatoire (web-based training, WBT) destinée à l'ensemble du personnel de la Suva. Nous attendons aussi de nos partenaires qu'ils agissent en conformité avec les éléments essentiels de notre code de conduite accessible au public.

Gestion des risques
Notre gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, ou modèle des trois lignes, est intégrée dans nos processus de direction. Elle favorise une analyse des risques selon les échelons et répond aux risques qui revêtent de l'importance

pour toute l'entreprise ou sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la réalisation de nos objectifs d'entreprise. → Fig. 25

La Commission du Conseil de la Suva est responsable de garantir une gestion des risques et un système de contrôle internes. Le secteur risk management établit au moins semestriellement un compte rendu des risques actuels à l'attention de la Direction et de la Commission du Conseil de la Suva.

Les personnes en charge des risques, qui ont été définies en tant que telles, identifient, évaluent et surveillent leurs risques à intervalles périodiques. Le système de contrôle interne, qui fait partie intégrante de notre gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, réduit les principaux risques des processus à travers une surveillance efficace. Nous réexaminons et améliorons en outre constamment la résilience des mesures de sécurité ainsi que de la gestion des urgences et des crises.

Modèle des trois lignes de la Suva
Fig. 25

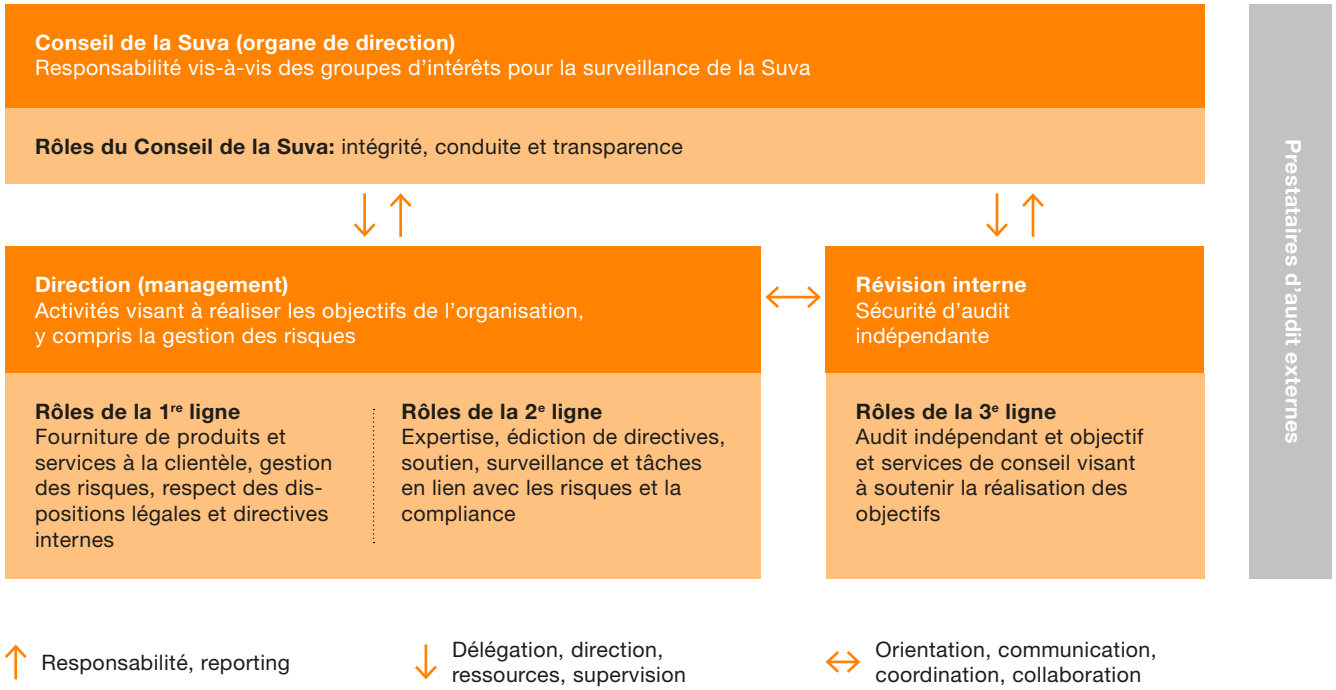

Révision interne
La révision interne est subordonnée à la Commission du Conseil de la Suva et renforce la capacité de la Suva à créer, protéger et préserver certaines valeurs. De plus, elle fournit une sécurité d'audit et des résultats indépendants, objectifs et basés sur les risques. La révision interne contribue à améliorer l'organisation en optimisant les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, mais aussi la prise de décisions et la surveillance. Elle accroît ainsi la capacité de l'organisation à mettre en œuvre ses objectifs avec succès. Elle travaille en toute autonomie et se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne.

Révision externe
Une société de révision externe vérifie la comptabilité et la clôture des comptes selon les prescriptions en vigueur (en particulier l'art. 65 LAA). Elle définit ses axes prioritaires en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. La société externe mandatée, PricewaterhouseCoopers AG depuis l'exercice 2022, peut exercer son activité pour la Suva pendant six années de suite au maximum.

Conseil de la Suva et Commission du Conseil de la Suva

Organe suprême de direction de la Suva, le Conseil de la Suva est composé de représentants et représentantes des travailleurs ainsi que des employeurs, tous assurés auprès de la Suva, et de représentants et représentantes de la Confédération. Le partenariat social caractéristique du Conseil de la Suva permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

Tâches
Le Conseil de la Suva définit notamment les objectifs stratégiques, édicte les règlements de l'entreprise, statue sur les nominations, approuve les normes comptables et fixe les tarifs des primes. Il adopte en outre le budget des frais d'exploitation, le plan financier et les principes comptables ainsi que le rapport et les comptes annuels qu'il soumet au Conseil fédéral, décide de l'étendue du réseau des agences et définit les grandes lignes de la politique de prévention. Le Conseil fédéral nomme les membres du Conseil de la Suva. La période administrative actuelle s'étend de 2024 à 2027.

Composée de huit membres issus du Conseil, la Commission du Conseil de la Suva assume les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes. Elle contrôle notamment la gestion des affaires et la marche de l'entreprise ainsi que sa stratégie. Elle veille par ailleurs à l'adéquation du système de contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gestion de la compliance. Elle nomme les membres de la Direction. Les chefs et cheffes de division, les responsables régionaux et le ou la CEO des cliniques de réadaptation sont nommés par la présidence du Conseil de la Suva. La Commission du Conseil édicte des prescriptions sur le placement et la gestion des avoirs de la Suva. Elle statue sur les objets et les nominations qui lui ont été confiés par le Conseil de la Suva. Elle fixe la rétribution du personnel de la Direction et du secrétariat général. Depuis le 14 juin 2024, le Conseil de la Suva et la Commission du Conseil de la Suva sont présidés par Andreas Rickenbacher. Il n'exerce pas d'activités opérationnelles au sein de la Suva. Les charges de vice-présidents sont exercées par Daniel Lampart, co-directeur du secrétariat et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS, depuis le 1er juillet 2018, et par Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse, depuis le 1er janvier 2024.

Indemnisation du Conseil de la Suva
En vertu du règlement adopté par le Conseil fédéral, qui est en vigueur depuis le 1er juillet 2017, les 40 membres du Conseil de la Suva ont perçu en 2025 des honoraires d'un montant global de 712 017 francs et des prestations annexes à hauteur d'un montant de 25 130 francs. Au cours de l'exercice 2025, par conséquent, le Conseil de la Suva s'est vu allouer un montant de 737 147 francs au total. Le président du Conseil de la Suva a perçu des honoraires de 109 073 francs et des prestations annexes de 2433 francs.

40 membres

16 représentants et représentantes des employeurs

16 représentants et représentantes des travailleurs

08 représentants et représentantes de la Confédération

Organisation générale

Conseil de la Suva
Andreas Rickenbacher, président

Commission de contrôle des finances
Roman Rogger, président

Commission du Conseil de la Suva
Andreas Rickenbacher, président

Commission de contrôle des immeubles
Gerhard Moser, président

Commission de l'assurance militaire
Doris Bianchi, présidente

Révision externe
PricewaterhouseCoopers AG

Révision interne
Alexander von Holzen

Direction, président
Felix Weber

Membres
Sévérine Müller
Hubert Niggli
Daniel Roscher

Clients et partenaires
Felix Weber

Protection de la santé et personnel
Sévérine Müller

Finances et informatique
Hubert Niggli

Prestations et réadaptation
Daniel Roscher

Présidence du Conseil de la Suva

Roland A. Müller, Andreas Rickenbacher et Daniel Lampart (de g. à dr.) président le Conseil de la Suva.

Andreas Rickenbacher

né le 6 février 1968

Président du Conseil de la Suva et de la Commission du Conseil depuis le 14 juin 2024, lic. rer. pol.

Carrière professionnelle
Études à Saint-Gall et Berne, diplôme en économie d'entreprise et sciences politiques à l'Université de Berne (1996), chef de projet et consultant en entreprise (1996–2006), conseiller d'État et directeur de l'économie publique du canton de Berne (2006–2016), président du gouvernement (2012/2013), entrepreneur et conseiller d'administration indépendant depuis 2016

Andreas Rickenbacher siège au conseil d'administration de différentes entreprises, dont Aebi Schmidt Group AG (vice-président), BKW SA (vice-président, représentant cantonal), BERNEXPO AG, CSEM SA (président), HRS Real Estate SA. Il est en outre président de la fondation Switzerland Innovation.

Daniel Lampart

né le 2 septembre 1968

Vice-président du Conseil de la Suva depuis le 1er juillet 2018, dr phil. I, lic. oec.

Carrière professionnelle
Co-directeur du secrétariat (depuis 2025) et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS, directeur du secrétariat et économiste en chef (2011–2025), et secrétaire central, adjoint du directeur du secrétariat et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS (2006–2011). Collaborateur scientifique, chef de projet et chargé de cours auprès du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) (1999–2006)

Daniel Lampart est membre du conseil de fondation de la Kulturstiftung des SGB et de la Stiftung SGB für Bildung und Publikation.

Roland A. Müller

né le 22 mai 1963

Vice-président du Conseil de la Suva depuis le 1er janvier 2024, prof. dr jur., avocat

Carrière professionnelle
Directeur de l'Union patronale suisse depuis 2013, après y avoir dirigé le secteur Politique sociale et Assurances sociales et avoir siégé à ce titre à la direction pendant six ans. Professeur titulaire de droit du travail et des assurances sociales à l'Université de Zurich depuis 2005. Direction du département Assurance de personnes de l'Association Suisse d'Assurances ASA (2000–2007), activité auprès de l'Association patronale suisse de l'industrie des machines ASM (aujourd'hui Swissmem) (1992–2000)

Roland A. Müller est membre de la Commission fédérale de la politique économique et membre du conseil d'administration et du Comité révision et personnel de compenswiss.

Président
Andreas Rickenbacher

Représentants et représentantes de la Confédération

Fabio Abate*
Avocat et notaire

Claudine Amstein
Administratrice et coach à titre indépendant

Doris Bianchi
Office fédéral des assurances sociales OFAS

Björn-Christian Link
Clinique d'orthopédie et de chirurgie traumatologique LUKS

Pascal Richoz
Secrétariat d'État à l'économie SECO

Andreas Rickenbacher*
Conseiller d'administration et consultant en entreprise

Rahel von Kaenel
Office fédéral du personnel OFPER

Johanna Ziegel
EPFZ, Séminaire de statistique

1er vice-président
Daniel Lampart

Représentants et représentantes des travailleurs

Patricia Alcaraz
Syndicat du personnel des transports SEV

Matteo Antonini
Syndicat des médias et de la communication syndicom

Thomas Bauer
Travail.Suisse

Karin Baumann
Syndicat Unia

Kerstin Büchel
Syndicat transfair

Judith Bucher
Syndicat des services publics SSP

Nicole de Cerjat
Société suisse des employés de commerce

Yvonne Feri*
Syndicat Syna

Daniel Lampart*
Union syndicale suisse USS

Nico Lutz*
Syndicat Unia

Urs Masshardt
Travail.Suisse

Christine Michel
Syndicat Unia

Sandrine Nikolic-Fuss
kapers

Corrado Pardini
Syndicat Unia

Véronique Polito
Syndicat Unia

Adrian Wüthrich
Travail.Suisse

2e vice-président
Roland A. Müller

Représentants et représentantes des employeurs

Thierry Bianco
suissetec

Chantal Brunner
Association patronale de l'horlogerie et de la microtechnique APHM

Stefan Brupbacher
Swissmem

Myra Fischer-Rosinger
swissstaffing

Silvia Fleury
Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres ASEPP

Gabriela Gerber
Association suisse des brasseries

Kurt Gfeller*
Union suisse des arts et métiers usam

Charles-Albert Hediger
Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA

Thomas Iten
Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten VSSM

Reto Jaussi
Association suisse des transports routiers ASTAG

Gian-Luca Lardi
Société Suisse des Entrepreneurs SSE

Gerhard Moser*
Société Suisse des Entrepreneurs SSE

Roland A. Müller*
Union patronale suisse

Roman Rogger
Commerce Suisse

Thomas Schaffter
Association d'employeurs et d'entrepreneurs de l'industrie graphique suisse viscom

Elisabeth Vock
Arbeitgeberverband Basler Pharma-, Chemie- und Dienstleistungsunternehmen

État au 31 décembre 2025

Les membres du Conseil de la Suva sont nommés pour une période de quatre ans. La période administrative actuelle s'étend du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027.

* Membres de la Commission du Conseil de la Suva

Commissions du Conseil de la Suva

La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire soutiennent le Conseil de la Suva dans leurs domaines de compétence respectifs.

Commission de contrôle des finances
La Commission de contrôle des finances évalue entre autres la situation financière de la Suva, elle vérifie la comptabilité et contrôle les comptes annuels. Ses comptes rendus au Conseil de la Suva sont fondés sur les activités d'audit de la révision externe.

Commission de contrôle des immeubles
La Commission de contrôle des immeubles évalue et approuve le volet stratégique des placements immobiliers directs. Elle est notamment l'organe de conseil spécialisé de la Commission du Conseil de la Suva et elle approuve la stratégie immobilière dans le cadre du plan d'investissement et de la stratégie globale de placement à long terme adoptée par la Commission du Conseil. Par ailleurs, elle dispose d'un droit de veto sur la conformité stratégique des décisions de la Direction en cas d'acquisition et d'aliénation de biens immobiliers de placement à partir d'un montant déterminé et elle prend position sur certaines affaires particulières à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva.

Commission de l'assurance militaire
L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle est également chargée de procéder à l'examen préalable des affaires concernant l'assurance militaire qui relèvent de la compétence du Conseil de la Suva, de préserver les intérêts de l'assurance militaire face à l'instance de haute surveillance, de procéder à l'examen préalable du budget et des comptes de l'assurance militaire à l'intention de la Direction et de prendre position sur les questions et les affaires importantes concernant l'assurance militaire.

Commission de contrôle des finances
Roman Rogger, président

Fabio Abate
Judith Bucher
Kurt Gfeller
Urs Masshardt

Commission de contrôle des immeubles
Gerhard Moser, président

Karin Baumann
Thierry Bianco
Urs Masshardt
Pascal Richoz

Commission de l'assurance militaire
Doris Bianchi, présidente

Fabio Abate
Reto Jaussi
Urs Masshardt

Direction

Tâches
La Direction est l'organe dirigeant et exécutif suprême sur le plan opérationnel. Elle met en œuvre la stratégie de l'entreprise et représente la Suva à l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil de la Suva et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose de quatre départements: le département clients et partenaires est subordonné au président de Direction, Felix Weber, dont le suppléant, Daniel Roscher, dirige le département prestations et réadaptation. Le département finances et informatique est dirigé par Hubert Niggli et le département protection de la santé et personnel est placé sous la houlette de Sévérine Müller, qui a succédé à Edith Müller Loretz au mois de septembre 2025.

Le président de Direction assume la supervision des différents départements et la responsabilité globale de la gestion opérationnelle de l'entreprise vis-à-vis du Conseil de la Suva.

Indemnités allouées aux membres de la Direction
L'indemnisation des quatre membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. En 2025, l'indemnisation s'est élevée au total, conformément aux dispositions pertinentes de l'ordonnance sur les salaires des cadres, à 2 495 218 francs, prestations annexes comprises. Le président de Direction a perçu une rémunération fixe d'un montant de 497 500 francs, des versements uniques de composantes variables d'un montant de 147 000 francs et des prestations annexes de 19 495 francs.

Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission du Conseil de la Suva. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs et collaboratrices. Il existe en outre un plan de prévoyance particulier. Les membres de la Direction exerçant des mandats pour le compte de la Suva lui remettent toutes les indemnités perçues dans ce contexte.

Clients et partenaires
Felix Weber

Protection de la santé et personnel
Sévérine Müller

Finances et informatique
Hubert Niggli

Prestations et réadaptation
Daniel Roscher

Felix Weber

Département clients et partenaires
né en 1965

Président de Direction depuis 2016,
membre de la Direction depuis 2009, lic. oec. HSG,
économiste d'entreprise

Carrière professionnelle
Différentes fonctions dirigeantes (Groupe Zurich Assurance); membre de la Direction, chef de l'unité d'entreprise Marché (Concordia Assurance suisse de maladie et accidents); membre de la Direction et chef du département prestations d'assurance et réadaptation (Suva)

Président de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST; président du conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents BPA; président de l'Association Swissdec

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: Betagtenzentren Emmen AG, Emmen (jusqu'au 31 mai 2025)

Sévérine Müller

Département protection de la santé et personnel
née en 1983

Membre de la Direction depuis 2025,
lic. jur. Université de Zurich, brevet d'avocat du canton de Lucerne

Carrière professionnelle
Différentes fonctions dirigeantes dans les domaines des prestations de l'assurance-maladie, de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie et de l'assurance-accidents ainsi que membre du Comité directeur (Concordia); Head Claims & Care Management et membre de l'équipe de direction Suisse chez elipsLife; responsable de l'unité d'entreprise Prestations et membre du Comité directeur (Concordia)

Membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST; membre du conseil de fondation du Bureau suisse de prévention des accidents BPA

Aucun mandat nécessitant l'accord de la Commission du Conseil de la Suva

Hubert Niggli

Département finances et informatique
né en 1968

Membre de la Direction depuis 2019,
dr sc. nat., physicien

Carrière professionnelle
Recherche en Suisse et à l'étranger (Institut Paul Scherrer, CERN, Berkeley National Laboratory); analyste risques (Zurich Réassurance); underwriter pour la réassurance non traditionnelle (Converium Ltd); responsable de la recherche quantitative et de la gestion des risques; responsable des placements financiers, de la comptabilité et du controlling financier (Suva)

Aucun mandat nécessitant l'accord de la Commission du Conseil de la Suva

Daniel Roscher

Département prestations et réadaptation
né en 1962

Membre de la Direction depuis 2016,
économiste d'entreprise ES AKAD, EMBA Université de Zurich

Carrière professionnelle
Différentes fonctions dirigeantes (Groupe Zurich Assurance); chef du service des sinistres (Limmat Compagnie d'Assurances SA et Mobilière Suisse); assurance des personnes, grands comptes sinistres et souscription (Groupe Zurich Assurance); chef de l'agence Suva Zürich, contrôleur du processus Gestion des cas (Suva)

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: membre du Conseil d'administration de SwissDRG SA, président de la Commission des tarifs médicaux LAA; conseiller consultatif du CAS Claims Management de la ZHAW, membre du comité consultatif de l'association Compasso

Clients et partenaires
Felix Weber

Secrétariat général
Marc Epelbaum

Relations clients et communication
Daniela Bassi

Innovation et produits numériques
Reto Christen

Développement de l'entreprise
Hans-Joachim Gerber

Région Nord-Ouest
Cinzia Lehmann

Région Centre-Nord
Christophe Schwyzer

Région Nord-Est
Oliver Eugster

Région Centre-Ouest
Kilian Bärtschi

Région Sud-Ouest
Patrick Garazi

Région Sud
Roberto Dotti

Région Est
Marcel Kempf

Protection de la santé et personnel
Sévérine Müller

État-major protection de la santé et personnel
Verena Zellweger

Médecine du travail
Anja Zyska Cherix

Sécurité / santé au travail
Adrian Bloch

Sécurité / santé au travail Suisse romande
Olivier Favre

Offres de prévention
Philippe Gassmann

Conseil en prévention
Jean-Claude Messerli

Human Resources
Nathalie Leschot

Finances et informatique
Hubert Niggli

Placements financiers
Christoph Bianchet

Comptabilité d'entreprise et controlling
Alexander Kohler

Immeubles
Franz Fischer

Informatique
Stefan Scherrer

Technique de l'assurance
Peter Blum

CSAA[1)]
Oliver Ruf

Prestations et réadaptation
Daniel Roscher

État-major prestations et réadaptation
Gabriela Schneebeli

État-major innovation
Markus Wolf

Tarifs médicaux
Andreas Christen

Assurance militaire
Martin Rüfenacht

Division juridique
Kilian Ritler

Traitement des cas
Barbara Ingold Boner

Médecine d'assurance
Josef Grab

Région Suisse occidentale[2)]
Fabio Fierloni

Région Centre[2)]
Bruno Schatzmann

Région Est[2)]
Ralph Sutter

Région Sud[2)]
Matteo Calanca

Cliniques de réadaptation
Gianni R. Rossi

[1)] Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents
[2)] Y compris les antennes de l'assurance militaire

État au 31 décembre 2025

Comptes annuels

Compte d’exploitation général 2025	64
Bilan au 31 décembre 2025	66
Tableau de financement 2025	67
Tableau des fonds propres 2025	68
Annexe aux comptes annuels 2025	69
Rapport de l’organe de révision	89
Rapport de la Commission de contrôle des finances	91
Commentaires sur les comptes annuels 2025	92
Comparaison sur cinq ans	95
Chiffres relatifs au domaine de l’assurance	100

Compte d'exploitation général 2025

	Annexe Réf.	Compte part. Annexe 1 Réf.	2025 1000 CHF	2024 1000 CHF
Primes	2	I	4 348 878	4 435 865
Prestations pour soins et remboursements de frais			–1 335 997	–1 260 560
Indemnités journalières			–1 766 918	–1 699 936
Rentes et indemnités en capital			–1 299 765	–1 301 118
Allocations de renchérissement sur les rentes			–234 950	–213 577
Prestations d'assurance payées		II	–4 637 630	–4 475 191
Recettes de recours		III	171 007	163 979
Provisions pour prestations de courte durée			–153 877	–631 197
Provisions pour prestations de longue durée			415 298	–789 403
Provisions pour allocations de renchérissement			–90 397	2 601
Variation des provisions techniques	9	IV	171 024	–1 417 999
Charges d'exploitation	3	V	–594 908	–596 465
Produit des placements de capitaux			1 489 872	1 364 113
Gains et pertes résultant des placements de capitaux			1 039 801	1 774 312
Frais de gestion des placements de capitaux			–45 027	–43 696
Résultat des placements de capitaux	4	VI	2 484 646	3 094 729

	Annexe Réf.	Compte part. Annexe 1 Réf.	2025 1000 CHF	2024 1000 CHF
Constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	5	VII	–1 986 731	–2 607 732
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		VIII	102 774	105 585
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		IX	–88 883	–91 520
Charges d'exploitation récupérées au titre de l'assurance militaire		X	21 359	20 966
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	10	XI	3 160 525	1 681 907
Provision pour produits excédentaires des placements: constitution ou utilisation	10	XI	–2 057 769	692 994
Utilisation de la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	10	XI	44 861	54 843
Constitution de la provision pour prévention ANP	10	XI	–105 532	–
Autres charges et produits			1 077 335	2 464 775
Réduction du produit exceptionnel des placements		XII	–725 850	–747 437
Restitution de l'excédent Covid-19		XIII	–245	–44
Résultat de l'activité opérationnelle		XIV	307 526	314 480
Résultat des activités accessoires	6		95	93
Résultat de l'exercice			307 621	314 573
Dotation aux fonds de compensation			307 621	314 573
Affectation du résultat de l'exercice			307 621	314 573

Commentaires sur le compte d’exploitation général
La réduction des taux de prime nets dans l’assurance contre les accidents professionnels et non professionnels a induit une baisse des recettes de primes.

Les prestations d’assurance payées ont légèrement augmenté au niveau tant des prestations pour soins et des remboursements de frais que des indemnités journalières. Seules les rentes payées sont demeurées pratiquement inchangées.

Les charges d’exploitation, qui comprennent aussi les frais de liquidation des cas en cours, ont pu être maintenues à un niveau stable.

La performance des placements de capitaux à hauteur de 4,3 % a permis de réaliser un résultat comptable de 2485 millions de francs. Après financement du taux d’intérêt technique et des allocations de renchérissement, 1987 millions de francs ont été affectés à la provision pour risques découlant des placements de capitaux. Compte tenu des prescriptions actuelles du Conseil de la Suva en matière de solvabilité, un montant de 3161 millions de francs peut être prélevé sur cette provision et transféré à la provision destinée au financement des activités de prévention des accidents non professionnels, à la provision pour allocations de renchérissement dans les branches d’assurance AFC, AAC et AA AI et, en majeure partie, à la provision pour produits excédentaires des placements. Par ailleurs, une partie de ce montant est versée à la provision pour un éventuel abaissement du taux d’intérêt technique, qui fait partie des provisions techniques pour prestations de longue durée.

Pour réduire le produit exceptionnel des placements (726 millions de francs), la provision constituée à cette fin au cours des années précédentes a été dissoute.

Ainsi, le résultat de l’exercice (y c. activités accessoires) s’établit au total à 308 millions de francs.

Bilan au 31 décembre 2025

	N° réf.	2025 1000 CHF	2024 1000 CHF
Actif			
Placements de capitaux	7	61 253 271	60 202 432
Immobilisations incorporelles		48 384	60 538
Immobilisations corporelles		51 106	54 116
Créances	8	4 103 890	4 012 895
Disponibilités		221 549	152 995
Comptes de régularisation actifs		47 700	32 979
Total de l'actif		65 725 900	64 515 955
Passif			
Provisions pour prestations de courte durée		10 990 465	10 836 588
Provisions pour prestations de longue durée		28 753 119	29 168 417
Provisions pour allocations de renchérissement		501 032	410 635
Provisions techniques	9	40 244 616	40 415 640
Provisions non techniques	10	13 965 533	13 037 607
Engagements liés aux placements de capitaux	7	2 363 360	2 366 007
envers les fournisseurs et les prestataires		97 473	84 728
autres		199 298	215 221
Autres engagements		296 771	299 949
Comptes de régularisation passifs	11	4 349 727	4 198 480
Fonds propres		4 505 893	4 198 272
Total du passif		65 725 900	64 515 955

Commentaires sur le bilan
La provision d'un montant cumulé de 1904 millions de francs constituée dans les comptes annuels 2024 et 2025 pour un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique est comptabilisée avec les provisions techniques pour prestations de longue durée.

Tableau de financement 2025

	2025	2024
	1000 CHF	1000 CHF
Résultat de l'exercice	307 621	314 573
Gains et pertes réalisés sur les placements de capitaux	–17 935	–3 028 598
Variation des disponibilités	–568 071	1 814 458
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués: achat et vente	166 312	–346 243
Obligations: achat et vente	7 599	12 655
Placements immobiliers indirects: achat et vente	0	0
Immeubles de placement: achat et vente	–423 154	–378 024
Actions: achat et vente	–58 980	93 249
Placements alternatifs: achat et vente	–265 945	396 257
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité: achat et vente	20 139	–317 139
Fonds à investisseur unique: rachats ou émissions	–16 990	–133 432
Variation nette des créances résultant des placements de capitaux	106 187	–169 191
Variation nette des provisions techniques	–171 024	1 417 999
Variation nette des créances	–90 995	179 539
Variation nette des engagements	–3 178	26 052
Variation nette des provisions non techniques	927 943	163 002
Amortissements des immobilisations corporelles	–4 825	–2 404
Amortissements des immeubles d'exploitation	661	250
Amortissements des immobilisations incorporelles	12 009	11 405
Variation nette des comptes de régularisation actifs	–14 721	–1 921
Variation nette des comptes de régularisation passifs	151 247	–110 613
Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)	63 898	–58 124

	2025	2024
	1000 CHF	1000 CHF
Immobilisations corporelles: entrées ou sorties	7 971	8 761
Immeubles d'exploitation: entrées ou sorties	–797	–1 034
Immobilisations incorporelles: entrées ou sorties	144	926
Flux de trésorerie découlant des investissements	7 318	8 653
Engagements liés aux placements de capitaux: augmentation ou diminution	–2 647	31 829
Fonds de secours: prélèvement et prestations	–17	–11
Flux de trésorerie découlant des opérations financières	–2 664	31 818
= Variation nette du solde du flux de trésorerie	68 553	–17 653
+ Ancien solde du flux de trésorerie	152 995	170 648
= Nouveau solde du flux de trésorerie	221 549	152 995

Commentaires sur le tableau de financement
Un signe positif (+) dans un poste du tableau de financement signifie que les liquidités ont été augmentées par le biais de ce poste (p. ex. à partir d'une diminution des immobilisations corporelles); un signe négatif (–) désigne une sortie de fonds.

Sur la base de la Swiss GAAP RPC 40 (Présentation des comptes des compagnies d'assurance), la gestion des placements de capitaux constitue pour la Suva une activité lucrative principale, ce qui explique pourquoi les achats et ventes correspondants figurent sous le flux de trésorerie découlant de l'exploitation.

Tableau des fonds propres 2025

	AAP	AANP	AFC	AAC	AA AI	Activités acces-soires	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Fonds de compensation							
État au 1er janvier 2024	1 828 405	1 606 853	54 871	312 164	3 845	77 561	3 883 699
Attribution	–	350 212	–	1 021	914	93	352 240
Prélèvement	–34 494	–	–3 173	–	–	–	–37 667
État au 31 décembre 2024	1 793 911	1 957 065	51 698	313 185	4 759	77 654	4 198 272
Attribution	–	299 449	317	44 963	–	95	344 824
Prélèvement	–33 574	–	–	–	–3 629	–	–37 203
État au 31 décembre 2025	**1 760 337**	**2 256 513**	**52 015**	**358 148**	**1 130**	**77 750**	**4 505 893**
Total des fonds propres	**1 760 337**	**2 256 513**	**52 015**	**358 148**	**1 130**	**77 750**	**4 505 893**

Annexe aux comptes annuels 2025

Généralités
La Suva est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et ayant son siège à Lucerne.

La présentation des comptes de la Suva se fonde sur l'art. 65 LAA. En application de cette base légale, les présents comptes annuels sont conformes au Code suisse des obligations, sans les dispositions relatives aux comptes consolidés (art. 963–963b), et aux dispositions spéciales du droit des assurances sociales (notamment l'art. 90b LAA sur le financement des allocations de renchérissement et les normes comptables définies par le DFI pour les assureurs-accidents). En outre, pour faciliter la comparabilité avec d'autres compagnies d'assurance, les immeubles de placement sont portés au bilan à la valeur de marché et la comptabilisation des instruments dérivés déroge, à certaines conditions, au principe de comptabilisation en termes bruts (voir commentaires sur les placements de capitaux et dérivés figurant sous le tableau 7). La structure des comptes annuels, de même que les informations figurant dans l'annexe concernant les engagements à long terme, se fondent quant à elles sur la norme Swiss GAAP RPC 40. Pour améliorer la compréhension des comptes annuels, la Suva publie par ailleurs des données complémentaires.

Événements postérieurs à la date du bilan
Entre le jour de clôture du bilan et la date de publication du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement qui ait influencé de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice et qui ne figure déjà dans les comptes annuels.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation
Généralités
Toutes les opérations, à l'exception des placements de capitaux (voir plus bas), sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat. Les actifs et les engagements sont évalués individuellement.

Lorsque la valeur du marché n'est pas appliquée, l'évaluation est réalisée avec prudence, sans être un obstacle à l'appréciation fiable de la situation économique de l'entreprise. Si des indices concrets montrent une surévaluation des actifs ou des provisions trop faibles, les valeurs font l'objet d'une vérification et, le cas échéant, d'un ajustement.

Placements de capitaux
Les placements sur les marchés des capitaux sont enregistrés dans les livres à la date de valeur. Ils sont portés au bilan à la valeur de marché, à l'exception des prêts, hypothèques et crédits syndiqués, qui sont évalués à leur valeur nominale, ainsi que des immeubles en construction, qui sont évalués au coût de revient; ces postes font l'objet de corrections de valeur si nécessaire. Les prix de vente maximaux des biens immobiliers, qui varient en fonction de la durée de détention et des législations cantonales en vigueur, ne sont pas pris en compte, car la stratégie de placement de la Suva prévoit des délais plus longs. Les placements collectifs de capitaux comptabilisés dans le poste Hypothèques sont portés au bilan à la valeur de marché.

Positions en monnaies étrangères
Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date de clôture du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants.

Cours de change en fin d'année	2025	2024
	en CHF	en CHF
1 EUR	0.9307	0.9401
1 GBP	1.0679	1.1356
1 USD	0.7926	0.9074
1 CAD	0.5777	0.6310
100 JPY	0.5059	0.5762
1 AUD	0.5292	0.5615

Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan si elles apportent un avantage quantifiable pendant plusieurs années.

Les valeurs incorporelles créées par l'entreprise elle-même ne sont pas portées à l'actif du bilan, à l'exception de l'application clé dédiée aux opérations d'assurance, qui est identifiable et apporte un avantage spécifique quantifiable pendant plusieurs années.

Les amortissements sont effectués de manière planifiée et linéaire sur une période de trois ans, voire de quinze ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas inscrites à l'actif du bilan. Elles sont directement portées au compte de résultats.

Les amortissements d'immobilisations corporelles portées à l'actif du bilan sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. La durée d'utilisation théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante.
- Aménagements individualisés 10 ans
- Mobilier, machines et véhicules 5 ans
- Matériel informatique (hardware) 3–5 ans

Les immeubles des cliniques à Sion et à Bellikon font partie de l'activité accessoire gestion de cliniques de réadaptation conformément à l'art. 67a LAA. Ils ont été portés au bilan à leur coût d'acquisition et amortis au franc symbolique jusqu'à fin 2018. Les investissements à valeur ajoutée réalisés depuis lors sont portés à l'actif du bilan et amortis sur 30 ans au maximum.

Stocks
Le matériel et les articles manufacturés achetés sont évalués à leur coût d'acquisition ou à la valeur nette du marché, si celle-ci est inférieure. Les marchandises stockées durant une longue période font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

Provisions techniques
Les provisions techniques sont nécessaires pour garantir les futurs droits aux prestations découlant de l'ensemble des accidents et des maladies professionnelles survenus jusqu'à la date du bilan. Elles se composent des provisions pour prestations de courte durée, des provisions pour prestations de longue durée et des provisions pour allocations de renchérissement, ainsi que des provisions pour les frais de gestion des sinistres et pour les recettes provenant d'actions récursoires.

Les provisions pour prestations de courte durée sont constituées des provisions pour frais de traitement et des provisions pour indemnités journalières. Elles sont calculées par branche d'assurance et type de prestation à partir de triangles de développement séparés. Une répartition encore plus fine des frais de traitement est prévue pour ce calcul.

Les provisions pour prestations de longue durée se composent:
- des capitaux de couverture des rentes en cours pour cause d'invalidité (art. 18 ss LAA), d'impotence (art. 26 ss LAA) ou de décès (art. 28 ss LAA);
- des réserves pour rentes, c'est-à-dire des provisions pour les accidents déjà survenus, pour lesquels les rentes et autres prestations de longue durée non allouées sous forme de rente ne sont pas encore déterminées;
- des provisions selon l'art. 90 al. 3 LAA pour le financement de modifications des normes comptables uniformes au sens de l'art. 89 al. 1 LAA.

Les capitaux de couverture sont calculés au moyen d'un logiciel certifié, selon les normes comptables uniformes édictées par le DFI.

Les réserves pour rentes sont calculées sur la base de l'expérience historique acquise en matière de sinistres et elles sont suffisantes pour financer les prestations d'assurance futures. Les réserves pour rentes sont déterminées selon des méthodes d'estimation actuarielles reconnues.

Les provisions pour allocations de renchérissement dans l'AFC, l'AAC et l'AA AI se composent:
- des capitaux de couverture des allocations de renchérissement déjà fixées;
- des provisions pour le financement des futures allocations de renchérissement.

Il y a lieu de constituer des provisions pour les frais de gestion des sinistres, afin de pouvoir garantir le règlement futur des cas en cours.

Les provisions pour recettes provenant d'actions récursoires servent à déterminer, du point de vue actuel, les prestations de recours attendues afin de faire apparaître des valeurs nettes correctes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit en tant qu'organisme de règlement des primes et des prestations, mais non en tant qu'assureur. En vertu de la convention conclue avec la Confédération le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions techniques.

Autres provisions non techniques à destination spéciale
Si des événements passés laissent supposer une sortie de fonds au cours des exercices à venir, des réserves sont constituées à hauteur de la sortie de fonds vraisemblable, à la charge du compte de résultats. En outre, des provisions forfaitaires peuvent être constituées pour les charges d'exploitation, aux fins d'une compensation. De plus, ce poste comprend une réserve forfaitaire pour les risques découlant des placements de capitaux. Les provisions qui ne sont plus nécessaires sont liquidées par le biais du compte de résultats.

Autres actifs et passifs
Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeur appropriées.

Opérations hors bilan
Les engagements conditionnels et les autres engagements qui ne doivent pas être portés au bilan figurent à la valeur nominale.

Activités accessoires
Les activités accessoires prévues par l'art. 67a LAA sont gérées au sein de la Suva en tant que centres de prestations. Le résultat des activités accessoires est attribué à une propre réserve ou prélevé sur cette dernière. Chaque centre de prestations est financièrement autonome conformément à l'obligation légale.

Les cliniques de réadaptation à Bellikon (RKB) et à Sion (CRR) tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable H+ et des prescriptions posées dans les Swiss GAAP RPC. Les chiffres d'affaires internes du centre de prestations cliniques de réadaptation ne sont pas éliminés; de plus, les postes du bilan sont présentés en valeur nette.

Prévoyance en faveur du personnel
Les collaborateurs et collaboratrices de la Suva sont affiliés à la fondation d'entreprise autonome constituée sous la dénomination de Caisse de pensions Suva, Lucerne. Les médecins-chefs et médecins assistants des deux cliniques (RKB et CRR) sont assurés auprès de la fondation de prévoyance asmac, Berne. La Suva verse à ces deux institutions de prévoyance professionnelle les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Les membres de la Direction et les cadres supérieurs sont affiliés, en plus, à la Fondation de prévoyance en faveur des cadres de la Suva. La Suva verse à cette institution de prévoyance professionnelle extra-obligatoire les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives. Les chiffres sont arrondis, ce qui explique que des différences marginales puissent apparaître dans les tableaux.
Valeur – = valeur non inscrite au bilan ou non disponible
Valeur 0 = < unité de mesure

1. Comptes partiels relatifs au compte d'exploitation 2025

	N° réf.	2025 1000 CHF	2024 1000 CHF
Compte risque de l'exploitation de l'assurance			
Primes nettes (y c. pertes sur primes, réduction du fonds de compensation)	I	3 781 788	3 856 427
Recettes de recours	III	171 007	163 979
Intérêts techniques		272 015	281 630
Prestations d'assurance payées	II	–4 402 680	–4 261 614
Prestations pour soins et remboursements de frais		–1 335 997	–1 260 560
Indemnités journalières		–1 766 918	–1 699 936
Rentes et indemnités en capital		–1 299 765	–1 301 118
Variation des provisions techniques: prestations	IV	261 421	–1 420 600
Provisions pour prestations de courte durée		–153 877	–631 197
Provisions pour prestations de longue durée		415 298	–789 403
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	XI	222 214	1 681 907
Utilisation de la provision pour produits exceptionnels des placements	XI	726 271	747 837
Réduction du produit exceptionnel des placements	XII	–725 850	–747 437
Restitution de l'excédent Covid-19	XIII	–245	–44
Résultat du compte risque	XIV	305 941	302 085
Compte des frais d'exploitation de l'assurance			
Supplément de prime pour frais administratifs	I	453 985	463 668
Charges d'exploitation	V	–452 400	–451 273
Résultat du compte des frais d'exploitation	XIV	1 585	12 395
Compte des produits financiers de l'exploitation de l'assurance			
Produit des placements de capitaux	VI	1 489 872	1 364 113
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	VI	1 039 801	1 774 312
Frais de gestion des placements de capitaux	VI	–45 027	–43 696
Primes (majoration pour paiement échelonné et intérêts moratoires)	I	5 847	5 609
Intérêts techniques		–272 015	–281 630
Allocations de renchérissement sur les rentes versées	II	–234 950	–213 577
Variation des provisions techniques: allocations de renchérissement	IV	–90 397	2 601
Constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	VII	–1 986 731	–2 607 732
Utilisation de la provision pour produits excédentaires des placements	XI	93 600	–
Résultat du compte des produits financiers	XIV	–	–

	N° réf.	2025 1000 CHF	2024 1000 CHF
Compte d'exploitation de l'assurance militaire			
Charges d'exploitation	V	–21 359	–20 966
Charges d'exploitation récupérées au titre de l'assurance militaire	X	21 359	20 966
Résultat de l'assurance militaire	XIV	–	–
Compte d'exploitation de la sécurité au travail			
Supplément de prime pour la prévention des accidents	I	88 883	91 520
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	VIII	102 774	105 585
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	IX	–88 883	–91 520
Charges d'exploitation	V	–102 774	–105 585
Résultat de la sécurité au travail	XIV	–	–
Compte d'exploitation de la sécurité durant les loisirs			
Supplément de prime pour la prévention des accidents	I	18 375	18 641
Charges d'exploitation	V	–18 375	–18 641
Résultat de la sécurité durant les loisirs	XIV	–	–
Résultat de l'activité opérationnelle	XIV	307 526	314 480
Résultat des activités accessoires		95	93
Résultat de l'exercice		307 621	314 573
Affectation du résultat de l'exercice			
Dotation aux fonds de compensation du compte risque		305 941	302 085
Dotation aux fonds de compensation du compte des frais d'exploitation		1 585	12 395
Prélèvement sur les fonds de compensation du compte des produits financiers		–	–

Commentaires sur les comptes partiels relatifs au compte d'exploitation général
Outre le compte d'exploitation général, l'annexe 1 ci-dessus contient une présentation séparée des comptes partiels de la Suva pour faciliter la compréhension économique du résultat de l'exercice. Les références (chiffres romains) permettent de faire le lien avec le compte d'exploitation général.

2. Primes

	2025	2024	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 369 400	1 409 874	–2,9
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP), y compris primes de l'assurance par convention	2 245 417	2 318 515	–3,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	18 319	18 582	–1,4
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	209 245	170 419	22,8
Assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI (AA AI)	12 405	14 031	– 11,6
Primes nettes	**3 854 786**	**3 931 421**	**–1,9**
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	157 984	162 446	–2,7
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	270 206	279 105	–3,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	4 466	4 293	4,0
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	19 904	16 211	22,8
Assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI (AA AI)	1 425	1 613	–11,7
Supplément de prime pour frais administratifs	**453 985**	**463 668**	**–2,1**
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	88 276	90 889	–2,9
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	16 780	17 329	– 3,2
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	253	231	9,5
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	1 542	1 253	23,1
Assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI (AA AI): part AAP	354	400	–11,5
Assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI (AA AI): part AANP	53	59	–10,2
Supplément de prime pour la prévention des accidents	**107 258**	**110 161**	**–2,6**
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	– 0	–0	N/A
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	– 2	–0	N/A
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement	**–2**	**–0**	**N/A**
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	2 013	1 251	60,9
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	1 976	1 254	57,6
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	39	27	44,4
Majoration pour paiement échelonné	**4 028**	**2 532**	**59,1**
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	713	1 191	–40,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	1 100	1 872	–41,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	8	14	–42,9
Intérêts moratoires	**1 821**	**3 077**	**–40,8**

	2025	2024	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	–14 161	–12 098	17,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	–14 045	–10 337	35,9
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	–128	–96	33,3
Pertes nettes sur primes	**–28 334**	**–22 531**	**25,8**
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	–40 523	–45 658	–11,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	–4 141	–6 805	–39,1
Réduction du fonds de compensation	**–44 664**	**–52 463**	**–14,9**
Total des primes (montant brut)	**4 348 878**	**4 435 865**	**– 2,0**

Commentaires sur les primes
En 2025, les recettes de primes nettes ont diminué de –1,9 % par rapport à 2024 principalement sous l'effet de la réduction des taux de prime dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels.

Les recettes provenant des suppléments de prime pour les frais administratifs et pour la prévention des accidents ont suivi une courbe d'évolution parallèle à celle des primes nettes. Dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise, le supplément de prime pour frais administratifs a été relevé en 2024, ce qui se manifeste progressivement dans les comptes annuels compte tenu des contrats pluriannuels.

Le supplément de prime pour le financement des allocations de renchérissement a été prélevé pour la dernière fois pendant l'année de primes 2015.

Le poste Pertes sur primes comprend les pertes sur primes effectivement réalisées et une correction de valeur pour les pertes attendues. En 2025, le montant de cette dernière a été relevé, car davantage d'entreprises assurées font l'objet d'une procédure de faillite, ce qui devrait engendrer des pertes plus importantes.

Sur la base du tarif des primes, différentes classes de risque de l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels ont bénéficié d'une nouvelle réduction de fonds de compensation excédentaires pour l'année de primes 2025, en plus de la réduction de prime générale destinée à résorber les produits excédentaires des placements.

3. Charges d'exploitation

	2025	2024	+/–	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel	493 966	483 091	10 875	2,3
Indemnités à des tiers	40 297	42 216	–1 919	–4,5
Frais de justice et de consultation	15 121	16 034	–913	–5,7
Mobilier, machines et véhicules	1 427	1 350	77	5,7
Charges informatiques	67 113	59 983	7 130	11,9
Frais de locaux	33 122	36 621	–3 499	–9,6
Frais de bureau et d'administration	26 044	28 315	–2 271	–8,0
Frais de matériel et frais spéciaux	2 380	2 655	–275	–10,4
Corrections de valeur	22 531	23 579	–1 048	–4,4
Autres charges	2 124	6 181	–4 057	–65,6
Total des charges d'exploitation brutes	704 125	700 025	4 100	0,6
Recettes des produits et prestations	30 445	31 465	–1 020	–3,2
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan	78 772	72 095	6 677	9,3
Total des charges d'exploitation nettes	594 908	596 465	–1 557	–0,3

Commentaires sur les charges d'exploitation
La progression des frais de personnel s'explique principalement par le renchérissement et les mesures salariales qui en découlent.

Dans les charges informatiques sont comptabilisées diverses acquisitions de matériel informatique et de logiciels, qui ont été portées à l'actif du bilan et feront l'objet d'une correction de valeur au cours des années d'utilisation.

En 2024, le poste Autres charges comprenait un apport plus élevé à la provision destinée au futur remplacement des systèmes informatiques centraux.

Les honoraires de PwC pour la révision des comptes annuels se montent à 0,5 million de francs. De plus, en 2025, PwC a joué le rôle d'assurance qualité externe dans le cadre de l'introduction du produit SAP S/4HANA et pour des questions fiscales en rapport avec la gestion de fortune (0,1 million de francs).

Répartition des charges d'exploitation entre les branches d'assurance

	2025 AAP	2024 AAP	2025 AANP	2024 AANP	2025 AFC	2024 AFC	2025 AAC	2024 AAC	2025 AA AI	2024 AA AI	2025 MV	2024 MV	2025 Total	2024 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance LAA	178 050	179 051	255 557	254 775	3 839	4 011	13 617	12 154	1 337	1 282	–	–	452 400	451 273
Exploitation de l'assurance LAM	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	21 359	20 966	21 359	20 966
Prévention des accidents et maladies professionnels	102 774	105 585	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	102 774	105 585
Prévention des accidents non professionnels	–	–	16 780	17 329	–	–	1 542	1 253	53	59	–	–	18 375	18 641
Total	280 824	284 636	272 337	272 104	3 839	4 011	15 159	13 407	1 390	1 341	21 359	20 966	594 908	596 465

Commentaires sur la répartition des charges d'exploitation entre les branches d'assurance
Les charges pour la prévention des accidents non professionnels dans la branche d'assurance AANP, d'un montant de 16,8 millions de francs en 2025, se composent comme suit (en millions de francs).

Contribution mise à la disposition du Bureau de prévention des accidents BPA (80 % des 16,8 millions de francs de recettes de primes):	13,4
Charges de la Suva pour les bases et campagnes:	16,5
Dissolution (partielle) de la provision pour prévention ANP:	–13,1
Charges nettes	16,8

4. Résultat des placements de capitaux

	2025	2024	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Produit des placements de capitaux			
Disponibilités	–3 944	12 993	N/A
Hypothèques	36 206	25 297	43,1
Prêts et crédits syndiqués	124 600	156 648	–20,5
Obligations en CHF	9 706	10 412	–6,8
Obligations en monnaies étrangères	–29	–1 222	–97,6
Placements immobiliers indirects	576	438	31,5
Immeubles de placement	234 545	230 797	1,6
Actions étrangères	14 798	26 309	–43,8
Fonds à investisseur unique	552 645	464 445	19,0
Placements alternatifs	491 776	407 090	20,8
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	27 714	24 469	13,3
Autres produits financiers	1 279	6 438	–80,1
Total du produit des placements de capitaux	1 489 872	1 364 113	9,2
Gains et pertes résultant des placements de capitaux			
Disponibilités	–61 247	20 258	N/A
Hypothèques	–8 078	6 986	N/A
Prêts et crédits syndiqués	–35 457	21 092	N/A
Obligations en CHF	–5 768	44 038	N/A
Obligations en monnaies étrangères	–5 723	–32 658	–82,5
Placements immobiliers indirects	6 448	2 502	157,7
Immeubles de placement	324 777	158 935	104,3
Actions étrangères	494 538	1 103 077	–55,2
Fonds à investisseur unique	58 490	1 353 370	–95,7
Placements alternatifs	–832 714	1 238 300	N/A
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	1 104 534	–2 141 589	N/A
Total des gains et des pertes résultant des placements de capitaux	1 039 801	1 774 312	–41,4

	2025	2024	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de gestion des placements de capitaux			
Disponibilités	–1 342	–1 220	10,0
Hypothèques	–3 937	–3 035	29,7
Prêts et crédits syndiqués	–2 740	–2 693	1,8
Obligations en CHF	–1 507	–1 504	0,2
Obligations en monnaies étrangères	–3 493	–3 526	–1,0
Placements immobiliers indirects	–1 148	–1 145	0,2
Immeubles de placement	–14 218	–13 987	1,7
Actions suisses	–1 513	–1 298	16,6
Actions étrangères	–3 552	–3 527	0,7
Placements alternatifs	–6 931	–7 863	–11,9
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	–4 646	–3 897	19,2
Total des frais de gestion des placements de capitaux	–45 027	–43 696	3,0
Résultat des placements de capitaux	2 484 646	3 094 729	–19,7

Commentaires sur le résultat des placements de capitaux
Une grande partie des obligations et actions cotées en bourse (placements immobiliers indirects inclus) ont été transférées en 2022 au fonds à investisseur unique de la Suva, ce qui explique l'apparition de leurs contributions aux gains et revenus dans le fonds à investisseur unique.

Les gains et pertes résultant des placements de capitaux comprennent les effets résultant de variations des cours des devises et de l'évaluation, et incluent tant les gains et pertes réalisés que les gains et pertes non réalisés qui figurent dans l'évaluation du bilan. Les gains et pertes résultant de la couverture du risque de change sont compris dans le poste Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité.

Les charges directement assumées par la Suva sont désignées comme frais de gestion des placements de capitaux. D'autres coûts sont occasionnés par les gérants de fortune externes et entrent directement dans l'évaluation du fonds.

Les frais de gestion du fonds à investisseur unique ont été affectés, dans le tableau ci-dessus, aux catégories de placement comprises dans le fonds à investisseur unique.

Les produits négatifs des liquidités découlent en premier lieu des paiements d'intérêts internes au fonds à investisseur unique de la Suva. Dans le cadre de la gestion des liquidités, la Suva a vendu au fonds à investisseur unique de la Suva un papier monétaire placé à titre privé, qui doit être rémunéré de manière appropriée.

Les pertes sur les hypothèques résultent du fonds hypothécaire, qui a été évalué à la valeur du marché et liquidé à la fin mars 2025. Une grande partie de ces pertes s'explique par les dividendes préalablement distribués, qui sont comptabilisés avec le revenu hypothécaire.

5. Constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux

	2025	2024	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	–1 986 731	–2 607 732	–23,8
Total constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	–1 986 731	–2 607 732	–23,8

Commentaires sur la constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux
La performance de 4,3 % a permis le versement fin 2025 d'un montant de 1987 millions de francs à la provision pour risques découlant des placements de capitaux, une partie de laquelle a ensuite été prélevée, en application des règles concernant la limite supérieure du quotient de solvabilité (voir tableau 10).

6. Activités accessoires

	Cliniques de réadaptation	Traitement de sinistres pour des tiers	Promotion de la santé en entreprise	Produits de sécurité techniques	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Chiffre d'affaires 2024	171 598	212	–	–	171 810
Résultat 2024 (versement à la réserve)	33	60	–	–	93
Chiffre d'affaires 2025	187 271	204	–	893	188 368
Résultat 2025 (versement à la réserve)	37	55	–	3	95
État des fonds propres au 31.12.2024	74 121	3 194	340	–	77 655
Attribution 2025	37	55	–	3	95
Prélèvement 2025	–	–	–	–	–
Report à la suite de la dissolution d'activités accessoires	3 592	–3 249	–340	–3	–
État des fonds propres au 31.12.2025	77 750	–	–	–	77 750

Commentaires sur les activités accessoires
La Suva a suspendu les activités accessoires traitement de sinistres pour des tiers, promotion de la santé en entreprise et produits de sécurité techniques avec effet au 31 décembre 2025. Les fonds propres restants ont été reportés dans l'activité accessoire cliniques de réadaptation.

Le centre de prestations cliniques de réadaptation comprend trois unités d'exploitation: la Rehaklinik Bellikon (RKB), la Clinique romande de réadaptation (CRR) à Sion et les immeubles des cliniques (bâtiments des cliniques à Bellikon et à Sion). Les recettes générées par la taxe dont les cliniques s'acquittent pour utiliser les installations garantissent la préservation de la valeur de ces biens immobiliers sur le long terme.

7. Placements de capitaux

Catégories de placement (y c. dérivés)	31.12.2025 Existant 1000 CHF	31.12.2024 Existant 1000 CHF	+/− 1000 CHF
Disponibilités	2 306 254	1 777 070	529 185
Hypothèques	2 212 896	2 098 958	113 938
Prêts et crédits syndiqués	5 904 005	6 210 061	−306 056
Obligations en CHF	642 678	655 872	−13 193
Placements immobiliers indirects	138	138	−0
Immeubles de placement[1]	8 349 016	7 610 462	738 554
Actions étrangères	6 354 617	5 854 285	500 332
Fonds à investisseur unique[2]	23 667 479	23 580 248	87 232
Placements alternatifs	11 477 515	12 001 874	−524 359
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité[3]	237 308	205 914	31 394
Créances résultant des placements de capitaux	101 365	207 552	−106 187
Total des placements de capitaux	61 253 271	60 202 432	1 050 840
Engagements liés aux placements de capitaux[3,4]	−2 363 360	−2 366 007	2 648
Total des placements de capitaux (montant net)	58 889 912	57 836 425	1 053 487

Commentaires sur les placements de capitaux
D'un point de vue économique, les actifs sous gestion (assets under management) se montent à 59,0 milliards de francs au 31 décembre 2025. La différence par rapport au total des placements de capitaux (montant net) indiqué ci-dessus, soit 58,9 milliards de francs, s'explique principalement par le compte postal, qui sert d'interface avec les processus d'assurance et que gèrent tant les processus de placement de capitaux que les processus d'assurance. Le compte postal est inscrit au bilan sous les disponibilités et se chiffre à 93,0 millions de francs au 31 décembre 2025 (29,4 millions en 2024).

Les créances résultant des placements de capitaux comprennent, au 31 décembre 2024, une créance de 170 millions de francs provenant d'une vente sur le marché secondaire, qui a été honorée en 2025 comme prévu et, au 31 décembre 2025, deux versements anticipés à court terme d'un montant total de 65 millions de francs dans le cadre d'achats de parts de fonds.

[1] Les immeubles de placement comprennent des immeubles en construction à hauteur de 464 millions de francs (374 millions de francs en 2024).

[2] Une grande partie des obligations et actions cotées en bourse (placements immobiliers indirects inclus) ont été transférées en 2022 au fonds à investisseur unique de la Suva. Pour des raisons de transparence, les placements dans le fonds à investisseur unique de la Suva sont donc présentés en détail dans un tableau séparé. En outre, les placements du fonds à investisseur unique sont intégrés dans le tableau comparatif pluriannuel figurant dans les commentaires sur les comptes annuels.

Catégories de placement du fonds à investisseur unique à la valeur de marché	31.12.2025 1000 CHF	31.12.2024 1000 CHF
Disponibilités	9 571	2 617
Obligations en CHF	8 789 766	8 349 648
Obligations en monnaies étrangères	8 991 250	8 529 561
Placements immobiliers indirects	1 925 515	1 712 603
Actions suisses	3 003 981	3 380 406
Actions étrangères	773 752	1 422 717
Créances (intérêts, impôt à la source, etc.)	190 526	164 947
Fortune nette du fonds à investisseur unique	23 684 362	23 562 500
Effets de régularisation (monnaies étrangères, etc.)	−16 882	17 748
Fortune nette du fonds à investisseur unique	23 667 479	23 580 248

[3] Les dérivés inclus dans ces placements sont répertoriés dans le tableau Instruments financiers dérivés ouverts ci-après. Les comptes de trésorerie collatéralisés figurent également dans ce tableau.

[4] Dans le cadre de la gestion des liquidités, la Suva participe régulièrement au marché des opérations de mise en pension (repo). Au 31 décembre 2025, tout comme en 2024, la Suva n'avait aucune opération de mise en pension en suspens en tant qu'«emprunteur». Ces opérations étant comprises en tant que disponibilités dans les placements de capitaux et comme obligation de remboursement dans les engagements liés aux placements de capitaux, il n'en résulte aucun effet sur les fonds propres ou le gain.

Les obligations de remboursement qui subsistent après compensation pour les garanties en espèces reçues et les valeurs de remplacement négatives des opérations sur instruments financiers dérivés pour un montant total de 96 millions de francs (98 millions en 2024) sont comprises dans les engagements liés aux placements de capitaux. En outre, la Suva a vendu au fonds à investisseur unique de la Suva un propre papier monétaire placé à titre privé d'un montant de 2,25 milliards de francs (2,25 milliards en 2024). Ce papier monétaire figure également dans les engagements liés aux placements de capitaux, où sont aussi comptabilisés la constitution de gages sur des immeubles de placement d'un volume de 16 millions de francs (16 millions en 2024) et les engagements liés aux droits de timbre d'un montant de 1 million de francs (1 million en 2024).

Instruments financiers dérivés ouverts (inclus dans les placements)

	Valeur des contrats		Valeur de marché et valeur comptable					
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025 Positive	31.12.2025 Négative	31.12.2025 Total	31.12.2024 Positive	31.12.2024 Négative	31.12.2024 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Couverture								
Opérations à terme sur devises (OTC)	37 572 183	39 943 862	111 800	–65 503	46 297	139 031	–740 921	–601 891
Total couverture	37 572 183	39 943 862	111 800	–65 503	46 297	139 031	–740 921	–601 891
Négoce								
Contrats à terme sur obligations (ETD)	3 434 999	3 434 298	0	0	0	0	0	0
Credit default swaps (OTC)	1 797 757	1 342 714	37 738	–2 361	35 377	17 923	–13 174	4 749
Contrats à terme sur le marché monétaire (ETD)	118 015	264 786	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	1 315 970	1 117 947	41 918	–14 547	27 371	49 895	–23 755	26 140
Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt	6 666 741	6 159 745	79 656	–16 908	62 748	67 818	–36 929	30 889
Contrats à terme sur actions (ETD)	3 812 716	1 570 440	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur dividendes / volatilité (ETD)	14 141	13 083	0	0	0	0	0	0
Total des dérivés sur actions	3 826 857	1 583 523	0	0	0	0	0	0
Opérations à terme sur devises (OTC)	1 506 752	1 453 007	6 063	–7 415	–1 352	28 011	–15 962	12 050
Total des opérations à terme sur devises	1 506 752	1 453 007	6 063	–7 415	–1 352	28 011	–15 962	12 050
Swaps d'indices (OTC)	227 329	227 213	10 566	0	10 566	2 450	–1 290	1 160
Total des swaps d'indices	227 329	227 213	10 566	0	10 566	2 450	–1 290	1 160
Total négoce	12 227 680	9 423 488	96 285	–24 323	71 962	98 279	–54 181	44 099
Total dérivés	49 799 862	49 367 351	208 085	–89 826	118 259	237 310	–795 102	–557 792
Compensation de sûretés avec valeurs de remplacement			33 639	–199 359	–165 719	511 046	–30 360	480 687
Risque de contrepartie subsistant					–47 460			–77 105

Commentaires sur les instruments financiers dérivés ouverts
Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over-the-counter, OTC), la Suva a conclu des contrats de garantie avec toutes les contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie correspondants. Les droits de restitution pour garanties en espèces payées et les obligations de remboursement pour garanties en espèces reçues sont compensés par les avoirs et les engagements respectifs (valeurs de remplacement positives et négatives).
Par conséquent, seules subsistent dans les postes du bilan Placements de capitaux et Engagements liés aux placements de capitaux les valeurs résiduelles trop ou insuffisamment couvertes encore présentes après cette compensation, qui s'expliquent essentiellement par la différence d'un à deux jours entre le calcul et l'échange des garanties en espèces.

Sur le marché des opérations de mise en pension (repo), la Suva ne détenait au 31 décembre 2025, comme l'année précédente, aucune position à titre d'«emprunteur». À titre de «prêteur», en revanche, elle détenait des positions pour un montant total de 1095,0 millions de francs (50,0 millions en 2024).

8. Créances

	2025	2024	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	2 464 707	2 389 216	3,2
Débiteurs recours	1 244 635	1 212 104	2,7
Débiteurs prestations d'assurance	46 669	45 839	1,8
Actifs nets des cliniques de réadaptation	85 710	80 879	6,0
Créances d'impôts anticipés	37 043	21 722	70,5
Prestataires externes (p. ex. immeubles)	235 975	260 756	–9,5
Compte séparé AP/MP (CFST)	26 795	26 320	1,8
Ducroire	–63 173	–55 088	14,7
Autres créances	25 529	31 147	–18,0
Total des créances	4 103 890	4 012 895	2,3

Commentaires sur les créances
Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est régularisé par le biais du poste Primes facturées à l'avance (voir tableau 11) et attribué à l'exercice correct.

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant (voir tableau 11), jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit.

Le ducroire a dû être relevé en 2025, principalement en raison de la hausse du nombre d'entreprises faisant l'objet d'une procédure de faillite.

9. Provisions techniques

	Provision pour prestations de courte durée		Provision pour prestations de longue durée		Provision pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	3 315 154	3 221 871	12 080 349	12 345 320	–	–	15 395 503	15 567 191
AANP	7 129 773	7 058 474	15 468 243	15 634 990	–	–	22 598 016	22 693 464
AFC	48 160	52 500	198 398	196 910	80 647	73 896	327 205	323 306
AAC	487 901	495 141	991 527	982 800	419 714	336 639	1 899 142	1 814 580
AA AI	9 477	8 602	14 601	8 396	671	100	24 749	17 098
Total des provisions techniques	10 990 465	10 836 588	28 753 119	29 168 417	501 032	410 635	40 244 616	40 415 640

Commentaires sur les provisions techniques
La provision pour prestations de longue durée comprend la provision pour une éventuelle adaptation du taux d'intérêt technique selon l'art. 90 al. 3 LAA, qui a été constituée dans les comptes annuels 2024 et 2025, à savoir un montant cumulé de 1904 millions de francs.

10. Provisions non techniques

	Provision pour risques découlant des placements de capitaux		Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements		Provision pour produits excédentaires des placements	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1er janvier	8 943 889	8 018 064	1 473 016	1 527 859	2 175 899	2 868 893
Constitution	1 986 731	2 607 732	681 410	692 994	2 938 311	–
Utilisation pour la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	–	–	–	–	–681 410	–692 994
Utilisation pour la provision pour produits excédentaires des placements	–2 938 311	–	–	–	–	–
Utilisation pour le financement de la provision pour prévention ANP	–	–	–	–	–105 532	–
Utilisation pour le financement des allocations de renchérissement AFC, AAC et AA AI	–	–	–	–	–93 600	–
Utilisation	–222 214	–1 681 907	–726 271	–747 837	–	–
État au 31 décembre	7 770 095	8 943 889	1 428 155	1 473 016	4 233 668	2 175 899

	Provision pour prévention ANP		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1er janvier	127 619	139 062	317 184	320 738	13 037 607	12 874 616
Constitution	105 532	–	14 805	15 737	5 726 789	3 316 463
Utilisation pour la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	–	–	–	–	–681 410	–692 994
Utilisation pour la provision pour produits excédentaires des placements	–	–	–	–	–2 938 311	–
Utilisation pour le financement de la provision pour prévention ANP	–	–	–	–	–105 532	–
Utilisation pour le financement des allocations de renchérissement AFC, AAC et AA AI	–	–	–	–	–93 600	–
Utilisation	–13 151	–11 443	–18 374	–19 290	–980 010	–2 460 477
État au 31 décembre	220 000	127 619	313 615	317 184	13 965 533	13 037 607

Commentaires sur les provisions non techniques
La Suva gère différentes provisions non techniques. La provision pour risques découlant des placements de capitaux a pour but de compenser les fluctuations des produits de la fortune. La provision pour reversement de produits exceptionnels des placements et la provision pour produits excédentaires des placements comprennent les fonds défalqués après le dépassement de la limite supérieure du quotient de solvabilité fixée à 190 % par le Conseil de la Suva. La provision pour reversement de produits exceptionnels des placements comprend la part des produits excédentaires des placements dont le reversement a déjà été décidé par le Conseil de la Suva. La provision pour produits excédentaires des placements contient d'autres produits excédentaires des placements dont l'affectation doit encore être décidée par le Conseil de la Suva.

Le résultat positif des placements en 2025 a permis de verser 1987 millions de francs à la provision pour risques découlant des placements de capitaux, sur laquelle un montant de 3161 millions de francs a été prélevé et utilisé comme suit:

- 222 millions de francs pour la provision pour un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique, qui a été constituée dans les comptes annuels 2024. Le niveau de cette provision au 31 décembre 2025 (1904 millions de francs) couvre ainsi un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique de 1,0 % à 0,5 %;
- 106 millions de francs pour la provision destinée au financement des activités de prévention des accidents non professionnels, qui affiche ainsi à nouveau, au 31 décembre 2025, les besoins programmés pour quinze années;
- 93 millions de francs pour la provision pour allocations de renchérissement dans les branches d'assurance AFC, AAC et AA AI;
- 2739 millions de francs pour la provision pour produits excédentaires des placements.

Les provisions constituées au cours des années précédentes pour les produits des placements reversés aux entreprises assurées avec les primes 2025 ont été réduites ou dissoutes. Dans le même temps, en vue de la proposition concernant les primes 2027, qui sera soumise au Conseil de la Suva au mois de juin 2026, 681 millions de francs ont été transférés de la provision pour produits excédentaires des placements à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements. Ce montant inclut l'adaptation du reversement à la nouvelle estimation de la masse salariale attendue.

Après ces transactions, il reste dans la provision pour produits excédentaires des placements un montant de 4234 millions de francs, dont l'affectation pourra être décidée ultérieurement par le Conseil de la Suva.

Une partie de la provision constituée à fin 2019 et augmentée en 2025 (voir ci-dessus) pour la prévention des accidents non professionnels a également été dissoute en 2025, comme prévu, pour financer les activités et campagnes correspondantes.

Les autres provisions comprennent essentiellement les provisions pour les frais d'exploitation (p. ex. provision pour les charges informatiques, provision pour le solde horaire des collaborateurs), dont la constitution et la dissolution sont comprises dans les frais d'exploitation selon le tableau 3, ainsi que la provision pour les immeubles du centre de prestations cliniques de réadaptation. Ce poste comprend également la provision pour le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante à hauteur de 25 millions de francs, qui est fondée sur la décision prise à titre préventif par la Commission du Conseil de la Suva le 21 mars 2024 et s'appuie sur l'art. 67b LAA. La provision ne constitue pas une promesse de paiement.

11. Comptes de régularisation passifs

	2025	2024	+/–
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes facturées à l'avance	3 012 957	2 900 120	3,9
Recours	1 219 292	1 182 833	3,1
Comptes d'attente Syrius	22 867	41 427	–44,8
Autres comptes de régularisation passifs	94 611	74 100	27,7
Total des comptes de régularisation passifs	4 349 727	4 198 480	3,6

Commentaires sur les comptes de régularisation passifs
Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est régularisé par le biais du poste Primes facturées à l'avance, et attribué à l'exercice correct (voir tableau 8).

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant, jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit (voir tableau 8).

Lors du changement d'année, les encaissements ne pouvant pas être automatiquement attribués à un poste ouvert correspondant sont inscrits sur les comptes d'attente Syrius. Le solde de ces comptes se situe généralement entre 5 et 50 millions de francs au 31 décembre.

12. Opérations hors bilan

Les engagements ne devant pas être inscrits au bilan s'élèvent à 3691 millions de francs au 31 décembre 2025 (3357 millions en 2024).

Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant de 3492 millions de francs dans le domaine du private equity (3176 millions en 2024) et de 174 millions de francs dans celui des hypothèques (173 millions en 2024);
- prêts à terme avec date de paiement en 2026 pour un montant de 11 millions de francs (3 millions en 2024);
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 14 millions de francs (5 millions en 2024).

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

13. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

	2025	2024
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	**1 563 702**	**1 607 895**
Prestations pour soins et remboursements de frais	–398 346	–390 017
Indemnités journalières	–733 871	–716 598
Rentes et indemnités en capital	–607 108	–609 189
Allocations de renchérissement sur les rentes	–111 325	–101 934
Prestations d'assurance payées	**–1 850 650**	**–1 817 738**
Recettes de recours	**42 798**	**36 742**
Provisions pour prestations de courte durée	–93 284	–277 386
Provisions pour prestations de longue durée	264 971	–199 628
Provisions pour allocations de renchérissement	–	–
Variation des provisions techniques	**171 687**	**–477 014**
Exploitation de l'assurance	–178 050	–179 051
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	–102 774	–105 585
Charges d'exploitation	**–280 824**	**–284 636**
Résultat des placements de capitaux	**223 746**	**219 083**
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	102 774	105 585
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	–88 276	–90 889
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	1 269 278	666 501
Provision pour produits excédentaires des placements: constitution ou utilisation	–931 287	260 198
Utilisation de la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	17 177	21 490
Autres charges et produits	**369 666**	**962 885**
Réduction du produit exceptionnel des placements	**–273 544**	**–281 688**
Restitution de l'excédent Covid-19	**–155**	**–23**
Résultat de l'activité opérationnelle	**–33 574**	**–34 494**
Résultat de l'exercice	**–33 574**	**–34 494**
Affectation du résultat de l'exercice		
Prélèvement sur le fonds de compensation AAP	–33 574	–34 494

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

Baisse des accidents
En 2025, la Suva a reconnu 166 229 accidents et maladies professionnels déclarés, soit 1472 cas ou 0,9 % de moins qu'en 2024. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent de plusieurs facteurs d'influence (notamment nombre d'accidents des exercices précédents, frais de traitement par cas, durée de perception des indemnités journalières).

Nouvelles rentes
Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance contre les accidents professionnels s'est établi à 685 (593 en 2024), celui des rentes de survivants à 117 (120 en 2024).

Résultat d'exercice négatif
Les recettes de primes, qui s'élèvent à 1563,7 millions de francs, soit une baisse d'environ 3 % par rapport à 2024, sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 1850,7 millions de francs (1817,7 millions en 2024), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 42,8 millions de francs (36,7 millions en 2024) et une variation des provisions techniques d'un montant de –171,7 millions de francs (477,0 millions en 2024).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance à hauteur de 178,0 millions de francs (179,1 millions en 2024) et le secteur d'activité sécurité au travail (prévention des accidents et maladies professionnels) à hauteur de 102,8 millions de francs (105,6 millions en 2024). Les charges du secteur d'activité sécurité au travail sont remboursées par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

En 2025, les placements de capitaux donnent, après constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 223,7 millions de francs (219,1 millions en 2024). La contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels s'élève à 88,3 millions de francs (90,9 millions en 2024); elle est transférée, conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux à hauteur de 1269,3 millions de francs, qui est utilisée comme suit:
- 81,6 millions de francs pour la provision pour un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique (inclus dans les provisions techniques);
- 1187,7 millions de francs pour la provision pour produits excédentaires des placements.

Un montant de 256,4 millions de francs est prélevé sur cette dernière et versé à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements, de sorte qu'elle affiche une variation de 931,3 millions de francs. La variation de la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements se solde à 17,2 millions de francs (dissolution pour le reversement en 2025 et constitution pour le reversement en 2027).

Dans l'année de primes 2025, un montant de 273,5 millions de francs a été reversé aux assurés de l'AAP pour réduire le produit exceptionnel des placements.

Dans l'ensemble, l'assurance contre les accidents professionnels réalise un excédent de charges de 33,6 millions de francs (34,5 millions en 2024). Cet excédent de charges est prélevé sur le fonds de compensation AAP, lequel diminue en conséquence. Ce résultat est conforme à la stratégie à long terme, qui vise à atteindre dans chaque branche d'assurance des fonds de compensation correspondant aux valeurs cibles prescrites.

Masse salariale en hausse
Au cours de l'exercice sous revue, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 2,7 milliards de francs, soit 1,5 %, pour atteindre 180,7 milliards.

14. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

	2025	2024
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	**2 517 291**	**2 600 933**
Prestations pour soins et remboursements de frais	–872 039	–812 436
Indemnités journalières	–915 083	–882 120
Rentes et indemnités en capital	–644 816	–645 743
Allocations de renchérissement sur les rentes	–118 873	–107 908
Prestations d'assurance payées	**–2 550 811**	**–2 448 207**
Recettes de recours	**118 034**	**120 082**
Provisions pour prestations de courte durée	–71 299	–316 505
Provisions pour prestations de longue durée	166 747	–535 144
Provisions pour allocations de renchérissement	–	–
Variation des provisions techniques	**95 448**	**–851 649**
Exploitation de l'assurance	–255 557	–254 775
Prévention des accidents non professionnels	–16 780	–17 329
Charges d'exploitation	**–272 337**	**–272 104**
Résultat des placements de capitaux	**261 458**	**255 477**
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	1 718 192	945 301
Provision pour produits excédentaires des placements: constitution ou utilisation	–1 072 149	429 017
Utilisation de la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	38 582	34 340
Constitution de la provision pour prévention ANP	–105 532	–
Autres charges et produits	**579 093**	**1 408 658**
Réduction du produit exceptionnel des placements	**–448 637**	**–462 957**
Restitution de l'excédent Covid-19	**–90**	**–21**
Résultat de l'activité opérationnelle	**299 449**	**350 212**
Résultat de l'exercice	**299 449**	**350 212**
Affectation du résultat de l'exercice		
Dotation au fonds de compensation AANP	299 449	350 212

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

Augmentation des accidents
En 2025, la Suva a reconnu 296 141 accidents déclarés dans l'assurance contre les accidents non professionnels, soit 8030 cas ou 2,8 % de plus par rapport à l'exercice précédent. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent de plusieurs facteurs d'influence (notamment nombre d'accidents des exercices précédents, frais de traitement par cas, durée de perception des indemnités journalières).

Nouvelles rentes
Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance contre les accidents non professionnels s'est établi à 585 (601 en 2024), celui des rentes de survivants à 94 (111 en 2024).

Clôture positive
Les recettes de primes s'élèvent à 2517,3 millions de francs, ce qui traduit une augmentation de 3,2 % par rapport à 2024. Elles sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 2550,8 millions de francs (2448,2 millions en 2024), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 118,0 millions de francs (120,1 millions en 2024) et une variation des provisions techniques d'un montant de –95,5 millions de francs (851,7 millions en 2024).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance à hauteur de 255,6 millions de francs (254,8 millions en 2024) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 16,8 millions de francs (17,3 millions en 2024). Elles comprennent également la contribution aux coûts d'exploitation à hauteur de 14,7 millions de francs (14,9 millions en 2024) mise à la disposition du Bureau de prévention des accidents BPA à Berne.

En 2025, les placements de capitaux donnent, après constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 261,5 millions de francs (255,5 millions en 2024).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux à hauteur de 1718,2 millions de francs, laquelle est affectée comme suit:
- 1588,2 millions de francs à la provision pour produits excédentaires des placements;
- 130,0 millions de francs à la provision pour un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique (inclus dans les provisions techniques).

La provision pour produits excédentaires des placements est utilisée comme suit:
- 105,5 millions de francs pour la provision destinée au financement des activités de prévention des accidents non professionnels;
- 410,5 millions de francs pour la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements.

La provision pour produits excédentaires des placements affiche ainsi pour solde une variation de 1072,1 millions de francs (–429,0 millions en 2024).
La provision pour produits exceptionnels des placements affiche une variation de 38,6 millions de francs au total (dissolution pour le reversement en 2025 et constitution pour le reversement en 2027).

Dans l'année de primes 2025, un montant de 448,6 millions de francs a été reversé aux assurés de l'AANP pour réduire le produit exceptionnel des placements.

Dans l'ensemble, l'assurance contre les accidents non professionnels réalise un excédent de produits de 299,5 millions de francs (350,2 millions en 2024). Cet excédent de produits est versé au fonds de compensation AANP.

Masse salariale en hausse
La masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 2,6 milliards de francs, soit 1,5 %, pour atteindre 179,8 milliards.

15. Compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

	2025	2024
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	**22 704**	**22 820**
Prestations pour soins et remboursements de frais	–5 434	–5 311
Indemnités journalières	–9 046	–9 285
Rentes et indemnités en capital	–10 502	–10 236
Allocations de renchérissement sur les rentes	–1 740	–1 491
Prestations d'assurance payées	**–26 722**	**–26 323**
Recettes de recours	**237**	**310**
Provisions pour prestations de courte durée	4 340	105
Provisions pour prestations de longue durée	–1 488	–8 674
Provisions pour allocations de renchérissement	–6 751	1 052
Variation des provisions techniques	**–3 899**	**–7 517**
Charges d'exploitation	**–3 839**	**–4 011**
Résultat des placements de capitaux	**2 518**	**2 278**
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	16 602	9 270
Provision pour produits excédentaires des placements: constitution ou utilisation	–3 559	3 779
Constitution de la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	–56	–987
Autres charges et produits	**12 987**	**12 062**
Réduction du produit exceptionnel des placements	**–3 669**	**–2 792**
Résultat de l'activité opérationnelle	**317**	**–3 173**
Résultat de l'exercice	**317**	**–3 173**
Affectation du résultat de l'exercice		
Fonds de compensation AFC: dotation ou prélèvement	317	–3 173

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

Nombre d'accidents stable
L'exercice sous revue s'est soldé par 9415 contrats (9371 en 2024) dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise à la Suva. Parmi les accidents déclarés chez les assurés à titre facultatif, 1520 cas (1581 en 2024) ont été reconnus. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent de plusieurs facteurs d'influence (notamment nombre d'accidents des exercices précédents, frais de traitement par cas, durée de perception des indemnités journalières).

Nouvelles rentes
Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise s'est établi à treize (quatorze en 2024), celui des rentes de survivants à deux (zéro en 2024).

Clôture positive
Dans le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise, les recettes de primes, d'une valeur de 22,7 millions de francs (22,8 millions en 2024), sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 26,7 millions de francs (26,3 millions en 2024), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 0,2 million de francs (0,3 million en 2024) et une variation des provisions techniques d'un montant de 3,9 millions de francs (7,5 millions en 2024).

En 2025, les charges d'exploitation se montent à 3,8 millions de francs (4,0 millions en 2024) et le résultat net des placements de capitaux, après constitution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, à 2,5 millions de francs (2,3 millions en 2024).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux à hauteur de 16,6 millions de francs, laquelle est affectée comme suit:
- 15,1 millions de francs à la provision pour produits excédentaires des placements;
- 1,5 million de francs à la provision pour un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique (inclus dans les provisions techniques).

De plus, les montants suivants sont prélevés sur la provision pour produits excédentaires des placements:
- 7,8 millions de francs pour constituer la provision pour allocations de renchérissement;
- 3,7 millions de francs pour constituer la provision pour produits exceptionnels des placements.

La provision pour produits excédentaires des placements affiche ainsi pour solde une variation de 3,6 millions de francs.
La provision pour produits exceptionnels des placements affiche une variation de 0,1 million de francs au total (dissolution pour le reversement en 2025 et constitution pour le reversement en 2027).

Dans l'année de primes 2025, un montant de 3,7 millions de francs a été reversé aux assurés de l'AFC pour réduire le produit exceptionnel des placements.

Dans l'ensemble, l'assurance facultative des chefs d'entreprise réalise un excédent de produits de 0,3 million de francs (excédent de charges de 3,2 millions en 2024). Cet excédent de produits est versé au fonds de compensation AFC.

Masse salariale en baisse
La masse salariale assujettie au paiement des primes dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise a diminué de 2,1 millions de francs, soit 0,4 %, pour atteindre 597,6 millions.

16. Compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

	2025	2024
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	**230 944**	**188 114**
Prestations pour soins et remboursements de frais	–56 520	–47 942
Indemnités journalières	–102 674	–86 336
Rentes et indemnités en capital	–37 150	–35 818
Allocations de renchérissement sur les rentes	–3 010	–2 244
Prestations d'assurance payées	**–199 354**	**–172 340**
Recettes de recours	**9 682**	**6 758**
Provisions pour prestations de courte durée	7 241	–37 272
Provisions pour prestations de longue durée	–8 727	–42 365
Provisions pour allocations de renchérissement	–83 075	1 549
Variation des provisions techniques	**–84 561**	**–78 088**
Exploitation de l'assurance	–13 617	–12 154
Prévention des accidents non professionnels	–1 542	–1 253
Charges d'exploitation	**–15 159**	**–13 407**
Résultat des placements de capitaux	**10 015**	**10 096**
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	–253	–231
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	155 265	60 119
Constitution de la provision pour produits excédentaires des placements	–50 774	–
Constitution de la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	–10 842	–
Autres charges et produits	**93 396**	**59 888**
Résultat de l'activité opérationnelle	**44 963**	**1 021**
Résultat de l'exercice	**44 963**	**1 021**
Affectation du résultat de l'exercice		
Dotation au fonds de compensation AAC	44 963	1 021

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

Augmentation des accidents
Chez les demandeurs d'emploi de notre pays, la Suva a reconnu 16 202 accidents déclarés (13 897 en 2024) au cours de l'exercice sous revue. L'augmentation est due à la hausse du nombre de personnes au chômage. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent de plusieurs facteurs d'influence (notamment nombre d'accidents des exercices précédents, frais de traitement par cas, durée de perception des indemnités journalières).

Nouvelles rentes
Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 67 (71 en 2024), celui des rentes de survivants à six (quatre en 2024).

Clôture positive
Dans le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs, les recettes de primes, d'une valeur de 230,9 millions de francs (188,1 millions en 2024), sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 199,4 millions de francs (172,3 millions en 2024), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 9,7 millions de francs (6,8 millions en 2024) et une variation des provisions techniques d'un montant de 84,6 millions de francs (78,1 millions en 2024).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance à hauteur de 13,6 millions de francs (12,2 millions en 2024) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 1,5 million de francs (1,3 million en 2024).

En 2025, les placements de capitaux donnent, après dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 10,0 millions de francs (10,1 millions en 2024).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux à hauteur de 155,3 millions de francs, laquelle est utilisée comme suit:
- 146,9 millions de francs pour la provision pour produits excédentaires des placements;
- 8,4 millions de francs pour la provision pour un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique (inclus dans les provisions techniques).

De plus, les montants suivants sont prélevés sur la provision pour produits excédentaires des placements:
- 10,8 millions de francs pour constituer la provision pour produits exceptionnels des placements;
- 85,3 millions de francs pour constituer la provision pour allocations de renchérissement.

La provision pour produits excédentaires des placements affiche ainsi pour solde une variation de 50,8 millions de francs.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice de l'AAC est de 45,0 millions de francs (1,0 million en 2024). Ce résultat est versé au fonds de compensation.

Masse salariale en hausse
La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est élevée à 6,6 milliards de francs, soit une hausse de 22 % ou 1,2 milliard.

17. Compte d'exploitation de l'assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI

	2025	2024
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	14 237	16 103
Prestations pour soins et remboursements de frais	–3 658	–4 853
Indemnités journalières	–6 244	–5 597
Rentes et indemnités en capital	–189	–132
Allocations de renchérissement sur les rentes	–2	–
Prestations d'assurance payées	–10 093	–10 582
Recettes de recours	256	87
Provisions pour prestations de courte durée	–875	–140
Provisions pour prestations de longue durée	–6 205	–3 592
Provisions pour allocations de renchérissement	–571	–
Variation des provisions techniques	–7 651	–3 732
Exploitation de l'assurance	–1 337	–1 282
Prévention des accidents non professionnels	–53	–59
Charges d'exploitation	–1 390	–1 341
Résultat des placements de capitaux	178	63
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	–354	–400
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	1 188	716
Autres charges et produits	834	316
Résultat de l'activité opérationnelle	–3 629	914
Résultat de l'exercice	–3 629	914
Affectation du résultat de l'exercice		
Fonds de compensation AA AI: prélèvement ou dotation	–3 629	914

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI

Depuis le 1er janvier 2022, la Suva gère, sur mandat de la Confédération, l'assurance-accidents des personnes participant à une mesure de l'assurance-invalidité. Il peut s'agir, par exemple, d'une mesure de réinsertion, d'un programme d'occupation ou d'un stage. L'an dernier, la Suva a reconnu 1772 accidents et maladies professionnelles (1676 en 2024) dans cette branche d'assurance et trois rentes d'invalidité (deux en 2024) ont été allouées.

Clôture négative
Dans le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI, les recettes de primes, d'une valeur de 14,2 millions de francs (16,1 millions en 2024), sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 10,1 millions de francs (10,6 millions en 2024), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 0,3 million de francs (0,09 million en 2024) et une variation des provisions techniques d'un montant de 7,7 millions de francs (3,7 millions en 2024).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance à hauteur de 1,3 million de francs (1,3 million en 2024) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 0,05 million de francs (0,06 million en 2024).

En 2025, les placements de capitaux donnent, après dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 0,2 million de francs (0,06 million en 2024).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux à hauteur de 1,2 million de francs, laquelle est utilisée comme suit:
- 0,5 million de francs pour la provision pour produits excédentaires des placements;
- 0,7 million de francs pour la provision pour un éventuel abaissement du taux d'intérêt technique (inclus dans les provisions techniques).

La provision pour allocations de renchérissement est constituée à partir de la provision pour produits excédentaires des placements.

L'excédent de charges dans l'AA AI s'élève au total à 3,6 millions de francs (excédent de produits de 0,9 million en 2024). Cet excédent est prélevé sur le fonds de compensation.

Masse salariale
La masse salariale assujettie au paiement des primes dans l'assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI s'est élevée à 390,5 millions de francs, ce qui représente une diminution de 11,6 % ou 51,2 millions de francs.

18. Assurance militaire

	2025	2024
	1000 CHF	1000 CHF
Primes*	26 468	25 083
Prestations pour soins et remboursements de frais	–86 738	–78 385
Indemnités journalières	–24 030	–22 942
Rentes et indemnités en capital	–66 382	–68 158
Prestations d'assurance payées*	–177 150	–169 485
Recettes de recours*	997	836
Charges d'exploitation	–21 359	–20 966
Charges d'exploitation récupérées au titre de l'assurance militaire	21 359	20 966
Primes et prestations récupérées au titre de l'assurance militaire*	149 685	143 566
Autres charges et produits	171 044	164 532
Résultat de l'exercice	0	0

* Ces postes ne figurent pas dans le compte d'exploitation général de la Suva, car la Suva n'en assume pas les risques; ils sont directement décomptés avec la Confédération.

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance militaire

La Confédération a transféré la gestion de l'assurance militaire (MV) à la Suva le 1er juillet 2005. La Suva gère l'assurance militaire comme une assurance sociale autonome régie par la loi fédérale sur l'assurance militaire (LAM). Pour autant qu'ils ne soient pas couverts par les primes des personnes assurées ou les recettes provenant d'actions récursoires, les prestations d'assurance et les frais administratifs de l'assurance militaire continuent à être financés par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire concrétise, en tant qu'institution investie de la responsabilité étatique, le mandat constitutionnel qui prévoit la couverture d'assurance complète des personnes au service de la Confédération dans le cadre du maintien de la sécurité et de la paix. Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de la personne assurée qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. Elle n'a donc aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions pour des prestations en capital.

Primes
Les primes sont établies de sorte à garantir un certain taux de couverture des frais de traitement des assurés à titre professionnel ou facultatif. Ce taux a été fixé à 90 % sur la base d'une prescription fédérale. Le surplus de recettes enregistré, qui s'établit à 5,5 %, résulte principalement de cette adaptation et de l'augmentation usuelle des coûts.

Prestations pour soins et remboursements de frais (frais de traitement)
Dans la catégorie des frais de traitement, qui comprend les dépenses liées aux traitements médicaux, les coûts ont augmenté de 10,7 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse est essentiellement imputable aux types de coûts «homes, aide et soins à domicile, soins infirmiers».

Les catégories d'assurés que sont les assurés à titre facultatif (+21,5 %) et la milice (+15,1 %) enregistrent les plus fortes hausses de coûts par rapport à l'exercice précédent, ce qui en fait les principaux facteurs de coûts.

Indemnités journalières (prestations en espèces)
Le résultat du compte 2025, qui est supérieur de 4,7 % à celui de l'exercice 2024, s'explique essentiellement par l'augmentation d'environ 2,8 % du nombre des jours de service effectués dans l'armée. Outre les indemnités journalières, les prestations en espèces englobent aussi les moyens auxiliaires, les indemnités pour les soins, les frais de voyage et les indemnités funéraires.

Rentes et indemnités en capital
La baisse du nombre des bénéficiaires de rente s'explique par la structure d'âge et les réformes de l'armée. Le coût des rentes représente près d'un tiers du total des coûts de l'assurance militaire. Des prestations de rentes liées à des atteintes à la santé des militaires ont pris naissance dans les années 1950 et 1960. Maintenant que les bénéficiaires de ces rentes ont atteint l'âge de la retraite et qu'ils sont de moins en moins nombreux, le nombre total des prestations ne cesse de diminuer. En conséquence, le nombre de prestations supprimées pour cause de décès excède nettement celui des nouvelles rentes allouées. Cette tendance s'est aussi poursuivie en 2025, ce qui a engendré une baisse des charges de 2,6 % par rapport à 2024.

Charges d'exploitation (frais administratifs)
Par rapport à l'exercice précédent, les coûts ont augmenté au total de 0,4 million de francs. Cette hausse s'explique principalement par le projet interne «MVedrà» et par les charges informatiques qui en résultent. Ce projet vise à améliorer l'efficacité de façon à répondre à la croissance constante des cas sans augmenter l'effectif de personnel requis. Bien que les nouveaux cas de sinistre enregistrés affichent une hausse de 3,3 %, les frais de personnel (–0,2 million de francs) et les frais de locaux (–0,5 million de francs) sont inférieurs au budget.

Rapport de l'organe de révision à la Commission de contrôle des finances à l'attention du Conseil de la Suva et du Conseil fédéral, Lucerne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Suva (la société), comprenant le compte d'exploitation général pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, le bilan au 31 décembre 2025, le tableau de financement et le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 64 à 88) sont conformes aux principes de présentation des comptes dans l'annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux principes de présentation des comptes dans l'annexe et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de la Suva. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
+41 58 792 44 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de la Suva relatives aux comptes annuels

Le Conseil de la Suva est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux principes de présentation des comptes et d'évaluation indiqués dans l'annexe. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En outre, le Conseil de la Suva est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la présentation des comptes dans l'annexe et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la présentation des comptes dans l'annexe et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié de la présentation des comptes et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de la Suva du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de la Suva ou à la Commission de contrôle des finances, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de la Suva.

Le Conseil de la Suva est responsable du respect des dispositions légales sur le financement des prestations de courte durée et des rentes conformément à l'art. 90 LAA («Respect des dispositions relatives au système de financement»). Selon l'art. 64b al. 1 LAA, l'organe de révision vérifie le respect de ces dispositions. Sur la base de notre audit, nous attestons que les dispositions légales sur le financement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Angela Marti
Experte-réviseuse agréée

Zurich, le 16 avril 2026

Rapport de la Commission de contrôle des finances sur les comptes annuels 2025 de la Suva

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances, PricewaterhouseCoopers AG (PwC) a procédé, en sa qualité d'organe de révision externe, à un contrôle ordinaire des comptes annuels 2025 de la Suva. Selon son appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2025 sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'aux règles d'établissement du bilan et aux principes d'évaluation figurant dans l'annexe aux comptes annuels de la Suva.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, PwC a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil de la Suva et de la Direction.

Au vu des rapports de PwC relatifs aux contrôles effectués selon les normes d'audit en vigueur en Suisse, la Commission de contrôle des finances estime que ces contrôles constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels.

La Commission de contrôle des finances propose au Conseil de la Suva d'approuver les comptes annuels de la Suva pour l'exercice 2025 à l'attention du Conseil fédéral.

Lucerne, le 16 avril 2026

Commission de contrôle des finances de la Suva
Le président: Roman Rogger
Le vice-président: Urs Masshardt
Les membres: Fabio Abate, Fabio Höhener, Simon Schnyder
La secrétaire: Jessica Wüthrich

Commentaires sur les comptes annuels 2025

Année de placement 2025
L'exercice 2025 s'est soldé pour la Suva par une performance de 4,3 % sur les placements (5,5 % en 2024). La valeur de marché des actifs immobilisés s'est établie à 59,0 milliards de francs (57,9 milliards en 2024) au 31 décembre 2025. Grâce à la forte reprise des marchés des actions qui a suivi les turbulences au premier trimestre, ce sont les placements en actions qui ont contribué le plus largement à la performance positive réalisée sur les placements. Les investissements immobiliers, tant directs qu'en fonds, ont également contribué de manière significative au bon résultat. Quant aux obligations en francs suisses et en euros, elles ont enregistré une stagnation. En revanche, les portefeuilles obligataires dans les pays émergents et les prêts sur le marché privé ont apporté une contribution positive. En ce qui concerne les placements alternatifs, ce sont surtout les portefeuilles de hedge funds qui ont généré de bons rendements. L'appréciation du franc par rapport aux monnaies étrangères a légèrement pesé sur le résultat global.

Son mandat légal et la stabilité de l'effectif d'assurés qui lui est associé permettent à la Suva de poursuivre une stratégie de placement diversifiée et axée sur le long terme. Près de la moitié du patrimoine est investie en titres de crédit et à revenu fixe, un quart en actions, un cinquième dans l'immobilier et le reste dans des placements alternatifs. Cette stratégie permet à la Suva de générer les rendements nécessaires en moyenne à long terme avec le plus faible risque possible.

Performance
L'exercice 2025 s'est soldé pour la Suva par une performance nette sur ses placements de 4,3 % (5,5 % en 2024). La performance nette mentionnée est exprimée en francs et calculée après déduction de tous les coûts et émoluments, en particulier les frais de transaction et les droits de garde, tous les droits et taxes en rapport avec des fonds et des mandats ainsi que les frais internes de gestion de fortune.

Rendement direct
Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants ainsi que des frais de gestion de fortune. L'exercice 2025 s'est soldé par un rendement direct de 2,5 % (2,4 % en 2024).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et le rendement total des placements de capitaux au cours des cinq dernières années.

Année	Rendement direct	Rendement total (valeurs immobilisées)
	en %	en %
2021	2,7	7,5
2022	2,2	–8,1
2023	2,3	4,8
2024	2,4	5,5
2025	2,5	4,3
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,4	4,9
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,4	2,6

Solvabilité

Risque, solvabilité et fonds propres

Les primes et les provisions techniques sont déterminées de manière à pouvoir couvrir la charge des sinistres dans son intégralité, à condition que la marche des affaires se déroule comme prévu. Dans la réalité, cependant, et sous l'effet de plusieurs risques, celle-ci peut s'écarter des pronostics.

Ces écarts sont compensés par les fonds propres: si la marche des affaires est plus favorable que prévu, les excédents permettent de constituer des fonds propres. En revanche, si la marche des affaires est plus défavorable que prévu, les déficits sont comblés par des prélèvements sur les fonds propres.

Les fonds propres préservent ainsi les droits des assurés contre les conséquences de divers risques. La solvabilité est établie si les fonds propres sont suffisants pour garantir un niveau de sécurité déterminé contre les principaux risques.

Risques principaux

L'exploitation de l'assurance présente des risques liés tout d'abord aux fluctuations conjoncturelles ou aléatoires dans l'évolution des sinistres. À cela s'ajoutent des risques découlant de sinistres importants, tels que des catastrophes naturelles, ainsi que des risques d'inflation, notamment des coûts médicaux.

Néanmoins, le risque de placement constitue, pour la Suva, le principal facteur de risque. Il comprend aussi bien les fluctuations normales dues à la volatilité des marchés financiers que l'éventualité d'une grave crise sur ces marchés.

Structure des fonds propres

Les fonds propres englobent d'abord les fonds de compensation, qui figurent au bilan et dans le tableau des fonds propres. Ils préservent les droits des assurés en premier lieu contre les risques liés à l'exploitation de l'assurance.

Les provisions pour risques découlant des placements de capitaux, qui ressortent de l'annexe 10 aux comptes annuels, servent pour l'essentiel à limiter le risque de placement. C'est pourquoi elles sont aussi considérées comme des fonds propres aux fins de la solvabilité.

Exigences relatives aux fonds propres

La Confédération fixe la valeur cible des fonds propres. Aux termes de l'art. 111 al. 4 OLAA, les fonds propres de la Suva doivent au moins suffire pour couvrir un événement dommageable tel qu'il se produit une fois seulement en cent ans. Cela correspond mathématiquement à l'«expected shortfall» annuel au niveau de confiance de 1 %. Le quotient de solvabilité, défini comme le quotient des fonds propres disponibles divisé par l'expected shortfall, doit donc toujours atteindre au minimum 100 %.

À l'inverse, pour éviter que trop de fonds propres ne soient immobilisés, le Conseil de la Suva fixe un plafond pour le quotient de solvabilité. Le Conseil de la Suva a fixé ce plafond pour le quotient de solvabilité et, partant, pour l'ensemble des fonds propres de la Suva, à 190 %.

La Suva doit rendre compte une fois par an de sa sécurité et de sa solvabilité financières au Conseil fédéral.

Gestion des fonds propres

La première priorité de la gestion des fonds propres est toujours le respect des exigences prudentielles et, partant, la préservation appropriée des droits des assurés.

Cependant, si la limite supérieure posée par le Conseil de la Suva est dépassée et que tous les autres besoins de financement légaux sont couverts, les excédents sont alors reversés aux assurés sous la forme de primes plus basses. Dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels, un montant total de 572 millions de francs sur les fonds de compensation excédentaires a été reversé aux assurés depuis 2013. Au total, 3491 millions de francs de produits excédentaires des placements ont en outre été reversés jusqu'en 2025. À fin 2025, des produits excédentaires des placements à hauteur de 5662 millions de francs ont été défalqués en vue de leur affectation ultérieure. À partir de ce montant, les assurés bénéficieront en 2026 de reversements à hauteur de 20 % des primes nettes dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels.

Aperçu des fonds propres pour la solvabilité*

	2025	2024	2023	2022	2021
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Fonds propres selon le tableau	4 428	4 121	3 806	3 497	3 649
Provision pour risques découlant des placements de capitaux	7 770	8 944	8 018	7 004	11 839
Total des fonds propres pour la solvabilité	12 198	13 065	11 824	10 501	15 488
Expected shortfall	6 420	6 876	6 223	6 963	8 605
Quotient de solvabilité	190 %	190 %	190 %	151 %	180 %

* Les fonds propres des activités accessoires ne font pas partie des fonds propres pour la solvabilité.

Comparaison sur cinq ans

Bilan

	2025	2024	2023	2022	2021
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Somme du bilan	65 725,9	64 515,9	62 673,1	60 280,1	64 479,1
Actif					
Placements de capitaux	61 253,3	60 202,4	58 146,4	55 970,4	59 774,7
Immobilisations incorporelles	48,4	60,5	72,9	85,4	97,8
Immobilisations corporelles	51,1	54,1	59,7	55,8	54,3
Créances	4 103,9	4 012,9	4 192,4	3 938,8	3 983,8
Disponibilités	221,5	153,0	170,6	172,6	310,7
Comptes de régularisation actifs	47,7	33,0	31,1	57,1	257,8
Passif					
Provisions techniques	40 244,6	40 415,6	38 997,6	39 114,1	39 047,1
Provisions pour prestations de courte durée	10 990,5	10 836,6	10 205,4	10 043,0	9 911,0
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	29 254,1	29 579,0	28 792,2	29 071,1	29 136,1
Provisions non techniques	13 965,5	13 037,6	12 874,6	11 606,4	17 254,8
Engagements liés aux placements de capitaux	2 363,4	2 366,0	2 334,2	1 589,9	32,5
Autres engagements	296,8	299,9	273,9	259,1	262,6
Comptes de régularisation passifs	4 349,7	4 198,5	4 309,1	4 136,0	4 156,0
Fonds propres – Fonds de compensation	4 505,9	4 198,3	3 883,7	3 574,6	3 726,2

Commentaires sur le bilan
La différence entre les placements de capitaux selon le tableau ci-dessus (déduction faite des engagements liés aux placements de capitaux) à hauteur de 58,9 milliards de francs et les actifs sous gestion (assets under management) mentionnés dans le rapport annuel, soit 59,0 milliards de francs, s'explique par les comptes postaux et bancaires des opérations d'assurance, qui sont comptabilisés sous les disponibilités dans les comptes annuels.

Compte d'exploitation général

	2025	2024	2023	2022	2021
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Primes (valeur brute, pertes déduites)	4 348,9	4 435,9	4 469,2	4 612,9	4 333,0
Prestations pour soins et remboursements de frais	–1 336,0	–1 260,6	–1 250,8	–1 141,0	–1 157,8
Indemnités journalières	–1 766,9	–1 699,9	–1 630,6	–1 554,9	–1 455,6
Rentes et indemnités en capital	–1 299,8	–1 301,1	–1 309,4	–1 311,8	–1 340,0
Allocations de renchérissement sur les rentes	–234,9	–213,6	–223,6	–192,1	–202,6
Prestations d'assurance payées	–4 637,6	–4 475,2	–4 414,4	–4 199,8	–4 156,0
Recettes de recours	171,0	164,0	163,6	154,3	167,7
Provisions pour prestations de courte durée	–153,9	–631,2	–162,4	–132,0	–357,4
Provisions pour prestations de longue durée	415,3	–789,4	311,8	63,3	458,6
Provisions pour allocations de renchérissement	–90,4	2,6	–32,9	1,7	–157,1
Variation des provisions techniques	171,0	–1 418,0	116,5	–67,0	–55,9
Charges d'exploitation	–594,9	–596,5	–592,7	–584,5	–562,0
Produit des placements de capitaux	1 489,8	1 364,1	1 238,3	933,3	1 586,3
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	1 039,8	1 774,3	1 385,6	–5 804,3	2 676,5
Frais de gestion des placements de capitaux	–45,0	–43,7	–41,9	–42,3	–42,0
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: prélèvement ou dotation	–1 986,7	–2 607,7	–2 080,0	4 835,3	–3 588,3
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	102,8	105,6	105,4	104,9	98,8
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	–88,9	–91,5	–96,6	–102,7	–98,2
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	21,4	21,0	20,4	19,6	19,1
Utilisation de la provision pour risques découlant des placements de capitaux	3 160,5	1 681,9	1 066,0	–	3 599,6
Provision pour produits excédentaires des placements: constitution ou utilisation	–2 057,8	693,0	–268,2	806,0	–2 712,6
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: utilisation ou constitution	44,9	54,8	–6,5	–238,9	–680,0
Constitution de la provision pour prévention ANP	–105,5	–	–	–	–
Provision pour restitution de l'excédent Covid-19: restitution de l'excédent Covid-19	–	–	–	253,0	–253,0
Autres charges et produits	1 077,3	2 464,8	820,5	841,9	–26,3
Réduction du produit exceptionnel des placements	–725,9	–747,4	–754,4	–567,1	–1,7
Restitution de l'excédent Covid-19	–0,2	–0,0	–1,4	–264,5	–
Résultat de l'activité opérationnelle	307,5	314,5	308,9	–151,8	331,3
Résultat des activités accessoires	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1
Résultat de l'exercice	307,6	314,6	309,1	–151,6	331,4

Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2025	2024	2023	2022	2021
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Assurance contre les accidents professionnels	12 080,4	12 345,3	12 145,7	12 321,3	12 586,9
Variation	–264,8	199,7	–175,5	–265,5	–397,2
Assurance contre les accidents non professionnels	15 468,2	15 635,0	15 099,9	15 216,6	15 012,7
Variation	–166,8	535,1	–116,7	203,9	–69,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise	198,4	196,9	188,2	197,0	204,6
Variation	1,5	8,7	–8,8	–7,6	–7,3
Assurance-accidents des chômeurs	991,5	982,8	940,4	953,1	949,9
Variation	8,7	42,4	–12,7	3,2	15,0
Assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI	14,6	8,4	4,8	2,8	–
Variation	6,2	3,6	2,0	–	–
Total	28 753,1	29 168,4	28 379,0	28 690,8	28 754,1

Provisions pour prestations de courte durée

	2025	2024	2023	2022	2021
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Provisions pour prestations de courte durée	10 990,5	10 836,6	10 205,4	10 043,0	9 911,0
Variation	153,9	631,2	162,4	132,0	357,4

Masse salariale assurée

	2025	2024	2023	2022	2021
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Assurance contre les accidents professionnels	180 692,0	177 983,6	173 635,6	167 308,2	159 535,5
Variation	2 708,4	4 348,0	6 327,4	7 772,7	3 250,3
Assurance contre les accidents non professionnels	179 762,0	177 123,5	172 762,5	166 469,1	158 729,5
Variation	2 638,5	4 361,0	6 293,4	7 739,6	3 199,0
Assurance facultative des chefs d'entreprise	597,6	599,7	597,2	611,3	628,2
Variation	–2,1	2,5	–14,1	–16,9	–1,9
Assurance-accidents des chômeurs	6 597,2	5 408,1	4 327,0	4 805,6	6 704,1
Variation	1 189,1	1 081,1	–478,6	–1 898,5	417,5
Assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI	390,5	441,7	363,7	459,6	–
Variation	–51,2	78,0	–95,9	N/A	–

Évolution du nombre des accidents et maladies professionnelles

(nouveaux cas déclarés et reconnus)

	2025	2024	2023	2022	2021
	Cas	Cas	Cas	Cas	Cas
Assurance contre les accidents professionnels	166 229	167 701	174 177	173 051	166 626
Variation	–1 472	–6 476	1 126	6 425	9 443
Assurance contre les accidents non professionnels	296 141	288 111	282 787	281 911	247 328
Variation	8 030	5 324	876	34 583	6 028
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 520	1 581	1 586	1 578	1 522
Variation	–61	–5	8	56	47
Assurance-accidents des chômeurs	16 202	13 897	12 381	14 363	16 881
Variation	2 305	1 516	–1 982	–2 518	1 819
Assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI	1 772	1 676	1 552	1 150	–
Variation	96	124	402	–	–
Total	481 864	472 966	472 483	472 053	432 357

Évolution des valeurs de marché des placements de capitaux

	2025	2024	2023	2022	2021
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Disponibilités	2 315,8	1 779,7	3 568,3	2 831,6	1 430,6
détenues directement	2 306,3	1 777,1	3 564,9	2 829,4	1 430,6
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	9,6	2,6	3,4	2,2	–
Hypothèques	2 212,9	2 099,0	1 508,2	1 297,7	934,9
Prêts et crédits syndiqués	5 904,0	6 210,1	6 430,0	6 456,7	6 338,1
Obligations en CHF	9 432,4	9 005,5	9 067,3	8 725,0	10 057,3
détenues directement	642,7	655,9	629,3	2 138,3	10 057,3
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	8 789,8	8 349,6	8 438,0	6 586,7	–
Obligations en monnaies étrangères	8 991,3	8 529,6	7 680,7	7 432,8	8 775,2
détenues directement	–	–	–	0	8 775,2
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	8 991,3	8 529,6	7 680,7	7 432,8	–
Placements immobiliers indirects	1 925,7	1 712,7	1 524,2	1 541,6	2 101,4
détenus directement	0,1	0,1	0,1	0,1	2 101,4
détenus par le biais du fonds à investisseur unique	1 925,5	1 712,6	1 524,1	1 541,4	–
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	8 349,0	7 610,5	7 073,5	6 896,1	6 524,3
Actions suisses	3 004,0	3 380,4	3 277,5	3 105,0	3 858,1
détenues directement	0	0	0	0	3 858,1
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	3 004,0	3 380,4	3 277,5	3 105,0	–
Actions étrangères	7 128,4	7 277,0	6 111,8	5 721,1	7 518,1
détenues directement	6 354,6	5 854,3	4 946,7	4 861,7	7 518,1
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	773,8	1 422,7	1 165,2	859,4	–
Placements alternatifs	11 477,5	12 001,9	11 273,2	11 496,7	11 909,4
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	237,3	205,9	473,6	300,9	327,4
Créances (intérêts, impôt à la source, etc.)	275,0	390,2	157,9	165,1	123,2
détenues directement	101,4	207,6	38,4	37,8	123,2
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	173,6	182,7	119,6	127,4	–
Total des placements de capitaux (montant brut)	61 253,3	60 202,4	58 146,4	55 970,4	59 898,0
Engagements liés aux placements de capitaux	–2 363,4	–2 366,0	–2 334,2	–1 589,9	–35,9
Total des placements de capitaux (montant net)	**58 889,9**	**57 836,4**	**55 812,2**	**54 380,5**	**59 862,1**

Commentaires sur l'évolution des valeurs de marché des placements de capitaux
D'un point de vue économique, les actifs sous gestion se montent à 59,0 milliards de francs au 31 décembre 2025. La différence par rapport au total des placements de capitaux (montant net) indiqué ci-dessus, soit 58,9 milliards de francs, s'explique principalement par le compte postal, qui sert d'interface avec les processus d'assurance et que gèrent tant les processus de placement de capitaux que les processus d'assurance. Le compte postal est inscrit au bilan sous les disponibilités et se chiffre à 93,0 millions de francs au 31 décembre 2025 (29,4 millions en 2024).

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Prestations d'assurance

	2025	2024	+/–
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 851	1 818	1,82
Assurance contre les accidents non professionnels	2 551	2 448	4,21
Assurance facultative des chefs d'entreprise	27	26	3,85
Assurance-accidents des chômeurs	199	172	15,7
Assurance-accidents des personnes bénéficiant de mesures de l'AI	10	11	–9,09
Total des prestations d'assurance	4 638	4 475	3,64

Accidents et maladies professionnelles

	2025	2024	+/–
	Cas	Cas	en %
Nouveaux accidents enregistrés et reconnus (AAP, AANP, AFC, AAC, AA AI)	479 552	470 630	1,9
Nouveaux accidents professionnels enregistrés et reconnus	163 917	165 365	–0,9
Nouveaux accidents non professionnels enregistrés et reconnus	296 141	288 111	2,8
Nouveaux accidents enregistrés et reconnus concernant l'AFC	1 520	1 581	–3,9
Nouveaux accidents enregistrés et reconnus concernant l'AAC	16 202	13 897	16,6
Nouveaux accidents enregistrés et reconnus concernant l'AA AI	1 772	1 676	5,7
Maladies professionnelles reconnues	2 312	2 336	–1,0
Total des nouveaux accidents et maladies professionnelles enregistrés et reconnus	481 864	472 966	1,9

Rentes

	2025	2024	+/–
	Cas	Cas	en %
Nouvelles rentes allouées	1 572	1 517	3,6
pour invalides	1 353	1 281	5,6
pour survivants	219	236	–7,2
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées	3 859	3 516	9,8
Rentes d'invalidité versées	60 276	61 401	–1,8
Rentes de survivants versées	12 788	13 057	–2,1

Procédure de recours

	2025	2024	+/–
	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées	4 672	7 150	–34,66
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance	908	857	5,95
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance	879	790	11,27
Jugements entièrement en faveur de la Suva	608	561	8,38
Jugements partiellement en faveur de la Suva	98	77	27,27
Jugements défavorables à la Suva	173	152	13,82
Recours au Tribunal fédéral	134	130	3,08
interjetés par des assurés	108	106	1,89
interjetés par la Suva	26	24	8,33
Recours jugés par le Tribunal fédéral	132	140	–5,71
Jugements entièrement en faveur de la Suva	108	106	1,89
Jugements partiellement en faveur de la Suva	11	19	–42,11
Jugements défavorables à la Suva	13	15	–13,33

Annexe

Index GRI	102
Tableaux des résultats de durabilité	107
Régions	115
Sites et adresses	117
Impressum	118

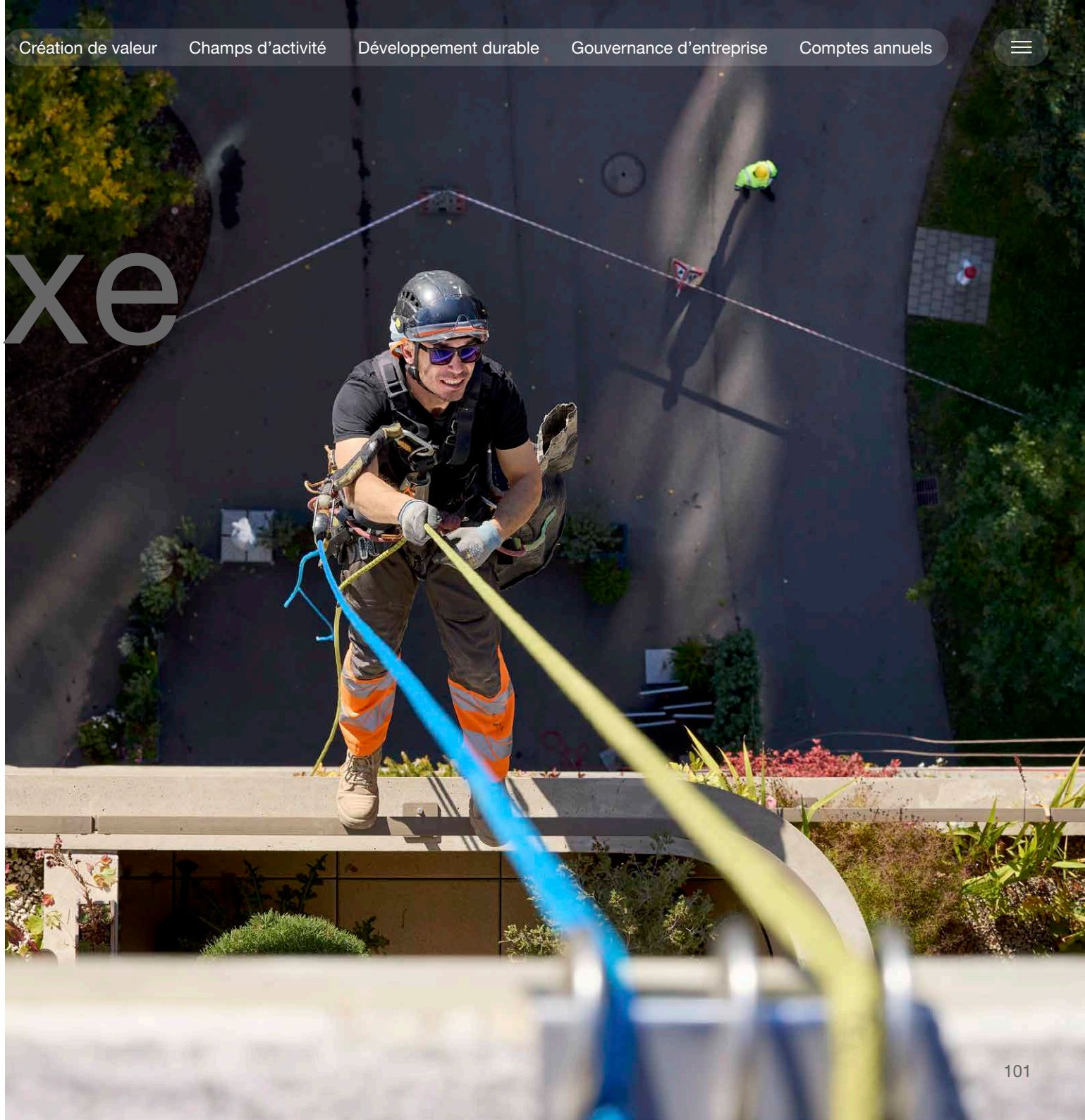

Index GRI

Rapport de durabilité conforme aux normes GRI

Déclaration d’utilisation
La Suva a fourni les informations relatives aux éléments énumérés dans le présent index GRI pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 en référence aux normes GRI.

GRI utilisée
GRI 1: Fondation 2021

L’organisation et ses pratiques de reporting

Norme GRI	Élément d’information	Localisation
GRI 2-1	Détails sur l’organisation	La Suva est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et ayant son siège à Lucerne. La Suva est active en Suisse.
GRI 2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l’organisation	La Suva, dont le siège est réparti sur deux sites à Lucerne, comprend 18 sites d’exploitation (agences) dans toute la Suisse et deux cliniques de réadaptation à Sion et Bellikon. Ces entités sont incluses dans le rapport annuel.
GRI 2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Le reporting de durabilité de la Suva couvre l’année civile 2025; il a été publié le 12 juin 2026 en tant que chapitre faisant partie intégrante du rapport annuel. La Suva établit un rapport chaque année. Pour toute question sur le reporting de durabilité: medias@suva.ch (voir impressum).
GRI 2-4	Reformulations d’informations	Les éventuelles rectifications ou modifications apportées par rapport aux données des périodes précédentes sont mentionnées et expliquées dans les chapitres respectifs du présent rapport.
GRI 2-5	Assurance externe	Il a été renoncé à une assurance externe du reporting de durabilité.

Activités et travailleurs

Norme GRI	Élément d’information	Localisation
GRI 2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d’affaires	Chapitre Champs d’activité
GRI 2-7	Employés	Annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Personnel

Gestion d'entreprise

Norme GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 2-9	Structure et composition de la gouvernance	Chapitre Gouvernance d'entreprise
GRI 2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Chapitre Gouvernance d'entreprise
GRI 2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Chapitre Gouvernance d'entreprise
GRI 2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Chapitre Stratégie de développement durable
GRI 2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Chapitre Stratégie de développement durable
GRI 2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	L'organe directeur suprême de la Suva procède à un examen détaillé du chapitre Développement durable du rapport annuel et le valide.
GRI 2-15	Conflits d'intérêts	Chapitre Gestion d'entreprise, sous-chapitre 4.1.3 Corruption
GRI 2-16	Communication des préoccupations majeures	Chapitre Gestion d'entreprise, sous-chapitre 4.1.2 Gestion des réclamations
GRI 2-19	Politiques de rémunération	Chapitre Gouvernance d'entreprise, sections Indemnisation du Conseil de la Suva et Indemnités allouées aux membres de la Direction
GRI 2-20	Processus de détermination de la rémunération	Chapitre Gouvernance d'entreprise, sections Indemnisation du Conseil de la Suva et Indemnités allouées aux membres de la Direction et chapitre Aspects sociaux, sous-chapitre 3.1.4 Égalité des chances, lutte contre la discrimination

Stratégie, politiques et pratiques

Norme GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Notre regard sur l'exercice
GRI 2-23	Engagements politiques	Chapitre Environnement, sous-chapitre 2.1 Climat, section Approche managériale et chapitre Aspects sociaux, sous-chapitre 3.3 Approvisionnement socialement responsable
GRI 2-24	Intégration des engagements politiques	Chapitres Stratégie de développement durable et Aspects sociaux, sous-chapitre 3.3 Approvisionnement socialement responsable
GRI 2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Chapitre Gestion d'entreprise, sous-chapitre 4.1 Pratiques responsables
GRI 2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Chapitre Gestion d'entreprise, sous-chapitre 4.1 Pratiques responsables
GRI 2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Chapitre Gestion d'entreprise, sous-chapitre 4.1 Pratiques responsables
GRI 2-28	Adhésions à des associations	Chapitre Aspects sociaux, sous-chapitre 3.2 Engagement social et politique
GRI 2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Chapitre Gestion d'entreprise, sous-chapitre 4.4 Dialogue avec les parties prenantes

Thèmes pertinents

Norme GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Chapitre Stratégie de développement durable, sous-chapitre 1.2 Principe de matérialité
GRI 3-2	Liste des thèmes pertinents	Chapitre Stratégie de développement durable, sous-chapitre 1.2 Principe de matérialité
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	Approche managériale dans les chapitres Environnement, Aspects sociaux et Gestion d'entreprise

Performance économique

Norme GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Chapitre Comptes annuels
GRI 201-4	Aide financière publique	Néant
GRI 205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Chapitre Gestion d'entreprise, sous-chapitre 4.1.3 Corruption et annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Gestion d'entreprise
GRI 206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Chapitre Gestion d'entreprise, sous-chapitre 4.1 Pratiques responsables

Énergie

Norme GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Chapitre Environnement, sous-chapitre 2.1.4 Entreprise, section Consommation d'énergie
GRI 302-3	Intensité énergétique	Chapitre Environnement, sous-chapitre 2.1.4 Entreprise, section Efficacité énergétique
GRI 302-4	Réduction de la consommation énergétique	Chapitre Environnement, sous-chapitre 2.1.4 Entreprise, section Consommation d'énergie
GRI 305-1	Émissions directes GES (scope 1)	Chapitre Environnement, sous-chapitre 2.1.3 Émissions de gaz à effet de serre et annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Environnement, tableau 1
GRI 305-2	Émissions indirectes GES (scope 2)	Chapitre Environnement, sous-chapitre 2.1.3 Émissions de gaz à effet de serre et annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Environnement, tableau 1
GRI 305-3	Autres émissions indirectes GES (scope 3)	Chapitre Environnement, sous-chapitre 2.1.3 Émissions de gaz à effet de serre et annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Environnement, tableau 1
GRI 305-4	Intensité des émissions GES	Chapitre Environnement, sous-chapitre 2.1.3 Émissions de gaz à effet de serre et annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Environnement, tableau 1
GRI 305-5	Réduction des émissions GES	Chapitre Environnement, sous-chapitre 2.1.3 Émissions de gaz à effet de serre et annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Environnement, tableau 1
GRI 308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Chapitre Environnement, annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Société
GRI 308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Société

Emploi

Norme GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Personnel, tableaux 4 et 5
GRI 403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Chapitre Aspects sociaux, sous-chapitre 3.1.3 Santé et sécurité au travail
GRI 403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Chapitre Aspects sociaux, sous-chapitre 3.1.3 Santé et sécurité au travail
GRI 403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Chapitre Aspects sociaux, sous-chapitre 3.1.3 Santé et sécurité au travail
GRI 403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	L'ensemble du personnel (à l'exception des cliniques) est couvert par le système de gestion de la santé de la Suva.
GRI 403-9	Accidents du travail	Annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Personnel, tableau 8
GRI 403-10	Maladies professionnelles	Annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Personnel, tableau 8

Formation et éducation

Norme GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Personnel, tableau 6

Diversité et égalité des chances

Norme GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Personnel, tableau 3
GRI 405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Chapitre Aspects sociaux, sous-chapitre 3.1.4 Égalité des chances, lutte contre la discrimination

Lutte contre la discrimination

Norme GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Chapitre Aspects sociaux, sous-chapitre 3.1.4 Égalité des chances, lutte contre la discrimination

Travail des enfants

Norme GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Chapitre Aspects sociaux, sous-chapitre 3.3 Approvisionnement socialement responsable et annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Société

Évaluation sociale des fournisseurs

Norme GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Société
GRI 414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Annexe Tableaux des résultats de durabilité, section Société

Confidentialité des données des clients

Norme GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Chapitre Gestion d'entreprise, sous-chapitre 4.2.1 Protection des données

Groupe de travail sur la publication d’informations financières relatives au climat (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD) et ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques

Déclaration d’utilisation

La Suva a fourni les informations relatives aux éléments énumérés dans le présent index TCFD pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, en tenant compte des recommandations TCFD 2017.

Élément d’information	Localisation
Stratégie	Chapitre Stratégie de développement durable, sous-chapitre 2.1.1 Approche managériale
Gouvernance	Chapitre Stratégie de développement durable
Gestion des risques	Chapitre Environnement, sous-chapitre 2.1.2 Risques climatiques
Objectifs et indicateurs	Chapitre Environnement, sous-chapitre 2.1 Climat

Rapport sur les questions non financières selon l’art. 964a ss CO

Déclaration d’utilisation

Étant donné qu’elle ne s’approvisionne ni en minerais ni en métaux provenant de zones de conflit ou à haut risque, la Suva est tenue au seul devoir de diligence et de reporting sur le travail des enfants.

Norme GRI	Localisation
Compte rendu des questions environnementales	Chapitre Environnement
Compte rendu des questions sociales	Chapitre Aspects sociaux
Compte rendu des questions de personnel	Chapitre Aspects sociaux, sous-chapitre 3.1 Personnel
Compte rendu du respect des droits de l’homme	Chapitre Gestion d’entreprise, sous-chapitre 4.1 Pratiques responsables Chapitre Personnel, sous-chapitre 3.1.4 Égalité des chances, lutte contre la discrimination
Compte rendu de la lutte contre la corruption	Chapitre Gestion d’entreprise, sous-chapitre 4.1.3 Corruption
Devoirs de diligence	Chapitre Aspects sociaux, sous-chapitre 3.3 Approvisionnement socialement responsable

Tableaux des résultats de durabilité

Gestion d'entreprise

(Annexe 1)

			2025	2024	Variation
Lutte contre la corruption	Nombre de cas de corruption au cours de l'exercice sous revue	Nombre	0	0	0
Protection des données et sécurité de l'information	Nombre de réclamations concernant la confidentialité des données des clients	Nombre	0	0	0

Environnement

(Annexe 2)

Tableau 1: Indicateurs environnementaux			2025	2024	Variation
Émissions de gaz à effet de serre	Scope 1	1000 t CO_2eq			
	Entreprise	1000 t CO_2eq	1,3	1,5	–10,5
	Placements immobiliers[A]	1000 t CO_2eq	6,7	7,5	–10,7
	Placements financiers	1000 t CO_2eq	–	–	–
	Scope 2	1000 t CO_2eq			
	Entreprise	1000 t CO_2eq	0,3	0,5	–48,4
	Placements immobiliers[A]	1000 t CO_2eq	3,3	2,5	32,0
	Placements financiers	1000 t CO_2eq	–	–	–
	Scope 3	1000 t CO_2eq			
	Entreprise	1000 t CO_2eq	2,7	2,5	4,4
	Placements immobiliers[A]	1000 t CO_2eq	–	–	–
	Placements financiers	1000 t CO_2eq	1 242,9	1 613,9	–23,0
	Total (scopes 1, 2 et 3)	1000 t CO_2eq	1 257,2	1 628,4	–22,8
Intensités placements immobiliers	Consommation d'énergie	kWh/m^2	85,4	83,7	2,0
	Émissions de gaz à effet de serre	kg CO_2eq/m^2	8,5	9,1	–6,4
Eau entreprise	Total	1000 m^3	103,6	90,2	14,8
Déchets entreprise	Ordures entreprise	t	199,5	215,9	–7,6
	Papier et carton	t	112,1	130,0	–13,8
	Recyclage (y c. PET)	t	34,7	99,5	–65,1
	Déchets spéciaux (y c. déchets cliniques)	t	84,7	40,5	109,1
	Total déchets	t	431,0	485,8	–11,3

Tableau 2: Indicateurs environnementaux des placements financiers

			2025	2024	Variation
Part des placements financiers avec indicateurs climatiques dans l'ensemble des placements de capitaux	Part des placements financiers dans le reporting climatique	%	51	51	0,6
	Part avec données d'émissions GES	%	100	100	0,0
	Part avec données d'empreinte carbone	%	100	100	0,0
	Part avec données d'intensité	%	90	87	3,8
	Part avec données de sources d'énergie	%	92	89	3,4
Émissions de gaz à effet de serre issues des placements financiers (hors placements immobiliers directs), scopes 1 et 2[B]	Émissions de gaz à effet de serre	1000 t CO_2eq	1 243	1 614	–23,0
	Empreinte carbone[C]	t CO_2eq par mio. CHF	50	63	–19,9
	Intensité des gaz à effet de serre[D]	t CO_2eq par mio. CHF	130	124	5,0
Émissions de gaz à effet de serre issues des actions, scopes 1 et 2[B]	Émissions de gaz à effet de serre	1000 t CO_2eq	420	628	–33,1
	Empreinte carbone[C]	t CO_2eq par mio. CHF	47	53	–12,0
	Intensité des gaz à effet de serre[D]	t CO_2eq par mio. CHF	127	122	3,4
Émissions de gaz à effet de serre issues des obligations, scopes 1 et 2[B]	Émissions de gaz à effet de serre	1000 t CO_2eq	822	986	–16,6
	Empreinte carbone[C]	t CO_2eq par mio. CHF	52	71	–26,0
	Intensité des gaz à effet de serre[D]	t CO_2eq par mio. CHF	132	126	5,4
Exposition aux énergies fossiles et renouvelables (part de chiffre d'affaires > 0 %)[E]	Charbon	%	3,0	3,1	–2,0
	Autres combustibles fossiles	%	10,4	10,4	–0,2
	Énergies renouvelables	%	3,5	3,5	–0,3
Part de chiffre d'affaires énergies fossiles et renouvelables[F]	Charbon	%	0,3	0,3	–19,3
	Autres combustibles fossiles	%	3,4	3,4	–2,5
	Énergies renouvelables	%	0,3	0,4	–15,7
Engagement	Nombre d'entreprises en portefeuille	Nombre	579	549	5,5
	dont engagement en faveur du climat	Nombre	365	350	4,3
	Part des émissions GES	%	53	49	7,2
	Part des entreprises avec objectifs zéro émission nette et objectifs intermédiaires vérifiés	%	24	14	69,4
Exercice des droits de vote actions gérées en interne[G]	Taux de participation aux votes	%	100	100	0,0
	Nombre d'assemblées générales	Nombre	224	224	0,0
	Part des assemblées générales avec objets à l'ordre du jour rejetés	%	89	89	0,0
	Part des objets à l'ordre du jour rejetés	%	20	19	5,3
Exercice des droits de vote actions gérées en externe	Taux de participation aux votes	%	56	–	–
	Nombre d'assemblées générales	Nombre	6 514	–	–
	Part des assemblées générales avec objets à l'ordre du jour rejetés	%	25	–	–
	Part des objets à l'ordre du jour rejetés	%	7	–	–
Obligations vertes[H]	Investissements	mio. CHF	1 185	939	26,2
	Émissions évitées	1000 t CO_2eq	308	222	39,0

Personnel

(Annexe 3)

Tableau 1: Sexe et répartition par âge		2025		2024	
		Nombre	en %	Nombre	en %
Total Suva					
Total collaborateurs, tous échelons		4 806		4 754	
Sexe	Femmes	2 820	58,7	2 745	57,7
	Hommes	1 986	41,3	2 009	42,3
Groupes d'âge	≤ 30 ans	1 018	21,2	1 035	21,8
	30–50 ans	2 227	46,3	2 159	45,4
	≥ 50 ans	1 561	32,5	1 560	32,8
Total cliniques Suva*					
Total collaborateurs, tous échelons		1 317	27,4	1 247	26,2
Sexe	Femmes	940	71,4	884	70,9
	Hommes	377	28,6	363	29,1
Groupes d'âge	≤ 30 ans	337	25,6	310	24,9
	30–50 ans	659	50,0	617	49,5
	≥ 50 ans	321	24,4	320	25,6
Cadres cliniques Suva*					
Total cadres		133	10,1	124	9,9
Sexe	Femmes	74	55,6	68	54,8
	Hommes	59	44,4	56	45,2
Groupes d'âge	≤ 30 ans	6	4,5	7	5,7
	30–50 ans	77	57,9	68	54,8
	≥ 50 ans	50	37,6	49	39,5
Collaborateurs sans fonction d'encadrement (cliniques)*					
Total collaborateurs		1 184	89,9	1 123	90,1
Sexe	Femmes	866	73,1	816	72,7
	Hommes	318	26,9	307	27,3
Groupes d'âge	≤ 30 ans	331	28,0	303	27,0
	30–50 ans	582	49,1	549	48,9
	≥ 50 ans	271	22,9	271	24,1

* Non inclus dans le sous-chapitre Personnel du chapitre Développement durable

Tableau 1: Sexe et répartition par âge		2025		2024	
		Nombre	en %	Nombre	en %
Total assurance Suva (hors cliniques)					
Total collaborateurs, tous échelons		3 489	72,6	3 507	73,8
Sexe	Femmes	1 880	53,9	1 861	53,1
	Hommes	1 609	46,1	1 646	46,9
Groupes d’âge	≤ 30 ans	681	19,5	725	20,7
	30–50 ans	1 568	45,0	1 542	44,0
	≥ 50 ans	1 240	35,5	1 240	35,3
Cadres (assurance Suva, hors Conseil de la Suva)					
Total cadres		396	11,3	405	11,5
Sexe	Femmes	145	36,6	145	35,8
	Hommes	251	63,4	260	64,2
Groupes d’âge	≤ 30 ans	3	0,7	9	2,2
	30–50 ans	205	51,8	212	52,4
	≥ 50 ans	188	47,5	184	45,4
Collaborateurs sans fonction d’encadrement (assurance Suva)					
Total collaborateurs		3 093	88,7	3 102	88,5
Sexe	Femmes	1 735	56,1	1 716	55,3
	Hommes	1 358	43,9	1 386	44,7
Groupes d’âge	≤ 30 ans	678	21,9	716	23,1
	30–50 ans	1 363	44,1	1 330	42,9
	≥ 50 ans	1 052	34,0	1 056	34,0

Tableau 2: Répartition par sexe et type d'occupation (assurance Suva)		2025		2024	
		Nombre	en %	Nombre	en %
Sexe	Femmes	1 880	53,9	1 861	53,1
	Hommes	1 609	46,1	1 646	46,9
Temps partiel	Total en temps partiel	1 192	34,2	1 141	32,5
Type d'occupation	Femmes en temps partiel	920	77,2	879	77,0
	Hommes en temps partiel	272	22,8	262	23,0
Apprentis	Femmes	84	56,8	74	53,2
	Hommes	64	43,2	65	46,8

Tableau 3: Pourcentage de femmes au Conseil de la Suva et dans le management (assurance Suva)	2025	2024	2023
	en %	en %	en %
Conseil de la Suva	45	48	33
Cadres supérieurs	21	21	18
Cadres intermédiaires	30	28	28
Cadres inférieurs	42	41	39
Cadres dirigeants	37	37	34

Tableau 4: Entrées et sorties (assurance Suva)		2025		2024	
		Nombre	en %	Nombre	en %
Entrées*		178	5,1	206	5,9
Sexe	Entrées femmes	113	63,5	121	58,7
	Entrées hommes	65	36,5	85	41,3
Groupe d'âge	Entrées ≤ 30 ans	56	31,4	77	37,4
	Entrées 30–50 ans	95	53,4	112	54,4
	Entrées ≥ 50 ans	27	15,2	17	8,2
Sorties*		255	7,3	246	7,0
Sexe	Sorties femmes	129	50,6	131	53,3
	Sorties hommes	126	49,4	115	46,7
Groupe d'âge	Sorties ≤ 30 ans	69	27,1	64	26,0
	Sorties 30–50 ans	87	34,1	70	28,5
	Sorties ≥ 50 ans	99	38,8	112	45,5

* Uniquement nouvelles entrées ou sorties et hors transferts internes de personnel permanent

Tableau 5: Rotation (assurance Suva)		2025	2024	2023
Taux de rotation 1*	en %	8,4	8,7	10,0
Taux de rotation 2**	en %	4,9	5,0	6,6

* Taux de rotation 1: toutes les sorties au cours des douze derniers mois par rapport à l'effectif moyen du personnel
** Taux de rotation 2: uniquement les sorties en raison de licenciements au cours des douze derniers mois par rapport à l'effectif moyen du personnel

Tableau 6: Jours de formation et perfectionnement (assurance Suva)		2025		2024	
		Nombre	en %	Nombre	en %
Total jours de formation et perfectionnement*		17 322,2		16 307,8	
Sexe	Femmes	8 784,1	50,7	8 272,3	50,7
	Hommes	8 538,1	49,3	8 035,5	49,3
Nombre moyen de jours de perfectionnement	par équivalent plein-temps	5,7		5,3	
	per capita	5,0		4,7	
Groupe d'âge	≤ 30 ans	11 777,4	68,0	11 264,5	69,1
	30–50 ans	3 395,0	19,6	2 946,3	12,9
	≥ 50 ans	2 149,7	12,4	2 097,0	18,0

* Tous ces chiffres comprennent également les apprentis.

Tableau 7: Frais de formation et perfectionnement externes (assurance Suva)		2025	2024	2023
Frais de formation et perfectionnement	en mio. CHF	2,78	2,98	2,82

Tableau 8: Protection de la santé (assurance Suva)			2025	2024	Variation en %
Total Suva	Nombre de cas d'accident	Nombre	41	33	24,2
	avec de graves conséquences (absence de plus de trois jours)	Nombre	5	3	66,6
	Nombre de cas de maladie	Nombre	0	2	–

Société

(Annexe 4)

			2025	2024	Variation
Approvisionnement responsable	Nombre de nouveaux fournisseurs analysés à l’aide de critères environnementaux au cours de l’exercice sous revue	Nombre	269	205	64
	Nombre de nouveaux fournisseurs analysés à l’aide de critères environnementaux au cours de l’exercice sous revue avec impact négatif	Nombre	0	0	0
	Pourcentage de nouveaux fournisseurs analysés à l’aide de critères environnementaux	%	100	100	0
	Nombre de nouveaux fournisseurs analysés à l’aide de critères sociaux au cours de l’exercice sous revue	Nombre	269	205	64
	Nombre de nouveaux fournisseurs analysés à l’aide de critères sociaux au cours de l’exercice sous revue avec impact négatif	Nombre	0	1	–1
	Pourcentage de nouveaux fournisseurs analysés à l’aide de critères sociaux	%	100	100	0
Devoirs de diligence liés au travail des enfants	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Nombre	0	0	0

Notes de l’annexe

A Sans surfaces de bâtiment utilisées en propre. Chiffres calculés selon la méthodologie REIDA

B Le calcul se fait sur la base des émissions de gaz à effet de serre indiquées dans les rapports des entreprises ou estimées par notre fournisseur de données ISS ESG. Les calculs sont effectués en utilisant les données d’émission les plus récentes, puis en les extrapolant à l’ensemble du portefeuille des actions cotées et des emprunts d’entreprises. Pour la plupart des entreprises, il s’agit de données de l’exercice 2024. Les instruments financiers dérivés sur actions et obligations d’entreprises sont également pris en compte dans le calcul. Pour l’estimation des émissions de gaz à effet de serre issues des obligations vertes, on utilise les émissions directes rapportées ou estimées des projets financés selon les informations fournies par S&P. Celles-ci sont environ 80 % inférieures aux émissions de gaz à effet de serre issues des obligations ordinaires des entreprises émettant des obligations vertes. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est sujet à incertitudes en raison du manque d’exhaustivité des données rapportées et estimées.

C L’empreinte carbone des placements financiers de la Suva est calculée en divisant les émissions de gaz à effet de serre financées de scopes 1 et 2 issues des placements financiers de la Suva par la somme des valeurs immobilisées de l’ensemble des entreprises figurant dans le portefeuille de placements rapporté.

D Les chiffres de l’exercice précédent ont été corrigés en raison d’une erreur de conversion des monnaies. L’intensité carbone des placements financiers de la Suva se calcule à partir des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) d’une entreprise par rapport à son chiffre d’affaires, multipliées par la part en pourcentage de l’entreprise dans le portefeuille de placements et additionnées pour toutes les entreprises figurant dans le portefeuille de placements de la Suva.

E Part des entreprises du portefeuille avec une part de chiffre d’affaires de plus de 0 % (extraction, production, distribution, utilisation)

F Part de chiffre d’affaires des entreprises du portefeuille avec une part de chiffre d’affaires de plus de 0 % (extraction, production, distribution, utilisation)

G Pour plus d’informations, voir Politique de vote de la Suva

H Les obligations vertes sont basées sur la classification de nos fournisseurs de données S&P et Bloomberg, qui s’alignent sur le Green Bonds Standard de la Climate Bonds Initiative.

Régions de la gestion des cas

Région Centre

+41 58 411 12 13
suva.mitte@suva.ch

Région Est

+41 58 411 12 14
suva.ost@suva.ch

Région Suisse occidentale

+41 58 411 12 16
suva.ouest@suva.ch

Région Sud

+41 58 411 12 15
suva.sud@suva.ch

● Siège ○ Site agence ● Clinique de réadaptation

Régions des relations clients et partenaires

● Siège ○ Site agence ● Clinique de réadaptation

Customer service center +41 58 411 12 12

Sites et adresses

Siège

Suva
Fluhmattstrasse 1
6002 Luzern
058 411 12 12
www.suva.ch

Agences

Suva Aarau
Rain 35
5000 Aarau

Suva Basel
St. Jakobs-Strasse 24
4052 Basel

Suva Bellinzona
Piazza del Sole 6
6500 Bellinzona

Suva Bern
Laupenstrasse 11
3008 Bern

Suva La Chaux-de-Fonds et Delémont
Avenue Léopold-Robert 25
2300 La Chaux-de-Fonds

Site de Delémont
Quai de la Sorne 22
2800 Delémont

Suva Chur
Tittwiesenstrasse 25
7000 Chur

Suva Fribourg
Rue de Locarno 3
1700 Fribourg

Suva Genève
Rue Ami-Lullin 12
1207 Genève

Suva Lausanne
Avenue de la Gare 19
1003 Lausanne

Suva Sion
Avenue de Tourbillon 36
1950 Sion

Suva Solothurn
Schänzlistrasse 8
4500 Solothurn

Suva St. Gallen
Unterstrasse 15
9000 St. Gallen

Suva Wetzikon
Guyer-Zeller-Strasse 27
8620 Wetzikon ZH

Suva Winterthur
Lagerhausstrasse 17
8400 Winterthur

Suva Zentralschweiz
Löwenplatz 1
6002 Luzern

Suva Ziegelbrücke
Ziegelbrückstrasse 64
8866 Ziegelbrücke

Suva Zürich
Dreikönigstrasse 7
8002 Zürich

Régions gestion des cas

Centre de compétence cas région Centre
058 411 12 13

Centre de compétence cas région Est
058 411 12 14

Centre de compétence cas région Sud
058 411 12 15

Centre de compétence cas région Suisse occidentale
058 411 12 16

Cliniques

Rehaklinik Bellikon
Mutschellenstrasse 2
5454 Bellikon
056 485 51 11
suva-clinics.ch

Clinique romande de réadaptation
Avenue Grand-Champsec 90
1951 Sion
027 603 30 30
suva-clinics.ch

Sécurité au travail

Suva Luzern
Rösslimattstrasse 39
6002 Luzern

Suva Lausanne
Avenue de la Gare 19
1003 Lausanne

Suva Bellinzona
Piazza del Sole 6
6500 Bellinzona

Assurance militaire

Suva Bern
Laupenstrasse 11
3008 Bern
058 411 12 10

Suva St. Gallen
Unterstrasse 15
9000 St. Gallen
058 411 12 10

Suva Genève
Rue Ami-Lullin 12
1207 Genève
058 411 12 10

Suva Bellinzona
Piazza del Sole 6
6500 Bellinzona
058 411 12 10

Impressum

Suva
Communication d’entreprise
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 56 26
medien@suva.ch

Concept, design, production: NeidhartSchön SA, Zurich
Direction de projet: Stefan Joss, Suva
Photos: Janosch Abel, Dominik Baur, Adriano A. Biondo, Thomas Egli, Lorena Erni, gettyimages, Jonathan Heyer, Aladin Klieber, Christof Schürpf, Herbert Zimmermann

Rapport annuel de la Suva
Disponible en version électronique sous forme de pdf en langues française, allemande, italienne et anglaise

Téléchargement
Téléchargement du rapport annuel:
www.suva.ch/1278-109-25.f

Référence
1278-109-25.f

Reproduction autorisée avec mention de la source
© Suva, juin 2026

suva

2025
Rapport annuel

Suva
Fluhmattstrasse 1
6002 Lucerne
058 411 12 12
www.suva.ch